Direction Générale des Services

P.V. N°06 XV 2026

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

- CONVOCATION -

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, - Partie Législative – 1er partie - Livre V - Titre Ier - Chapitres I et II), le conseil d'arrondissement du 15ème a été convoqué par nous, Maire du 15ème, par lettre en date du mardi 22 septembre 2026 pour sa sixième ordinaire de l'année, qui se tiendra dans la salle des fêtes de la Mairie du 15ème :

Le lundi 28 septembre 2026, à dix-huit heures.

Publication de cette convocation a été effectuée par affichage à la porte de la Mairie du 15ème, le mardi 22 septembre 2026.

-PRÉSENTS / REPRESENTÉS-

Sont présent(e)s (48) :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Guillaume BOISSONNAT, Élise BRUHAT, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Jonas COSTAGLIOLA, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Arnaud LEHOUX, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Grégory MORIN-MARTIN, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Isabelle RUISSEAU, Arnaud SALETTES, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Florian SITBON, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Rodolphe VINCENT.

Sont excusé(e)s avec pouvoirs (6) :

- Agnès EVREN, donne pouvoir à Franck LEFEVRE

- Carline LUBIN-NOËL, donne pouvoir à Jacques-Henri SEMELLE
- Pierre MENUET, donne pouvoir à Jean-Yves PINET
- Emmanuelle NKANA, donne pouvoir à Raphaël VIGIER
- Ivana STOJANOVIC, donne pouvoir à Guilad SILVER
- Anouch TORANIAN, donne pouvoir à Isabelle ROY

Absent(s.es) (1) :

- Éva MONTARELLO RODRIGUES,

-SECRETAIRES DE SÉANCE-

Madame Élise BRUHAT et Monsieur Valentin ROUFFIAC, ayant été désignés comme secrétaires de séance.

-ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE-

1. 152026034 Désignation des secrétaires de séance

M. Philippe GOUJON rapporteur.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 06 juillet 2026

3. 152026036 Adoption du Règlement intérieur du Conseil d'arrondissement

M. Daniel-Georges COURTOIS rapporteur.

4. 2026 DDCT 171 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2027

M. Franck LEFEVRE rapporteur.

5. 2026 DDCT 172 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2027

M. Franck LEFEVRE rapporteur.

6. 152026035 Inventaire des équipements de proximité du 15e arrondissement pour l'année 2027.

M. Grégory CANAL rapporteur.

7. 2026 DDCT 145 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2027

M. Grégory CANAL rapporteur.

8. 2026 DU 83 Reprise des études relatives à la création d'un site patrimonial remarquable, en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial « Paris, rives de la Seine », et mise à l'étude du secteur Montmartre

M. Grégory CANAL rapporteur.

9. 2026 DLH 94 Réalisation, 49, 51, 53 rue de la Fédération (15e) d'un programme de rénovation de 39 logements sociaux par la RIVP - Subvention (769 324 euros)

M. Mathieu LUINAUD rapporteur.

10. 2026 DLH 99 Réalisation, 58 rue du Théâtre (15e) d'un programme de rénovation de 68 logements sociaux par la RIVP - Subvention (703 191 euros)

M. Mathieu LUINAUD rapporteur.

11. 2026 DLH 118 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux par Paris Habitat

M. Mathieu LUINAUD rapporteur.

12. 2026 DLH 177 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant deux programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Habitat Social Français (HSF)

M. Mathieu LUINAUD rapporteur.

13. 2026 DLH 215 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Elogie-Siemp

M. Mathieu LUINAUD rapporteur.

14. 2026 DFA 37 CODP d'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris

M. Grégory CANAL rapporteur.

15. 2026 DEVE 31 Subventions de fonctionnement et d'investissement à 28 associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative (93 313 €)

M. Laurent RACAPE rapporteur.

16. 2026 DEVE 40 Subventions d'investissement à quatre associations pour des projets de végétalisation participative lauréats du budget participatif (76 200 €)

M. Laurent RACAPE rapporteur.

17. 2026 DPE 36 Conventions de subvention pour quatre projets auprès d'associations œuvrant pour la réduction des déchets

M. Jean-Yves PINET rapporteur.

18. 2026 DPE 37 Reconfiguration du réseau d'assainissement de la rue Vasco de Gama (15è), pour la modernisation de la station de métro LOURMEL (ligne 8) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la RATP

M. Jean-Yves PINET rapporteur.

19. 2026 DDCT 113 Subventions (209 500 euros) à 33 associations au titre du soutien à la vie associative parisienne

Mme Marie-Caroline DOUCERE rapporteure.

20. 2026 DDCT 189 Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (150 000 euros) à 22 associations pour le financement de 22 projets dans les quartiers populaires parisiens.

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

21. 2026 DGRI 37 Renouvellement de bail et aide en nature (208.230 euros) à la Maison des Journalistes

Mme Marie-Caroline DOUCERE rapporteure.

22. 2026 DAC 169 Subventions (400.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique.

Mme Isabelle RUISSEAU rapporteure.

23. 2026 DAC 171 Subventions (148.500 euros) et conventions à 17 structures culturelles pour des projets dans le cadre de l'héritage olympique

Mme Isabelle RUISSEAU rapporteure.

24. 2026 DAC 219 Subventions (9.000 euros) à trois associations organisant des prix littéraires (la Plume noire, l'association du prix Clara, Académie hors concours)

Mme Isabelle RUISSEAU rapporteure.

25. Communication de rentrée scolaire

Mme Chantal ROLGEN, Mme Ines DE RAGUENEL rapporteures

26. 2026 DASCO 66 Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (15 450 euros), subventions d'équipement (11 900 euros) et subventions pour travaux (98 946 euros)

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

27. 2026 DASCO 73 Collèges public parisiens – Dotations de la Ville de Paris (1 337 945 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2027

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

28. 2026 DASCO 74 Subventions d'investissement (438 975 euros) à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges – Édition 2025/2026

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

29. 2026 DASCO 76 Collèges publics autonomes – Dotations initiales de fonctionnement 2027 (7 004 843 euros)

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

30. 2026 DASCO 77 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2027 (2 499 734 euros)

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

31. 2026 DASCO 89 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (93 100 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2027

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

32. 2026 DASCO 92 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2026

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

33. 2026 DFPE 240 Subventions (9 470 576 euros), avenants aux CPO passées avec des associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (plus de 100 places), subventions d'investissement(70 631 euros)

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

34. 2026 DFPE 246 Avenant n° 2 (325.068 euros) à la convention de transfert de Maîtrise d'Ouvrage confiée à Paris Habitat pour la création d'une crèche multi-accueil et d'un centre PMI au 155, boulevard Lefebvre (15e)

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

35. 2026 DFPE 264 Subvention (386 946 euros) à 4 associations et signature de 3 avenants aux conventions pluriannuelles et 2 conventions annuelles d'objectifs pour le fonctionnement de Relais Petite Enfance (RPE)

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

36. 2026 DFPE 265 Subventions (204 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

37. 2026 DSOL 54 Subvention d'investissement (50 000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association CLUBHOUSE FRANCE pour les travaux d'aménagement du nouveau Clubhouse « Paris Ouest » (15e).

M. Jérôme LORIAU rapporteur.

38. 2026 DSOL 61 Subventions à 11 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 15 ESI à destination des personnes et des familles en situation de grande précarité. Conventions.

Mme Selda BESNIER rapporteure.

39. 2026 DSOL 119 Subventions (47 500 euros) à vingt deux associations et convention annuelle avec onze associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 15ème arrondissement 2026.

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

40. 2026 DSOL 137 Subventions (59 650 euros) à 41 associations et conventions avec 25 d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre de la Quinzaine de l'Accessibilité.

Mme Louisa FERHAT rapporteure.

41. 2026 DSOL 139 Subventions de fonctionnement (3 626 869 €) et d'investissement (1 521 616€) relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance dans des sites mis à disposition .

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

42. 2026 DSOL 150 Subventions de fonctionnement (204 000 euros) pour 23 associations mettant en place des actions d'aide à l'utilisation aux outils numériques auprès de personnes et de familles démunies . Conventions.

Mme Charlotte ROCHER rapporteure.

43. 2026 DSOL 152 Subventions(1 073 000 euros) à 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté . Conventions et Avenant.

M. Anthony SAMAMA rapporteur.

44. 2026 DSP 39 Subventions (191 380 euros) et convention avec LIRE pour la promotion de la lecture dans les centres de PMI, un CAPP, les RPE, les bibliothèques et les quartiers politiques de la Ville

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

45. 2026 DSP 66 Conventions avec l'ARS et la DRAJES pour le financement des 4 Maisons Sport Santé (Recette : 158.000 euros) et subventions (165.000 euros) et conventions avec 16 associations en Sport Santé

M. Jérôme LORIAU rapporteur.

46. 2026 DSP 90 Avenant à la convention avec l'ARS au titre du Fonds d'Intervention Régional 2026 pour le financement supplémentaire d'un poste de coordonnateur local de santé mentale (Recette : 33.000 euros)

M. Jérôme LORIAU rapporteur.

47. 2026 DAE 154 Conventions et subventions (94.500 euros) à 14 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2026

Mme Marie-Caroline DOUCERE rapporteure.

VOEUX

48. V152026034 Vœu au Maire de Paris relatif au renforcement des effectifs de la Police municipale la nuit dans l'arrondissement et à garantir une présence de proximité effective déposé par Philippe GOUJON, Catherine IBLED, Grégory CANAL, Agnès EVREN, Daniel-Georges COURTOIS, Anthony SAMAMA, Remi TREGUER et les élus de la majorité du 15e

49. V152026035 Voeu au Maire de Paris relatif à la reprise des recommandations de la mission d'information et d'évaluation « Paris à 50 °C » et à leur suivi territorialisé dans le 15e déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Catherine IBLED, Mathieu LUINAUD, Chantal ROLGEN, Charlotte DESROUSSEAUX, Sylvie CEYRAC et les élus de la majorité du 15e

50. V152026036 Voeu au Maire de Paris relatif à la rénovation urgente du bâti scolaire parisien, au lancement d'un audit indépendant et à la sanctuarisation des investissements nécessaires déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Catherine IBLED, Inès de RAGUENEL, Mathieu LUINAUD, Chantal ROLGEN et les élus de la majorité du 15e

51. V152026037 Voeu déposé par les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! et du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e relatif à la gestion et l'animation du comité vélo dans le 15e arrondissement.

52. V152026038 Voeu déposé par les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! et du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e relatif à la journée mondiale de lutte contre le SIDA du 1er décembre

53. V152026039 Voeu déposé par les élu.e.s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e et par les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! relatif à la préservation et au renforcement du patrimoine arboré parisien face aux vagues de chaleur

54. V152026040 Voeu déposé par les élu·es du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e relatif au lancement d'une expérimentation inspirée de la Sécurité sociale de l'alimentation dans le 15e arrondissement pour un véritable droit à une alimentation saine, de qualité, durable et choisie

55. V152026041 Voeu des élu·e·s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e relatif à l'identification de nouveaux locaux associatifs et au renforcement de leur maillage dans le 15e arrondissement

QUESTIONS

56. Q152026002 Question orale au Maire du 15e des élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique – Le 15e est à vous ! relative à la journée du 25 novembre et à la lutte pour l'élimination des violences faites aux femmes

57. Q152026003 Question orale au Maire du 15e des élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique – Le 15e est à vous ! relative à la mise en place des conseils citoyens

- ***Transcription des débats –***

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, merci de bien vouloir regagner vos sièges afin que nous commencions la séance de notre Conseil d'arrondissement.

1. **152026034 – Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : Il faut désigner les deux secrétaires de séance : Valentin ROUFFIAC et Élise BRUHAT.

Mes chers collègues, il me revient, avant de commencer cette séance, de vous informer du décès de notre ancien collègue Édouard BALLADUR qui fut ministre des Finances, Premier ministre, député et conseiller de Paris et du 15ème, décédé le 31 août dernier et dont les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale. Contrairement à l'usage, je ne prononcerai pas son éloge funèbre pour respecter ses dernières volontés qu'il n'y ait aucun hommage public dans aucune assemblée ni de la part de l'État. Je me contenterai, à titre personnel, de le remercier de m'avoir accordé sa confiance et prodigué ses conseils dans la relation qui nous aura liés pendant tant d'années jusqu'à ses derniers instants. Pour votre information, une messe de recueillement sera concélébrée par Mgr Rougé demain en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy en sa mémoire et celle de son épouse, décédée quant à elle le 29 décembre 2025. Je vous propose juste de respecter une minute de silence.

Les élus du Conseil d'arrondissement observent une minute de silence.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Il n'y aura donc pas d'intervention des groupes. Je passe tout de suite à l'adoption du procès-verbal.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 6 juillet 2026**

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Pas de vote contre. Il est adopté.

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 6 juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

3. **152026036 – Adoption du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement**

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Daniel-Georges COURTOIS.

Monsieur COURTOIS : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais tout d'abord préciser que nous avons tenu une réunion de la commission du règlement intérieur avec Arnaud LEHOUX et Isabelle ROY pour l'opposition et Henri JOZEFOWICZ, représentant le groupe de la majorité du 15ème arrondissement. Nous avons eu pas mal d'échanges et des choses ont finalement convergé pour l'essentiel. Je voudrais peut-être vous rappeler, avant de voir s'il y a des questions ou des amendements, les principaux changements dans le nouveau règlement du 15ème arrondissement. D'abord, nous allons aligner de façon générale les délibérations sur le Conseil de Paris, c'est-à-dire que nous avons décidé de la création d'un binôme de cinq minutes pour l'orateur prioritaire et de deux minutes pour les autres élus. Nous avons également prévu un encadrement nouveau de l'exécutif : quatre minutes pour un projet de délibération et deux minutes pour un vœu non rattaché avec évidemment, comme cela est le cas au Conseil de Paris, la possibilité au président de séance d'accorder plus de temps. Nous avons également réduit le temps du rappel au règlement qui passe de trois à deux minutes. Je rappelle qu'un rappel au règlement n'est pas une explication de vote. Il s'agit uniquement d'un rappel à un article donné du règlement, donc normalement on doit y arriver en deux minutes.

Vœu rattaché : nous avons proposé la disparition du temps autonome de trois minutes dans l'ancien règlement. La présentation doit désormais être prise sur le temps restant au groupe dans l'enveloppe principale de cinq minutes. Nous nous calons exactement sur le Conseil de Paris. Nous maintenons également le régime des questions orales et l'ajout d'un aménagement explicite pour le handicap ; cela nous paraît tout à fait normal. Nous avons donné, au niveau de la commission, un accord pour remplacer dans tous les documents le maire d'arrondissement par la présidence de séance et dans le cas où c'est bien le maire par le ou la maire. Les pouvoirs peuvent être transmis par voie électronique en amont de la séance. Le vote par assis/levé a été supprimé. Je n'ai d'ailleurs jamais constaté un vote par assis/levé au Conseil d'arrondissement. Suppression du vote par bulletin secret pour les nominations, sauf si cela est prévu par les textes. Mise en accord avec le règlement intérieur du Conseil de Paris concernant les élus en situation de handicap. La prévention des conflits d'intérêts : point très important, qui a été rajouté fort justement dans le règlement intérieur du Conseil de Paris que nous introduisons dans celui du Conseil d'arrondissement ainsi que, évidemment, le droit à la formation des élus. Par ailleurs, les groupes peuvent indiquer lorsqu'ils présentent plusieurs vœux leur ordre de présentation, non inscrit au règlement jusqu'à ce jour. Nous avons également institutionnalisé dans le règlement intérieur la possibilité pour les conseils de quartier de déposer des vœux suivant un certain formalisme une fois par an et vote à la majorité absolue du Conseil. J'aurai l'occasion d'y revenir lorsque

nous aborderons l'amendement du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15ème. Voilà, très rapidement, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons entamer le débat avec la présentation de deux amendements : un du groupe qui sera présenté par Monsieur JOZEFOWICZ sur le dépôt des amendements et un du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15ème qui sera présenté par Monsieur LEHOUX.

Monsieur JOZEFOWICZ : Nous avons reçu à 16 h 30 aujourd'hui un amendement qui a été déposé par l'opposition de façon assez cavalière. Nous n'avons donc pas eu le temps de l'examiner parce que vous conviendrez que 1 h 30, ce n'est pas suffisant pour exercer son droit à l'information. Je renvoie à toute la jurisprudence, à toute la loi qui prévoit que le droit d'information des élus est appuyé et consolidé par des délais conséquents. Pour cette raison, nous proposons à notre tour un amendement pour que les amendements aux délibérations soient déposés au plus tard le vendredi à midi avant la séance du Conseil d'arrondissement. Nous nous inspirons de ce qui se pratique au Conseil de Paris, sauf que là, nous n'avons pas de commission. Je vous propose donc de prévoir un délai raisonnable avec une limite de dépôt le vendredi midi. Je crois que ce n'est pas démocratique et je dirais même que c'est aussi un peu plus généreux que le règlement du Conseil de Paris. Je vous propose donc d'adopter cet amendement qui permet aux élus d'avoir une connaissance suffisante pour pouvoir exercer de façon consciente le droit à l'information.

Monsieur le Maire : Cet amendement, en quelque sorte, est une réaction à l'amendement déposé par le groupe Écologiste et Solidaire et je donne la parole à Monsieur LEHOUX pour le présenter.

Monsieur LEHOUX : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, avant de vous répondre, je vais d'abord remercier l'ensemble des membres de la commission du RI pour la sérénité du travail et aussi la qualité de nos échanges. Je voudrais également remercier les services pour le travail associé et l'effort de mise en page qui a été effectué pour que les modifications apportées soient apparentes, ce qui nous semble particulièrement clair. Nous tenons donc à saluer les avancées positives dont nous avons été pour partie à l'initiative. C'est le cas – et cela a été dit – de l'inclusivité de la rédaction pour ne pas laisser penser que seul un homme peut être maire du 15ème, de la prise en compte des handicaps visibles et invisibles dans le cadre de l'exercice du mandat d'élu et notamment la suppression du vote assis/levé, de la reprise des articles du règlement intérieur du Conseil de Paris sur la prévention des conflits d'intérêts et le droit à la formation des élus, qui sont des principes auxquels nous sommes très attachés dans notre groupe, de la possibilité pour les conseils de quartier de déposer officiellement des vœux en Conseil d'arrondissement et de l'encadrement du temps de parole de l'exécutif comme cela est le cas au Conseil de Paris.

Nous n'avons effectivement pas été d'accord sur tout, vous vous en doutez, notamment sur notre proposition d'instaurer un droit de pétition qui vous a donc été transmis par amendement. Cependant, je le dis, chers collègues, il a bien été présenté et débattu dans le cadre de cette commission. Il est donc particulièrement de mauvaise foi de nous dire que vous le découvrez ce soir, à l'inverse de votre amendement que, pour le coup, nous découvrons en arrivant ; nous n'avons donc même pas eu le droit à un mail, à 1 h 30 de réflexion, nous le découvrons en arrivant ici. Un amendement qui finalement propose de faire exactement l'inverse de ce que vous avez fait, c'est-à-dire de mettre une *deadline* pour déposer un amendement. C'est un peu le serpent qui se mord la queue ; nous saluons le procédé.

Je vais en revenir sur le fond de l'amendement que nous proposons, qui était une proposition dont nous avions débattu en commission et qui a d'ailleurs donné lieu à un échange intéressant qui a permis de constater que nous n'avions pas exactement les mêmes visions de ce que peuvent être et de ce que doivent être la démocratie locale et la démocratie participative dans notre arrondissement. Concrètement, notre proposition consiste à donner la possibilité à un collectif de citoyens et de citoyennes d'inscrire un sujet intéressant directement le 15ème à l'ordre du jour de notre Conseil d'arrondissement à partir du moment où il récolte 2 000 signatures, ce qui nous semble un seuil tout à fait acceptable. Si certains, certaines parmi vous s'interrogent sur la faisabilité de ce procédé, sachez qu'il est déjà en vigueur au Conseil de Paris et dans certains autres arrondissements. Nous avons choisi de façon constructive et transparente de porter à l'attention de l'ensemble des membres de ce Conseil et de celles et ceux qui nous regardent cette différence de point de vue pour débat et vote. Nous sommes assez surpris, de ce fait, de la présentation de cet amendement surprise mais dont la nature ne nous plaît pas forcément et ne nous permettra, en l'état, s'il est adopté, certainement pas de voter ce projet de nouveau règlement intérieur et cela est bien dommage parce que les travaux de la commission avaient été plutôt bons et nous voulions les saluer et les sanctionner même avec un vote positif. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien. Madame ROY.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Je vais intervenir parce que j'étais aussi membre de cette commission. En premier lieu, même si nous avons eu des désaccords, je voudrais tout de même saluer la qualité des échanges qui ont été les nôtres. Je remercie aussi les services qui ont beaucoup travaillé. Nous avons tout de même travaillé 2 h 30 dans cette commission et la plupart des propositions que nous avons amenées avec mon collègue Arnaud LEHOUX ont été acceptées. Nous avons même eu un débat assez approfondi sur la démocratie locale participative et comment celle-ci peut fonctionner et s'articuler avec le Conseil d'arrondissement. Nous avons vu que nous n'avions pas forcément la même conception. Vous en aviez une, si je peux me permettre, un petit peu plus institutionnelle alors que la nôtre était un peu plus ouverte puisque nous cherchions à faire en sorte que les instances de démocratie locale du 15ème puissent trouver une place dans notre Conseil et dans nos débats, qu'elles puissent nous interpeller sur des sujets locaux touchant notre arrondissement et les quartiers du 15ème, tout en respectant le cadre juridique qui est celui de notre Conseil d'arrondissement. Pour nous, d'ailleurs, le fait d'ouvrir notre Conseil d'arrondissement, comme cela a été le cas avec les conseils de quartier permet également de renforcer le rôle de ces instances, de trouver un cadre de débat et d'échanges avec tous les élus sur des préoccupations localisées. Nous sommes donc contents que vous ayez accepté d'introduire dans le règlement intérieur, à notre demande, les vœux présentés par les conseils de quartier. Cela se faisait plus ou moins mais ce n'était pas écrit. De ce fait, nous avons souhaité que cela soit vraiment formalisé et ajouté. Je crois que nous avons effectivement abouti à un nouveau règlement intérieur que nous avons mis en cohérence avec un certain nombre d'articles du règlement intérieur du Conseil de Paris, notamment sur la limitation du temps de parole de l'exécutif, sur le droit à la formation des élus, sur les élus en situation de handicap auquel nous tenions beaucoup, sur la prévention des conflits d'intérêts.

Il y avait effectivement deux points principaux que vous n'avez pas acceptés mais qui avaient été débattus lors de cette commission : il s'agissait de l'amendement présenté par Arnaud LEHOUX auquel je souscris complètement parce que cela existe au sein du Conseil de Paris, cela est institutionnalisé et cela existe aussi dans des règlements intérieurs

d'autres Conseils d'arrondissement. En mettant un certain nombre de cadres et de règles, il nous semble tout à fait intéressant pour la démocratie locale participative du 15ème de proposer ce droit d'interpellation sous forme de pétition et que cela puisse être débattu dans notre Conseil d'arrondissement.

Il est vrai que je suis un peu surprise de l'amendement que nous avons eu un peu au dernier moment car comme il y avait eu pas mal d'avancées dans le règlement intérieur à notre initiative, mais qui avaient été acceptées, j'étais plus partie sur un vote favorable. Je vois donc arriver cet amendement que je ne comprends pas trop. Il est vrai que nous aurions pu vous l'envoyer avant mais en même temps, il s'agit d'un sujet dont nous avions déjà débattu dans la commission ; il ne s'agit pas d'un nouveau sujet. De plus, je vais particulièrement jouer la mauvaise élève et j'en suis désolée – je m'en excuse par avance – mais je voulais aussi présenter un amendement qui a été discuté dans la commission, donc rien de nouveau, rien d'exceptionnel. Il s'agissait en plus d'une reprise de ce qui existe au Conseil de Paris, donc d'une sorte de parallélisme des formes aussi. Il s'agissait de proposer que nos conseils locaux consultatifs – car il faut souligner qu'il y en a plein dans le 15ème comme les conseils de la jeunesse – puissent, s'ils le souhaitent, avoir la possibilité également de proposer un vœu, en le limitant à un par an, à notre Conseil d'arrondissement et de faire en sorte que nous reprenions le même processus que pour les conseils de quartier, c'est-à-dire qu'au moins 30 jours avant la tenue du Conseil d'arrondissement, les conseils locaux adressent leurs projets à partir du moment où ils sont adoptés à une majorité au Conseil d'arrondissement et ensuite l'élu en charge le présente à notre Conseil d'arrondissement. Encore une fois, désolée de ne pas avoir transmis cet amendement, mais comme il a déjà été discuté, je pensais que cela ne poserait pas de problème.

De plus, lorsque je vois la teneur du texte sur les amendements, il y a quelque chose qui me surprend. Pourquoi pas, à la limite avoir des délais, mais pourquoi le maire et ses adjoints ont la possibilité de présenter un amendement en séance ? Je ne comprends pas. De plus, nous avons déjà des choses sur les amendements dans le règlement intérieur dont nous discutons où il est déjà écrit que les conseillers peuvent proposer des amendements, des contre-projets. J'imagine que cela vient se substituer à ce qui est déjà écrit. Cela n'est pas très clair pour moi. Si vous pouviez répondre à cette question et voir si vous voulez vraiment maintenir cet amendement en l'état parce que de ce fait, cela nous pose problème. Merci.

Monsieur le Maire : Déjà nous avons laissé la parole ouverte pendant un temps supérieur à ce qui est prévu dans le nouveau règlement intérieur, mais qui ne s'appliquera que lors de notre prochaine séance, par définition, puisqu'il faut qu'il soit adopté pour pouvoir être applicable. Sur certaines de vos déclarations, vous allez plus loin que le Conseil de Paris. Il est effectivement plus facile de demander d'aller plus loin que le Conseil de Paris au Conseil d'arrondissement que l'inverse, mais je vais laisser le rapporteur Daniel-Georges COURTOIS répondre sur le fond à ces deux amendements et aux orateurs.

Monsieur COURTOIS : Peut-être commencer par le vœu concernant le droit de pétition. Nous avons effectivement eu une discussion assez fournie en la matière. Qu'est-ce qui se passe ? Au Conseil de Paris, nous avons un droit de pétition à 50 000 Parisiens mais il n'y a pas l'équivalent des conseils de quartier. Les conseils de quartier n'existent pas au niveau du Conseil de Paris et il nous semble donc que lorsque les conseils de quartier existent dans les arrondissements et qu'ils peuvent, puisque nous avons accepté un amendement dans ce sens, déposer une question par an au Conseil d'arrondissement, il faut dans la mesure du possible essayer de faire en sorte, sauf à vouloir à tout prix les vider de leur pouvoir, que ces conseils de quartier, qui sont une instance de démocratie participative où la population, les élus, les associations siègent, puissent effectivement jouer un rôle. Nous ne sommes

évidemment pas contre le fait que l'on puisse interpeller. D'ailleurs, rien n'interdit que des gens adressent une pétition au maire d'arrondissement et on voit ce qu'elle donne. Cependant, si on veut institutionnaliser, on institutionnalise par rapport aux conseils de quartier parce que, encore une fois, nous ne souhaitons pas les vider d'un rôle éminent. Voilà donc ce que je voulais dire sur le premier amendement.

Monsieur le Maire : Donc sur l'amendement Écologiste et Solidaire, vous proposez le rejet.

Monsieur COURTOIS : Je propose le rejet parce que, encore une fois, je propose que nous passions par les conseils de quartier concernés. La taille de 2000 habitants et habitantes colle tout à fait avec le fonctionnement des conseils de quartier qui, par ailleurs, effectuent un très bon travail. Les présidents des conseils de quartier s'investissent dans les sujets conseils de quartier de façon tout à fait efficace et bonne. Encore une fois, je pense avoir été suffisamment clair pour ne pas revenir dessus.

Monsieur le Maire : Sur l'amendement du groupe déposé par Monsieur JOZEFOWICZ, sur la forme et sur le fond.

Monsieur COURTOIS : Il se trouve que comme par hasard je siège à la commission du règlement intérieur du Conseil de Paris. Je n'ai pas le sentiment que tous les sujets qui ont été débattus dans la commission du règlement et qui n'ont pas été présentés sous forme de vœux ou d'amendements au règlement intérieur du Conseil de Paris aient posé le moindre sujet. Maxime DES GAYETS présidait de façon fort intelligente et très bien la commission du règlement intérieur. Des amendements ont été présentés par l'exécutif, par l'opposition, par la majorité, mais nous avons débattu de ceux proposés par écrit. Et je rappelle tout de même une dernière chose : l'article 17 du nouveau règlement intérieur du Conseil de Paris prévoit un temps de dépôt de façon extrêmement claire. Je vais vous le lire : « *Les amendements doivent être déposés dans la commission compétente. Leur dépôt intervient par voie dématérialisée au plus tard le vendredi à 16 heures avant la tenue des commissions. Ils sont consultables le même jour. En cas d'urgence dûment justifiée, le dépôt intervient au plus tard 48 heures avant le premier jour de la séance.* ». Nous proposons d'aller même au-delà puisque nous proposons que les vœux soient déposés le vendredi midi. Franchement, on ne peut pas nous dire de faire en Conseil d'arrondissement ce que l'on ne fait pas au Conseil de Paris et nous avons globalement, nous tous et vous aussi chers collègues, voté cet amendement au Conseil de Paris qui est extrêmement clair.

Monsieur le Maire : Voyez donc, notre amendement est plus ouvert, moins restrictif que celui du Conseil de Paris concernant le dépôt des amendements.

Monsieur COURTOIS : Mais vous comprenez bien qu'il n'est pas possible de découvrir des amendements déposés par écrit à 16 h 30. Au Conseil de Paris, cela aurait été impossible. Il faut tout de même le savoir. C'est la raison pour laquelle dans le règlement intérieur du Conseil de Paris, nous avons mis des délais pour le dépôt des amendements parce qu'il faut que l'exécutif puisse l'amender, avoir une position, en discuter.

Monsieur le Maire : Monsieur LEHOUX, je vous redonne la parole.

Monsieur LEHOUX : Je vous remercie pour cette exception, mais je pense que cela est important pour la bonne information de tout le monde et la qualité de nos échanges. Déjà vous dire que nous avons effectivement débattu de ce sujet en commission, c'est-à-dire qu'il a été mis sur la table. Il y a effectivement une divergence. Je trouve intéressant que tous les points de vue s'expriment et ne s'expriment pas uniquement dans le cadre de cette

commission, que tout le monde puisse en avoir connaissance au sein de notre Conseil et même au-delà, les gens qui nous regardent, d'où l'intérêt de ce dépôt. Ensuite, il me semble, mais je parle sous votre contrôle, Monsieur le Maire, que dans le règlement intérieur actuel, donc celui qui est encore en vigueur, nous avons le droit de déposer des amendements en séance. Nous n'avons pas besoin de vous les envoyer au préalable. J'ai donc cru bien faire il y a 1 h 30 lorsque je vous ai envoyé un mail pour vous dire voilà l'amendement que nous allons vous présenter, il pourrait être intéressant, si vous en avez les moyens, de l'imprimer pour le porter à la connaissance de tout le monde et cela éclairera le débat. J'aurais pu ne pas le faire. Par ailleurs, nous ne sommes pas opposés sur la question de fixer un délai sur le dépôt des amendements puisque c'est nous-mêmes qui avons mis le sujet sur la table pendant la commission. Nous avons dit que dans la mesure du possible, il serait bien de pouvoir les avoir à l'avance pour pouvoir les préparer et éviter ce que nous observons de temps en temps, c'est-à-dire des petits moments de flottement où tout le monde se retourne vers son groupe pour demander quoi faire. Nous pensons que cela améliore la qualité des séances. C'est donc nous qui l'avons mis sur la table. Vous n'en avez pas voulu. Le réintroduire maintenant par amendement, sans nous prévenir, sans même un coup de fil avant alors que nous aurions pu nous mettre d'accord sur quelque chose, je trouve cela dommage. Je trouve que par rapport aux travaux et à l'ambiance de travail que nous avons eus dans cette commission, cela est fort dommageable.

Monsieur le Maire : Vous évoquez le règlement intérieur concernant les amendements de notre Conseil, mais il y a un nouveau règlement intérieur du Conseil de Paris qui dispose dans son article 17, comme cela vient d'être dit, de nouvelles réglementations et nous nous sommes alignés là-dessus en étant plus ouverts. Monsieur COURTOIS pour répondre à l'orateur.

Monsieur COURTOIS : Cher collègue, honnêtement, vendredi midi pour un conseil d'arrondissement qui se tient un lundi, est-ce qu'il est excessif de demander cela ? Encore une fois, au Conseil de Paris, il y a un délai beaucoup plus long. En quoi est-ce que cela pose problème puisque vous-même vous expliquez qu'il faut dans la mesure du possible. La seule chose que nous disons, c'est que dans la mesure du possible, il faut faire en sorte que cela fonctionne comme cela et au Conseil de Paris, cela ne pose aucun problème. Cela n'a jamais posé le moindre problème. Vendredi midi pour lundi, en quoi est-ce que cela change quelque chose ?

Monsieur le Maire : Je crois que l'assemblée est assez éclairée. Un dernier mot, Madame ROY.

Madame ROY : Ce n'est pas que nous sommes opposés au fait qu'il y ait un délai pour déposer puisque, comme l'a rappelé Arnaud LEHOUX, c'est nous qui l'avions proposé pendant la commission. Nous allons essayer d'être cohérents avec nous-mêmes. En revanche, ce qui me choque, ce sont les droits de l'opposition. Vous dites que le maire ou ses adjoints ont la possibilité de présenter un amendement en séance. Pourquoi ne pouvons-nous pas ?

Monsieur COURTOIS : Pardon, mais c'est comme cela au Conseil de Paris, encore une fois.

Madame ROY : Oui mais non. Nous aurions peut-être pu en parler avant. Cela aurait peut-être facilité l'échange.

Monsieur COURTOIS : Cela n'a pas changé, voyons !

Monsieur le Maire : Écoutez, nous allons passer la parole aux uns et aux autres, mais Monsieur COURTOIS répond, lui qui est membre de la commission du règlement intérieur du Conseil de Paris, qu'il a reproduit les contraintes et les conditions qui ont été celles du Conseil de Paris. Vous êtes plus royalistes que le roi. Je veux bien, mais… Il est vrai que les choses ont été effectuées un petit peu rapidement parce que nous avons été surpris par le dépôt de votre amendement. Est-ce que Monsieur COURTOIS maintient dans le texte qu'il a présenté cet amendement ?

Monsieur COURTOIS : Encore une fois, Monsieur le Maire, nous avons franchement très bien travaillé dans la commission avec mes deux collègues. Franchement, vendredi midi pour un amendement, encore une fois, nous sommes très au-delà de ce qui se passe au Conseil de Paris. Le dépôt des vœux et des amendements, c'est mardi soir, si ma mémoire est bonne, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Absolument. Mardi minuit.

Monsieur COURTOIS : Là, nous laissons deux jours de plus, c'est-à-dire vendredi midi pour un Conseil d'arrondissement qui a lieu le lundi à 18 heures. Franchement, j'en appelle à l'esprit de responsabilité pour que nous arrivions à faire un consensus là-dessus. Cela ne me semble pas poser de problème. De toute façon, comme la modification du règlement intérieur n'est exécutoire que lorsqu'elle est transmise au préfet, nous allons de toute façon examiner sans problème votre proposition d'amendement du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement. C'est juste pour les autres fois, que nous puissions nous organiser correctement ; de la même manière qu'au Conseil de Paris, l'exécutif souhaite un minimum d'organisation dans le dépôt des questions, etc. Et je vous rappelle une dernière fois que beaucoup de sujets ont été débattus dans le règlement intérieur du Conseil de Paris, cela n'a pas empêché que ceux que les groupes voulaient redéposer et que ceux que l'exécutif voulait déposer l'aient été par écrit cinq jours avant les commissions et cela ne pose pas de problème. Ce n'est pas une question de remettre en cause les droits de l'opposition, franchement !

Monsieur le Maire : Bon alors, nous allons en sortir ? Parce que cela fait 40 minutes. Il faut peut-être passer aux 60 autres délibérations du Conseil parce que je sens des orateurs impatients de s'exprimer aussi sur leur domaine de compétence. Pour répondre une dernière fois, Monsieur LEHOUX.

Monsieur LEHOUX : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, comme l'a rappelé Isabelle ROY, il ne s'agit pas d'une question de délai sur le fond. Maintenant, ce que je regrette, c'est que les échanges de ping-pong aient lieu maintenant en séance et que l'on nous dise que nous devons les terminer alors que nous aurions pu les avoir au moment de la commission. D'ailleurs, nous avions mis le sujet sur la table et ce que nous nous sommes dit à ce moment-là, c'est qu'il n'était pas possible de l'exiger de tout le monde. On nous a répondu que ce serait dans l'idéal, que l'on essaierait de le faire, qu'il n'y avait pas forcément besoin de l'inscrire dans le RI et nous en sommes restés là. De voir le sujet revenir par un amendement écrit qui fixe dans le texte une limite qui ne nous a pas été présentée, cela ne va pas dans la méthode. Nous n'avons même pas eu le droit à un coup de fil avant ou ne serait-ce qu'un mail 1 h 30 avant pour l'apprendre. Dans ces conditions, nous voterons à la fois contre votre amendement et même contre le projet de règlement intérieur ainsi amendé. Et je vais me permettre un dernier petit commentaire concernant les méthodes de travail entre le Conseil de Paris et le Conseil d'arrondissement : au Conseil de Paris, nous sommes indemnisés. Par ailleurs, les groupes peuvent s'appuyer sur des collaborateurs et

des collaboratrices qui facilitent également le travail, donc entre le moment où nous recevons les délibérations et la date de dépôt pour présenter les amendements, nous avons évidemment le temps d'effectuer le travail et cela est évidemment tenable. Je ne sais pas ce qu'il en est de votre groupe, mais dans le nôtre une majorité de personnes travaillent toute la semaine parce que dans l'opposition, comme vous le savez, un conseiller ou une conseillère d'arrondissement a zéro euro d'indemnité. Ce que vous nous demandez donc là très concrètement, c'est qu'entre le mardi soir vers 22 heures–22 h 30 où nous découvrons l'ordre du jour et le vendredi midi, la *deadline* que vous nous proposez pour déposer, nous devons avoir étudié, analysé l'ensemble des délibérations pour pouvoir proposer nos amendements. Ce n'est pas comme cela que nous travaillons et c'est généralement plutôt le week-end où nous avons le temps de nous poser sur ces sujets. Je me permets aussi ce commentaire pour dire que comparer le Conseil de Paris et le Conseil d'arrondissement n'est pas forcément très pertinent.

Monsieur le Maire : Surtout que nous sommes très, très mal traités au Conseil de Paris lorsque l'on siège dans l'opposition. Vous, vous faites partie d'une majorité, donc vous avez les informations, j'imagine – puisque vous êtes une majorité unie, soudée, cohérente – bien plus tôt que nous qui les avons au dernier moment parfois même sur table le jour du Conseil au moment où un projet de délibération est voté, on le modifie. Franchement, vous ne pouvez pas prendre comme exemple l'organisation du Conseil de Paris, d'autant plus que déposer cinq jours francs avant, ce n'est pas nous qui l'avons décidé, c'est la loi. C'est donc le mardi soir. Entre le mardi soir et le vendredi, je pense qu'il y a tout de même la possibilité d'examiner les choses, surtout que je pense que vous avez une petite idée avant même l'envoi de l'ordre du jour de ce que sera celui du Conseil d'arrondissement parce que vous faites partie de la majorité qui soutient l'exécutif. Cela n'est absolument pas comparable avec le niveau d'information qui est le nôtre et qui est très insuffisant. J'ai parfois même reçu ici des projets de délibération à rapporter en Conseil d'arrondissement pendant le Conseil d'arrondissement voire après. Je peux aussi vous citer beaucoup d'exemples mais nous n'allons pas nous quereller là-dessus.

Je pense que l'assemblée est maintenant suffisamment éclairée. Il est dommage que pour un amendement du groupe qui restitue à peu près à l'identique une disposition du règlement intérieur du Conseil de Paris vous ne soyez pas d'accord, mais je vais être obligé de soumettre à votre vote ces deux dispositions en commençant par l'amendement qui est le vôtre et sur lequel le rapporteur a émis un avis défavorable. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il n'y en a pas. Il est rejeté.

L'amendement du groupe Écologiste et Solidaire est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Je passe maintenant à l'amendement de l'exécutif, en tout cas tel qu'il a été adopté par le rapporteur avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

L'amendement du groupe de la majorité est adopté à la majorité.

Monsieur le Maire : Maintenant, je soumets à votre vote le règlement intérieur de notre Conseil d'arrondissement ainsi amendé : qui est pour ? Contre ? Il est donc adopté dans les conditions indiquées.

Le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement est adopté à la majorité.

Monsieur le Maire : Je vous propose maintenant d'étudier de manière groupée les délibérations 4 et 5.

4. **2026 DDCT 171 – États spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2027**

5. **2026 DDCT 172 – États spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2027**

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Monsieur Hugo KUNSTLINGER.

Monsieur KUNSTLINGER : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous examinons ce soir conjointement deux délibérations qui, chaque année à la même période, viennent fixer le cadre de nos dotations pour l'exercice suivant. L'exercice peut sembler être devenu rituel, mais il n'en demeure pas moins essentiel : ce sont ces deux textes qui déterminent pour une large part les moyens dont disposera notre Mairie d'arrondissement pour agir concrètement au service des habitants du 15ème, que ce soit en investissement ou en fonctionnement des équipements de proximité (les écoles, crèches, équipements sportifs et culturels) dont nous avons la charge au quotidien.

Je voudrais d'abord m'arrêter sur la délibération cadre-investissement, la DDCT 172. Son adoption est chaque année une formalité nécessaire pour nous permettre d'engager des travaux sur certains équipements. Mais au-delà de cette autorisation de principe, je crois utile que notre assemblée s'interroge sur le montant même de cette dotation qui n'a quasiment pas évolué depuis de nombreuses années. Dans un contexte où le coût des travaux ne cesse, lui, d'augmenter, une telle stabilité mérite d'être questionnée. Monsieur LEFEVRE, pouvez-vous nous éclairer sur l'évolution de ce montant dans le temps et nous dire si notre Mairie a eu l'occasion de porter auprès de la Ville de Paris la question de sa réévaluation ?

Je voudrais ensuite évoquer la DDCT 171 qui fixe le cadre de référence de notre dotation d'animation et de gestion locale. Ses critères ne sont pas neutres : ils déterminent la part que reçoit chaque arrondissement et donc les moyens concrets à notre disposition. Or, nos responsabilités de Mairie d'arrondissement se sont sensiblement élargies ces dernières années avec la poursuite de la territorialisation. Je souhaiterais donc que vous puissiez nous rappeler comment sont construits ces critères de répartition et nous donner votre appréciation sur leur adéquation avec les réalités actuelles de notre arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon, je passe la parole à Monsieur LEFEVRE, rapporteur.

Monsieur LEFEVRE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme tous les ans à pareille époque, nous examinons ces délibérations. Je commencerai par la 172. Il n'y a pas grand-chose à dire sur cette délibération, si ce n'est qu'elle autorise les Mairies d'arrondissement à effectuer les dépenses d'investissement afférentes à des équipements qui sont autres que ceux de proximité, ce qui facilite tout de même au quotidien leur fonctionnement. J'encourage mes collègues à voter cette délibération. Le montant est stable depuis une vingtaine d'années à 486 965 €, en forte baisse si nous tenons compte de l'inflation et les faibles reports enregistrés chaque année qui, mécaniquement, réduisent le montant de nos crédits ouverts. Cette stabilité ne reflète ni l'évolution du coût de la vie, notamment l'explosion du coût des matières premières depuis les événements en Ukraine et au Moyen-Orient, ni l'accroissement des compétences des Mairies d'arrondissement

résultant de la territorialisation. Il conviendrait donc de réévaluer le montant de cette dotation, demande que j'ai formulée à la nouvelle adjointe au maire en charge des finances.

Concernant le DDCT 171 relatif à la dotation d'animation locale et à la dotation de gestion locale, il fixe, lui, les critères techniques à partir desquels sont élaborés les montants de dotation. Je rappelle que la dotation d'animation locale se compose de trois lignes qui sont calculées en fonction d'un certain nombre de critères :

- les crédits destinés au fonctionnement des conseils de quartier qui représentent environ 33 000 € ;
- la ligne 615 22 réservée à ce que l'on appelle les travaux urgents qui sont en fait des travaux d'entretien des équipements transférés. Cette ligne est définie à hauteur de la moyenne des crédits mandatés au cours des trois précédentes années ;
- la ligne d'animation locale qui couvre les dépenses dédiées à l'animation locale habituellement quasi stable d'une année sur l'autre. Les crédits de la ligne d'animation locale sont d'abord constitués, lors de l'élaboration du budget primitif, d'une dotation forfaitaire identique pour tous les arrondissements. S'y ajoute ensuite une enveloppe composée pour 50 % des crédits proportionnels à la population, 40 % des crédits établis en fonction du nombre de foyers fiscaux relevant de la première tranche d'imposition, 10 % des crédits établis au prorata des effectifs scolaires relevant des politiques d'éducation prioritaire.

Bref, je me suis tout de même livré à un petit exercice, Monsieur le Maire, qui consistait à regarder comment se positionnait cette dotation de gestion locale par rapport aux autres arrondissements parisiens. Le premier réflexe est juste de la ramener au nombre d'habitants, même si comme je viens de le dire cela n'est pas le seul critère. Il n'en reste pas moins que cela est un peu surprenant parce que, finalement, si nous ramenons cette subvention au nombre d'habitants, nous nous apercevons que pour le 15ème, cela représente 50 € par habitant *versus* 108 € pour le 10ème, par exemple. Le 5ème est à 94 €. Bref, nous arrivons non pas en dernière position mais en position très, très basse. Cela interroge tout de même car nous pouvons imaginer qu'il y a une certaine proportionnalité entre le nombre des équipements de proximité et la population de l'arrondissement. Comme cela a été dit, nous voyons qu'il s'agit d'un mécanisme qui est largement construit autour des charges historiques des équipements. Le 15ème a effectivement une dotation qui est importante en valeur absolue. Toutefois, comme je viens de le dire, ramenée par habitant, cela ne nous est pas hyper favorable. Il serait intéressant d'effectuer ce même calcul sur les 17 états spéciaux et de descendre au niveau des rubriques et d'établir ce ratio entre cette DGL et les charges de fonctionnement des équipements. À ce jour, je n'ai pas réussi à obtenir la totalité des informations permettant de regarder cela pour voir si, effectivement, nous sommes désavantagés ou pas. Cependant, je ne désespère pas d'obtenir ces informations et je vous en rendrai compte dans ce même Conseil. Cependant, je vous invite tout de même sur cette dernière délibération à la voter également. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Cela fait longtemps que nous savons que le 15ème n'est pas traité à la hauteur de sa population et de très loin. Et vous n'obtiendrez pas les informations demandées puisque je me réfère à un rapport de la Cour des comptes d'il y a quelques années selon lequel il y a un manque flagrant de transparence budgétaire entre la Mairie centrale et sa direction des finances et les Mairies d'arrondissement. Cela est dénoncé régulièrement par la chambre régionale ou la Cour des comptes et je ne vois pas qu'il y a été mis un terme puisque nous avons toujours les plus grandes difficultés à obtenir des informations budgétaires sur les coûts des équipements ou sur des comparaisons avec les

autres arrondissements. Cela étant, nous allons soumettre ces deux délibérations à votre vote en commençant par la DDCT 171. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : La DDCT 172 : qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vous propose maintenant d'étudier aussi de façon groupée les 6 et 7 sur l'inventaire des équipements de proximité.

6. **152026035 – Inventaire des équipements de proximité du 15e arrondissement pour l'année 2027**

7. **2026 DDCT 145 – Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2027**

Monsieur le Maire : Monsieur Grégory CANAL a la parole.

Monsieur CANAL : Merci, Monsieur le Maire. Par rapport à l'an passé, nous avons bénéficié du transfert de cinq équipements nouveaux – cinq équipements, c'est un peu excessif : trois jardinières rue Théodore-Deck, Renan et Dantzig et ensuite la chapelle Boucicaut que nous revendiquions de longue date. Il y avait beaucoup d'échanges entre nos services et la Ville de Paris. Nous avions même fait des évaluations financières assez sérieuses, tant sur le fonctionnement que sur l'investissement, qui avaient été estimées à hauteur de 15 000 €, ce qui n'était pas une somme démente. Le site est désaffecté – je parle de la chapelle Boucicaut – et c'est avec regret que nous constatons que nous avons perdu un grand nombre d'années. Mais c'est avec joie aujourd'hui que nous observons qu'enfin cet équipement est transféré, ce qui nous permettra d'assurer localement une animation locale de nature culturelle voire associative. Au demeurant, je me permets de mettre en exergue un ultime point : c'est toujours celui du parc Brassens. Comme vous le savez, nous revendiquons son transfert en équipement transféré. Il est vrai que selon le code général des collectivités territoriales, il dépasse le gabarit puisque cela est recommandé lorsque c'est moins d'un hectare et à usage de la localité, donc des riverains. Or, en l'espèce, le parc Brassens, nous le savons tous ici, fait 9 ha et c'est la raison pour laquelle il nous est excipé un refus. Il n'en demeure pas moins, je tiens à le préciser ici, qu'un grand nombre d'équipements parisiens – je crois qu'ils sont 49 – de nature supérieure à 1 ha ont d'ores et déjà été transférés dans les arrondissements. J'en veux pour preuve que nous en avons six dans le 15ème qui dépassent le gabarit qui ont été transférés dans nos inventaires. C'est la raison pour laquelle avec insistance et ardemment nous revendiquons le transfert rapide de cet équipement qui sera 100 fois mieux géré localement qu'il ne l'est actuellement au niveau parisien.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je vais soumettre ces deux délibérations à votre vote en commençant par le 15202635. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Le DDCT 145 : qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

8. **2026 DU 83 – Reprise des études relatives à la création d'un site patrimonial remarquable, en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial « Paris, rives de la Seine », et mise à l'étude du secteur Montmartre**

Monsieur le Maire : Monsieur LUINAUD a la parole.

Monsieur LUINAUD : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération vise donc à reprendre les études sur la création d'un site patrimonial remarquable (SPR) sur la rive de Seine. L'intérêt d'un SPR est qu'il s'impose aux documents d'urbanisme d'une Ville. Il va donc renforcer la protection des sites remarquables mais aussi l'espace et les paysages environnants pour en faire une espèce d'élément indissociable. Il s'agit donc d'une manière de protéger notre patrimoine qui traverse les âges des aléas du politique. Ce sont bien les aléas du politique qui interrogent avec cette délibération. Pourquoi la Ville s'acharne-t-elle à perdre toujours plus de temps à protéger nos rives de Seine qui sont malheureusement régulièrement malmenées par des projets urbanistiques alors même que l'Unesco nous réclame depuis des années un plan de gestion pour ce site du patrimoine mondial ? Et s'il s'agit d'un problème d'incompatibilité avec les règles d'urbanisme en vigueur, pourquoi ne pas y avoir pensé dès la conception du PLUb ? Peut-être – et je dis cela évidemment par hasard – que la gauche a été plus préoccupée par la surdensification et le pastillage de logements sociaux que par le patrimoine des Parisiens. Et je profite donc de cette délibération, de ce débat, pour rappeler notre attachement particulier dans le 15ème à la protection du patrimoine de notre arrondissement qui est trop souvent malmené par l'exécutif parisien comme ailleurs dans Paris ; Emmanuel GREGOIRE nous l'a d'ailleurs démontré en oubliant de nommer un adjoint chargé du vieux patrimoine et en menaçant la commission du Vieux Paris. Alors je veux vous rassurer, Monsieur le Maire, je ne suis pas trotskiste…

Monsieur le Maire : Ah bon, je croyais !

Monsieur LUINAUD : (…) Mais si je devais demander à nos collègues de la majorité parisienne d'où parlez-vous camarades, pour parler de patrimoine, je crois que nous aurions ici un début de réponse. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Madame ROY.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, il y avait eu dans le passé deux délibérations, une en juin et une en novembre 2025, qui avaient abouti au lancement d'études préalables à la création d'un site patrimonial remarquable qui couvrait notamment le cœur historique de Paris et effectivement des réflexions avaient déjà été engagées et un périmètre privilégié en accord avec l'État avait même été soumis en termes d'hypothèse. Il concernait les sept premiers arrondissements et les parties des autres arrondissements concernées par le bien inscrit, dont le 15ème. Aujourd'hui, il s'agit un peu d'actualiser les termes de cette délibération considérant que la Ville de Paris dispose déjà d'un système particulièrement riche d'outils de protection patrimoniale – il faut le dire – qui couvre tout de même la quasi-totalité de son territoire.

Pourquoi aujourd'hui un nouveau périmètre pour le site patrimonial remarquable en lien avec le bien Unesco ? C'est d'abord que la superficie envisagée est très supérieure à celle habituellement retenue pour les sites patrimoniaux remarquables en France et que de ce fait, cela soulève bon nombre de difficultés liées à la complexité institutionnelle du territoire, au volume d'études qu'il faudra conduire, à leur coût, à la durée des procédures et à la capacité d'adaptation des outils qui seront créés. Je veux d'ailleurs souligner que ce volume d'études sera assez conséquent pour avancer dans la mise en œuvre du site patrimonial

remarquable en termes de durée et de coût et qu'en plus les recommandations établies par la commission nationale du patrimoine et de l'architecture s'écartent des propositions de la Ville et des services de l'État et nous allons sur l'établissement – c'est un peu technique – d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur sur l'intégralité du territoire. Cela affaiblit donc effectivement la capacité de la Ville à piloter de manière cohérente ses politiques urbaines et cela revient, quelque part, à avoir à la place du PLU bioclimatique un plan de sauvegarde et de mise en valeur qui réduirait de ce fait les compétences de la Ville sur les territoires qui sont concernés. Or, ce PLU bioclimatique est là pour adapter la ville au changement climatique de plus en plus urgemment – personne n'ignore les canicules que nous avons vécu cet été – et je crois que cela peut faire consensus.

Je voudrais rappeler en conclusion que c'est tout de même nous qui avons fermé les voies sur berges, donc en termes de protection des berges et de la ville de Paris, je crois qu'il fallait tout de même le rappeler, et que ce n'est pas nous qui voulions les rouvrir à la circulation. Je rappelle aussi qu'il y a des protections patrimoniales qui existent dans le PLUb qui limitent les démolitions et encouragent la conservation du bâti existant. Vous le savez aussi bien que moi, il y a des protections patrimoniales à Paris sur plus de 6 000 bâtiments et il y a aussi 25 000 protections volumétriques qui concernent presque 30 % des parcelles parisiennes. Avec tous ces éléments que je viens de vous donner, il faut, pour nous, procéder à une reprise des études relatives à la délimitation du périmètre du futur site patrimonial remarquable et aux différentes options relatives aux documents de gestion qui nous permettront de préciser leur articulation avec les autres outils de planification urbaine et bien sûr avec le plan de gestion à venir pour le bien Unesco. Cela traduit vraiment notre volonté claire de consolider, de réaffirmer l'ambition de la Ville de Paris en matière de protection et de valorisation de son cœur historique et de son patrimoine, tout en se donnant les moyens de construire un dispositif maîtrisé, cohérent par rapport aux enjeux contemporains.

Monsieur le Maire : Juste sur un point : vous ne pouvez pas dire que nous avons voulu rouvrir les voies sur berges. Vous les avez effectivement fermées. En revanche, pour avoir mené un combat avec mes collègues – combat perdu malheureusement –, je sais que c'est vous qui avez voulu maintenir la centrale à béton Lafarge sur les rives de Seine…

Applaudissements.

(…) Et cela, vous ne vous en glorifiez pas trop, ce qui empêche de faire une promenade sur les berges de la Seine. Je parle en tant que maire, cette fois-ci, et je passerai la parole au rapporteur pour répondre, mais nous aurions peut-être souhaité que les Maires d'arrondissement, pas seulement le 15ème, aient été associés à cette modification, à la création du SPR.

Y a-t-il d'autres intervenants ? Sinon je passe la parole à Monsieur CANAL, rapporteur.

Monsieur CANAL : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme vous le savez, la Ville de Paris, c'est un petit peu comme Pénélope : le soir, ils défont les ouvrages qu'ils ont réalisés la veille. Je me souviens en effet – vous avez eu raison, Madame, de le préciser – que l'an dernier, vous avez fait adopter deux délibérations visant à intégrer notamment l'île aux Cygnes dans le SPR, le site particulièrement remarquable, et qu'aujourd'hui vous demandez simplement non pas de l'actualiser mais juste de l'annuler. L'annuler pour faire quoi ? Il n'y a rien dans la délibération. Pas de calendrier. Pas d'estimation des coûts. Rien. Et pas de contre-projet non plus, si ce n'est que vous allez faire des études, y compris sur la butte Montmartre, c'est-à-dire que pour le 15ème arrondissement, il n'y a absolument rien. Curieuse façon d'actualiser les documents d'urbanisme. Vous nous expliquez

tranquillement que cela serait contraire au PLU, mais il me semble que les travaux du SPR ont été lancés a posteriori de l'adoption du PLUb. Cela est donc très surprenant. Cela veut dire que la Ville de Paris n'avait pas conscience – ce qui serait tout de même un signe d'incompétence que je ne peux imaginer un seul instant – lorsqu'elle a engagé cette réforme, cette adoption qu'il y avait des incohérences entre le PLU et le SPR qu'elle poussait à la création. D'ailleurs, la délibération se garde bien de nous indiquer quels sont les paramètres, quels sont les exemples précis d'incohérence entre le PLUb et le SPR. Nous n'en avons absolument aucune indication. En revanche, je peux émettre des hypothèses tout de même selon lesquelles le SPR a tout de même un avantage pour nous. Nous savons que le Maire de Paris a une appétence pour les toitures. Qu'est-ce qui nous dit que demain, il ne va pas nous faire ce qu'il a fait sur d'autres segments dans le 15ème arrondissement ou ailleurs et faire des altérations importantes au patrimoine pour nous mettre un aménagement absolument spécieux, spécifique, spécial, je ne sais pas trop quoi encore, qui serait contraire à l'intérêt patrimonial de la Ville de Paris ? Vous ne nous donnez absolument aucun exemple à part tout de même des arguments très spécieux.

Vous nous indiquez également dans cette délibération – vous ne l'avez pas trop dit là, mais cela mérite d'être souligné tout de même – qu'il y a des aberrations de délimitation du périmètre. Mais, là encore, au Conseil de Paris, Jean-Pierre LECOQ et Anne BIRABEN qui sont élus en plein cœur de ce secteur protégé vous ont fait des propositions à l'époque de correction du périmètre en vous indiquant que la délimitation administrative qui intégrait les sept premiers arrondissements de Paris à l'époque de la première série était une incongruité patrimoniale et à l'époque, la Ville de Paris et Monsieur Emmanuel GREGOIRE le premier nous ont expliqué que pas du tout, il était tout à fait normal d'appliquer cela de manière totale à ces sept premiers arrondissements et ensuite ils l'ont donc ouvert avec l'accord de l'Unesco sur des parties non négligeables des autres arrondissements limitrophes. Donc, votre argument ne tient pas du tout la route ; je m'excuse de devoir vous le dire.

La vérité – et elle est clairement écrite dans cette délibération et vous auriez pu nous le dire très clairement, Madame ROY –, c'est que simplement la Ville de Paris ne veut pas perdre ses prérogatives et entre l'intérêt du patrimoine et l'intérêt de ses prérogatives, elle privilégie son intérêt car contrairement à ce que vous dites, il n'y a pas d'incohérence possible entre l'État et la Ville de Paris car l'étude des projets et l'adoption des plans de sauvegarde et des plans de gestion – il s'agit de deux choses différentes – sont élaborées concomitamment entre l'État et la Ville de Paris. Ce n'est pas l'un contre l'autre, c'est l'un avec l'autre et d'ailleurs, la preuve en est, c'est que l'État et la Ville de Paris copilotent l'instance de dialogue pour le futur plan de gestion et le futur plan de sauvegarde. Car le plan de gestion – c'est simple à comprendre ; ce n'est pas du tout technique, Madame – donne des orientations et des objectifs et le plan de sauvegarde, lui, prescrit les règles d'urbanisme. Or, si vous décidez à deux, la loi est très claire : parce que l'État en est responsable devant l'Unesco, le droit national s'applique de préférence au droit local, ce qui veut dire que le PLU ne verra plus son application. Ce qui sera appliqué, c'est le fameux plan de sauvegarde qui donnera donc des prescriptions de sauvegarde patrimoniale pour éviter tous les errements de la Ville de Paris qui sont légion, nous le savons très bien, nous le voyons d'ailleurs dans le 15ème arrondissement mais nous l'avons vu aussi récemment à l'Assemblée nationale où vous n'avez pas hésité à mettre en danger un petit pavillon attenant contre la fureur populaire dont vous vous moquez comme d'une guigne. C'est dire que l'hyper proximité et vous sont deux concepts qui sont absolument incompatibles. Tout cela en plus avec le toupet de nous proposer cette délibération juste à l'issue des journées du patrimoine où la Ville de Paris, comme l'État, a su faire preuve d'une démonstration

absolument agréable de son patrimoine que vous pouvez potentiellement mettre en danger et c'est la raison pour laquelle nous allons voter totalement contre cette délibération qui n'a absolument aucun sens.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci pour cette belle explication patrimoniale. Je soumets donc cette délibération à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

9. **2026 DLH 94 – Réalisation, 49, 51, 53 rue de la Fédération (15e) d'un programme de rénovation de 39 logements sociaux par la RIVP – Subvention (769 324 euros)**
10. **2026 DLH 99 – Réalisation, 58 rue du Théâtre (15e) d'un programme de rénovation de 68 logements sociaux par la RIVP – Subvention (703 191 euros)**

Monsieur le Maire : Madame BRUHAT, vous avez la parole.

Madame BRUHAT : Merci, Monsieur le Maire. Il ne vous a pas échappé que l'été caniculaire que nous avons vécu nous a démontré à nouveau l'urgence d'accélérer la rénovation de l'ensemble des bâtiments parisiens et notamment le parc de logements sociaux. C'est justement l'un des enjeux de ces deux délibérations dont nous allons discuter aujourd'hui. Au cœur des deux programmes que nous allons évoquer avec cette délibération et la prochaine (l'une est rue de la Fédération et l'autre du Théâtre), nous retrouvons notamment des travaux d'isolation, d'installation ou de rénovation de VMC ainsi que l'installation et la rénovation de volets. Il s'agit de travaux essentiels à la fois pour améliorer la performance énergétique des bâtiments mais aussi pour protéger la santé et le bien-être des habitantes et habitants, notamment face aux fortes chaleurs que nous connaîtrons désormais chaque année. Vous le savez, face aux enjeux du réchauffement climatique, nous nous devons de poursuivre et d'accélérer la rénovation du parc social dans notre arrondissement et c'est pour cela – et nous le voyons ici dans cette délibération – que la Ville de Paris agit car améliorer le confort des logements, c'est permettre aux habitants et habitantes de mieux y vivre et de préserver leur santé en hiver comme été. C'est pour cela que nous voterons favorablement ces deux délibérations.

Monsieur le Maire : Puisque vous avez évoqué les deux délibérations de façon simultanée, je donne la parole au rapporteur pour les 9 et 10. Attention non, le rapporteur sur la 9 est Monsieur LUINAUD et Monsieur CANAL va peut-être intervenir sur la 10.

Monsieur CANAL : Merci, Monsieur le Maire. Juste une petite observation sur cette seconde délibération, la n°10. Évidemment, nous sommes favorables sur le principe aux rénovations thermiques ; il n'y a pas de sujet. Toutefois, je me suis toute même interrogé lorsque j'ai vu le calendrier prévisionnel des travaux qui commenceront en 2027 par la désignation de la maîtrise d'œuvre. La réalisation est prévue en 2030 pour une livraison en 2032, c'est-à-dire six années de travaux pour passer d'un DPE F à DPE D, ce qui me paraît tout de même surprenant. Je me permets de préciser qu'un DPE F, au 1er janvier 2028, le logement n'a plus le droit d'être loué dans l'absolu. Cela veut dire que dans l'intervalle, si un appartement devait être libéré, il ne serait plus louable, ce qui veut dire que cela ferait donc des logements encore vacants. C'est beaucoup, surtout lorsque la Ville de Paris se permet le luxe de taxer les propriétaires privés sur des logements vacants alors qu'elle ne s'applique

pas à elle ses propres contraintes. Cela mérite tout de même d'être souligné. Deuxième élément : je pense surtout aux foyers qui vont perdre de l'argent parce que six années, c'est très, très conséquent. Je suis très surpris de la durée de réalisation des travaux et d'ailleurs il n'y a pas beaucoup d'éléments sur le contenu de ces derniers, notamment sur le calendrier. Cela mériterait peut-être dans les prochaines délibérations de mettre un petit peu plus l'accent sur cet élément-là. Voilà ce que je voulais indiquer.

Monsieur le Maire : La parole est à Monsieur LUINAUD pour répondre sur les deux délibérations.

Monsieur LUINAUD : Merci, Monsieur le Maire. Je partage amplement ce qui a été dit par mes collègues, y compris celle des verts. Je crois que personne ici n'a besoin d'être convaincu de l'urgence de rénover le parc social parisien, comme le proposent les DLH 94 et 99. Il s'agit d'ailleurs d'un point sur lequel nous enjoignons la majorité parisienne à aller plus vite. C'est pourquoi j'appellerai à voter favorablement cette délibération. Ce n'est pas parce que cette délibération va dans le bon sens qu'elle ne soulève pas plusieurs interrogations. Nous venons d'en évoquer certaines, mais je veux aussi rappeler, sur ce sujet d'adaptation du bâti, comme sur d'autres – et nous aurons l'occasion d'en reparler ce soir – le manque de transparence de la Ville sur le calendrier de la planification qu'elle envisage pour le parc social. Nous ne savons toujours pas combien d'immeubles sont réalisables chaque année par le budget de la Ville, sur quels critères ils sont priorisés et quels sont les gains de confort de vie pour les habitants. Il s'agit en tout cas d'une donnée qui manque. Dans les délibérations qui sont proposées, on mentionne bien les gains de consommation énergétique et les économies de CO2, mais qu'en est-il des gains de température en hiver comme en été ? De nos derniers échanges avec les bailleurs sociaux, pas plus tard que la semaine dernière d'ailleurs, les retours clairs sont que malgré les travaux d'isolation thermique et la pose d'occultants, certains appartements resteront à peine vivables en période de canicule et ont donc besoin de plus amples aménagements comme la pose, par exemple, de brasseurs d'air. Pourquoi alors ne pas les inclure dans les travaux que nous proposent les DLH 94 et 99 ?

Mais je crois qu'il y a d'autres lièvres à lever. D'abord, je m'interroge sur la conditionnalité des aides quand elles sont accordées par la Ville. Pour cette délibération, la 99, ce sont 700 000 € de subvention pour 68 logements et la Ville exige en retour 26 droits de réservation à la RIVP dans son parc de logements, c'est-à-dire que pour à peine 10 000 € d'aide par logement, la Ville s'octroie le droit de décider du peuplement de 26 logements au total. Et regardez à quel point la mécanique de l'exécutif est bien huilée : en vidant les caisses des bailleurs sociaux avec ses loyers capitalisés, l'exécutif les a privés d'une partie des fonds nécessaires au financement de la transition du bâti et maintenant, en échange d'aides pour financer ces mêmes travaux, la Ville exige des droits de réservation exubérants par rapport aux sommes engagées. Si cela n'est pas du racket, je ne sais pas ce que c'est, mes chers collègues. Un autre point, à mon avis, c'est regarder le montant des frais d'honoraires qui sont payés par la Ville. D'après la FNAIM, les honoraires moyens se situent entre 3 et 15 % sur ce genre d'opération avec une moyenne à 10 %. Ici, dans la DLH 99, la Ville s'acquitte de 16 % de frais d'honoraires et dans la DLH 94, la Ville fait bien pire avec près de 20 % d'honoraires. Il s'agit de frais qui, à mon sens, sont totalement incompréhensibles. Il s'agit d'une taxe indue sur le budget de Paris et notre premier adjoint Grégory CANAL avait d'ailleurs interpellé Jacques BAUDRIER sur ce sujet au Conseil de Paris mais je crois qu'il y a maintenant un sujet sérieux de transparence sur où part l'argent des Parisiens. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais donc soumettre ces délibérations à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif sur le DLH 94. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Même vote pour le DLH 99.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

11. 2026 DLH 118 – Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux par Paris Habitat

Monsieur le Maire : Vous avez la parole.

Monsieur COSTAGLIOLA : Merci, Monsieur le Maire. J'interviens sur les DLH 118, 177 et 215. Monsieur le Maire, chers collègues, ces trois délibérations relatives à des garanties d'emprunts portées par Elogie, Habitat social français et Paris habitat concernent dans notre arrondissement cinq programmes qui traduisent une même ambition : développer et améliorer le parc social là où il est nécessaire, y compris dans les quartiers où le foncier est rare et cher. La production de logements passe d'abord par l'acquisition amélioration, un outil que la Ville mobilise massivement dans le 15ème. La délibération DLH 215 porte sur deux programmes d'Elogie au 13 rue Jules-Simon pour 117 logements et au 228–230, rue Lecourbe pour 62 logements. La délibération DLH 118 concerne, quant à elle, 137 logements de Paris habitat au 148–152, rue de Lourmel. Cela représente plus de 300 logements sociaux transformés en logements accessibles à des ménages modestes et intermédiaires sans consommer de nouveaux fonciers. La délibération DLH 177 concerne un programme de création de logements sociaux d'Habitat social français au 23 rue Tiphaine qui contribuera également à la diversification de l'offre dans le quartier. Enfin la délibération DLH 118 porte aussi sur la rénovation Plan climat énergie des immeubles situés au 132–138, rue Félix-Faure et rue Modigliani. Cette rénovation est essentielle au moment où nous débattons de l'adaptation aux canicules. Améliorer le confort thermique du parc social, c'est protéger en priorité les habitants les plus exposés et réduire leurs factures d'énergie. Ces garanties qui représentent pour les cinq programmes du 15ème plus de 46 millions d'euros d'encours sont le levier indispensable pour que les bailleurs puissent mobiliser leurs prêts auprès de la caisse des dépôts. Elles sont l'expression concrète de la solidarité de la Ville envers ceux qui construisent, rénovent et gèrent le logement social. Nous voterons donc ces trois délibérations. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur COSTAGLIOLA. Vous avez évoqué les trois délibérations. Nous les reprendrons chacune dans l'ordre parce qu'il y a des positions différentes de vote pour ce qui nous concerne. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais passer la parole pour la 11, comme intervenant, à Monsieur CANAL.

Monsieur CANAL : Faute d'intervention, je me dois de faire un petit point sur cette délibération, Monsieur le Maire, qui nous intéresse au premier chef car il s'agit au bénéfice du renouvellement de la convention sur la publicité…

Monsieur le Maire : Non !

Monsieur CANAL : Ah pardon, vous êtes sur laquelle ?

Monsieur le Maire : C'est la 11.

Monsieur CANAL : Ah pardon, excusez-moi.

Monsieur le Maire : C'est sur les garanties d'emprunts. DLH 118.

Monsieur CANAL : Oui, excusez-moi, j'étais passé à celle d'après. J'étais un peu dissipé.

Monsieur le Maire : Non, non, on peut avoir un instant d'inattention. Cela peut arriver même aux meilleurs d'entre nous.

Monsieur CANAL : Monsieur le Maire, nous nous interrogions sur cette délibération lorsque nous avons vu l'ordre du jour passer. Il y a deux opérations à l'intérieur : il y a celle qui concerne l'avenue Faure et une autre qui concerne le gros lotissement rue Lourmel. Évidemment, sur la partie Faure, nous n'avons pas d'observation particulière à émettre. En revanche, celle de Lourmel nous inquiète lourdement dans la mesure où le groupe Gecina, qui était jusqu'à présent le bailleur privé de ce grand lotissement se désengage manifestement de l'habitation privée au bénéfice de l'immobilier de bureau. Or, ses occupants, ses foyers ont manifestement eu très peu ou pas d'informations. Ils ont découvert incidemment qu'ils passaient sous l'occupation d'un bailleur social. Pourquoi pas. Cependant, ce genre d'opération qui ne s'est faite qu'à l'ombre de la Mairie du 15ème arrondissement parce que nous n'avons pas été…

Monsieur le Maire : Dans le dos !

Monsieur CANAL : Dans le dos, pour être encore plus clair…..Nous n'avons pas été du tout partie prenante de cette opération. Généralement d'ailleurs nous sommes consultés au préalable, ce qui nous permet a minima de nous assurer de la bonne information des locataires, ce qui n'a manifestement pas du tout été le cas. Ces conditions-là sont déplorables. Les inquiétudes sont très vives. Nous avons déjà reçu des associations de locataires et riverains qui sont très inquiètes de ces situations sur lesquelles ils n'ont absolument aucune visibilité. C'est la raison pour laquelle nous profitons de ce Conseil d'arrondissement pour interroger l'exécutif parisien.

Monsieur le Maire : Et nous le ferons au Conseil de Paris. Monsieur LUINAUD, rapporteur, pour répondre aux orateurs.

Monsieur LUINAUD : Merci, Monsieur le Maire. Grégory CANAL l'a rappelé, nous sommes favorables aux opérations Félix-Faure et Modigliani…

Monsieur le Maire : C'est-à-dire au 118-5.

Monsieur LUINAUD : Exactement. (…) Notamment parce qu'elles s'inscrivent dans des opérations nécessaires de rénovation Plan climat. En revanche, nous voterons défavorablement l'opération 148–150, rue de Lourmel. Cela a été rappelé, Gecina, à plusieurs reprises d'ailleurs dans l'arrondissement, rompt quelque part la confiance que ses locataires plaçaient en leur bailleur privé, puisque l'immobilier de bureau étant plus lucratif que le logement, il s'est donc lancé dans une opération de grande envergure de transfert de son patrimoine à des bailleurs sociaux. Et pour les locataires, ces opérations sont souvent une source de stress car ils ne savent pas ce qu'ils vont devenir dans les mois et les années qui viennent à la suite de ce changement de bailleur. C'est en tout cas le retour que nous ont fait les locataires qui étaient anciennement Gecina, nouvellement Paris habitat ou RIVP dans plusieurs réunions publiques auxquelles nous assistions avec le Maire. Je dois dire que

leurs inquiétudes sont fondées, d'abord parce que comme vous le savez l'entretien du parc social, de Paris habitat en l'occurrence, laisse parfois à désirer et des locataires qui sont habitués à une gestion privée de leur immeuble et parties communes s'inquiètent d'une certaine baisse de standing. Dans ces conditions, il est difficile de justifier le paiement d'un loyer qui est aligné sur le marché locatif privé. Nous voyons d'ailleurs beaucoup trop de situations dans Paris où ces basculements du privé vers le social pousse les locataires à déménager, à regret d'ailleurs, d'un logement qu'ils affectionnaient et qui leur apportait une certaine stabilité de vie. Ils déménagent parce qu'ils ne peuvent pas non plus accepter un bail social de leur nouveau bailleur car leurs revenus sont trop élevés. Cette inadéquation entre les revenus d'anciens locataires du privé et les nouveaux plafonds des bailleurs sociaux entraîne au mieux des surloyers, mais surtout l'inquiétude de perdre son droit au maintien pour dépassement de plafond. Je rappelle, chers collègues, qu'un occupant dont les revenus dépassent de 150 % les plafonds pratiqués dans le parc social ouvre le droit au bailleur social de lui donner congé et c'est cette prise en étau que nous dénonçons ici dans les pratiques de Gecina et dont fait l'objet l'opération de la rue de Lourmel. Avoir le choix entre un environnement direct qui se dégrade ou être congédié de son logement est un non-choix pour nous, c'est pourquoi nous voterons contre cette opération de la rue de Lourmel de la DLH 118.

Monsieur le Maire : 118-4. Je suis, pour ma part, très étonné de cette entente voire de cette complicité entre une foncière de bureaux que nous pouvons qualifier de marchand de soupe et la Mairie centrale, l'adjoint concerné, Monsieur BAUDRIER, qui ne me semble pas avoir tout à fait les mêmes références et les mêmes valeurs que les dirigeants de cette entreprise qui n'hésite pas à traiter ses locataires comme de la marchandise, qui n'hésite pas à faire du faux Airbnb dans ses immeubles, qui a mobilisé les associations de locataires partout où elle était propriétaire des lieux qui se plaignent de travaux, de malfaçons, de mépris profond des locataires, qu'il ait construit une résidence étudiante face aux fenêtres de cette résidence de la rue de Lourmel, etc., qu'il ait supprimé un jardin, un espace vert à cet endroit. Bref, j'en passe et des meilleures. Et d'ailleurs la meilleure preuve de cette forfaiture, c'est qu'il y a eu tout de même une totale ignorance de la Mairie d'arrondissement qui n'a jamais, jamais été informée que plus de 400 logements changeaient de propriétaire, passant de Gecina – pourquoi pas d'ailleurs – à Paris habitat et à la RIVP et que les habitants ont juste eu droit à une réunion organisée six mois après la vente de l'immeuble au 1er juillet dernier, ce qui n'a évidemment pas permis d'apporter des réponses aux inquiétudes. Six mois après ! Il s'agit vraiment d'une procédure qui ne devrait pas exister dans une ville comme Paris avec les tensions, le départ d'un certain nombre de locataires, la difficulté pour ceux qui essaient de connaître les informations et savoir qui ferait quoi et quels seraient les loyers, etc. Franchement, je ne le dis pas pour toutes les opérations, même mais pour celle-là vraiment, qui a coûté tout de même près d'une centaine de millions d'euros à la Ville qui n'est endettée qu'à hauteur de 12 milliards – il faut bien le reconnaître –, c'est tout de même une tache au drapeau. C'est la raison pour laquelle le rapporteur a proposé un vote défavorable qui va m'amener à scinder en deux cette délibération entre le 118–4 et le 118-5, en vous proposant un vote défavorable pour la DLH 118–4 et un vote favorable pour le DLH 118–5 que je soumets à votre vote.

Avis défavorable de l'exécutif pour le 118–4. Qui est favorable au 118–4 ?

Le DLH 118-4 est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Avis favorable en revanche pour le 118-5. Qui est favorable au 118-5 ? Qui est contre ?

Le DLH 118-5 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : La délibération est ainsi adoptée en retranchant le 118-4. Je vous remercie. Je passe à la DLH 177 sur laquelle Monsieur COSTAGLIOLA s'est déjà exprimé.

12. 2026 DLH 177 – Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant deux programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Habitat Social Français (HSF)

Monsieur le Maire : Monsieur Jérôme LORIAU a la parole.

Monsieur LORIAU : Monsieur le Maire, pouvez-vous me redire sur quel dossier vous êtes ?

Monsieur le Maire : Si on pouvait suivre un peu les travaux, ce serait sympa parce que nous ne sommes pas couchés. La 12, DLH 177. Il s'agit du dispensaire au 23 rue Tiphaine.

Monsieur LORIAU : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une emprise de la Ville de Paris que nous suivons très attentivement depuis plusieurs années, avec sur ce site un centre de vaccination. Il se trouve qu'il a été possible grâce à un partenariat avec un groupement de médecins d'y développer depuis un an et demi ou deux ans maintenant un centre de soins non programmés qui a permis de répondre à une demande et des besoins de soins dans le secteur qui n'étaient pas satisfaits. Sur cet emplacement, la Ville est aussi en possession d'une emprise bien plus importante puisqu'elle est en propriété de tout l'immeuble et que sur celui-ci, il nous a semblé qu'il était possible d'implanter d'autres structures de soins bien plus ambitieuses. Nous avons eu, Monsieur le Maire, lorsque vous avez reçu l'adjoint au maire de Paris chargé de la santé, l'occasion d'évoquer ce sujet pour lui demander que la Ville étudie sur cette emprise l'implantation d'un centre de santé municipale au titre du plan d'investissement. Il s'agit donc d'une emprise que nous suivons tout particulièrement et pour laquelle nous souhaiterions que la Ville puisse exaucer, si nous pouvons dire, nos demandes quant à un développement d'une offre de soins encore plus importante pour répondre aux besoins du quartier.

Monsieur le Maire : On ne peut pas se plaindre dans les discours municipaux qu'il y ait une insuffisance d'établissements de santé dans le 15ème et en même temps transformer un dispensaire occupé par deux centres médicaux psychologiques, dont celui de Necker, et un centre médical, en huit logements sociaux – cela défie l'entendement – sans même que nous ayons été consultés, évidemment. S'il n'y a pas d'autres intervenants, Monsieur LUINAUD a quelque chose à rajouter ?

Monsieur LUINAUD : Oui, Monsieur le Maire. Jérôme LORIAU l'a rappelé, nous avons des souhaits différents de ceux de la Ville sur cette emprise au 23, rue Tiphaine qui est, selon moi, une occasion manquée à la fois pour la Ville, pour les Parisiens et pour l'offre de soins de proximité puisque à plusieurs reprises nous nous sommes opposés à ce projet qui concerne un bâtiment qui a une histoire riche, puisqu'il s'agit d'un bâtiment des années 1900 qui est entré dans le patrimoine de la Ville en 1974. Il s'agit d'un site qu'ont d'abord occupé un dispensaire puis deux centres médicaux psychologiques dont celui de Necker transféré en 2022. Pendant la crise du Covid, ce site a d'ailleurs été fortement mobilisé, dans la réactivité d'ailleurs, pour soutenir les familles de l'arrondissement. Or, faute d'entretien de la Ville, cet immeuble est aujourd'hui fortement dégradé. Plutôt que de le réhabiliter pour y maintenir une offre de santé – c'est là que commencent nos principaux désaccords –, la Ville a décidé en 2022 de le désaffecter, de le reclasser et de le céder à un bailleur, Habitat social français (HSF), pour y créer un programme de huit logements sociaux. Nous

avons bien conscience que le 23 rue Tiphaine ne peut plus rester dans cet état de dégradation, mais il n'en demeure pas moins qu'à nos yeux un tel bâtiment ne peut accueillir autre chose qu'un nouveau projet de proximité au service des habitants puisque, je le rappelle, le 15ème reste déficitaire en centres de santé de secteur 1. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous invite à voter contre ce projet de délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vais donc soumettre ce projet de délibération à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ce projet de délibération ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

13. **2026 DLH 215 – Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Elogie-Siemp**

Monsieur le Maire : 13 rue Jules-Simon et 228-230 rue Lecourbe. Rue Lecourbe, ce sont 76 logements avant réhabilitation. Jules-Simon, 125 logements.

14. **2026 DFA 37 – CODP d'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris**

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous n'êtes pas sans connaître la position historique des écologistes en matière de publicité. Pour tout vous dire, nous sommes assez contrariés de voir arriver ce projet de délibération qui renouvelle une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation publicitaire sur les propriétés de la Ville de Paris, convention qui va à contre-courant de l'engagement de la Mairie de Paris qui avait acté fin 2025 de la sortie de la publicité ; sortie progressive, certes, mais définitive. Nous avions en effet acté fin 2025, s'agissant du contrat de mobiliers urbains d'information – cela représente à peu près 1 600 équipements sur nos trottoirs – de passer à 25 % de contenu publicitaire commercial dès l'année 2026 puis à 10 % jusqu'à l'échéance du contrat deux ans après. Et la Ville s'était engagée à ne pas renouveler à leur échéance les autres contrats publicitaires concernant notamment les abris voyageurs, mats, palissades de chantier, etc., soit notamment la convention qui est soumise à notre examen aujourd'hui. Vous le savez, l'omniprésence de la publicité crée artificiellement des besoins de consommation inutiles. Elle influence les modes de vie et, partant, a un impact délétère sur l'environnement. Et puisqu'il faut le rappeler, malgré l'été caniculaire que nous venons de vivre, moins de publicité, c'est moins d'incitation à la surconsommation et par extension moins de pression sur les ressources naturelles et sur le climat. Moins de publicité, c'est aussi une opportunité de réinvestir l'espace public autrement en laissant plus de place aux expressions artistiques, citoyennes et informatives. Cette délibération constitue un recul par lequel Paris renonce à la sortie progressive de la publicité commerciale et enterre la rupture annoncée avec un modèle économique fondé sur la marchandisation de l'espace public. Par ailleurs, le gain budgétaire pour la Ville est très faible au vu des nuisances et des ambitions de la Ville et de la France en matière de réduction de la publicité dans l'espace public. Raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération et vous pourrez compter sur la détermination des écologistes pour continuer d'exiger la révision du règlement local de publicité afin d'acter de la fin de la publicité commerciale dans l'espace public. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Mais cette intervention s'adressait à nous ou au groupe socialiste et à l'exécutif municipal dont vous être membre ? Non, je pose la question parce que je n'ai pas trop bien saisi. Puisque vous êtes membre de l'exécutif municipal, il s'agit donc peut-être d'une affaire à régler entre vous. Nous voulons bien être les témoins de vos zizanies, comme vous êtes d'ailleurs témoins des nôtres souvent. Vous voulez intervenir ? Allez-y, Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Merci. Je n'aurais effectivement pas le même avis que ma collègue.

Monsieur le Maire : Nous avons cru comprendre.

Monsieur SITBON : Mais il s'agit du principe d'une majorité plurielle qui permet aussi de discuter…

Monsieur le Maire : Ce n'est pas que la majorité, c'est l'exécutif, là ! Enfin bon.

Monsieur SITBON : En l'occurrence, la convention que nous renouvelons améliore tout de même sensiblement un certain nombre de points, notamment le chiffre d'affaires reversé à la Ville qui sera de 65 % désormais. La surface publicitaire sera réduite de 16,5 % du fait de la baisse du nombre d'emplacements et de la stratégie de Decaux consistant à rééquilibrer le parc en faveur du format de 2 m² qui est beaucoup plus demandé par les annonceurs et les grands formats seront recentrés sur les grands axes et les portes de Paris. Il y aura également une amélioration de l'esthétique avec un entretien hebdomadaire désormais, contrairement à la convention précédente qui prévoyait un entretien mensuel. Il y aura une géolocalisation des dispositifs et des délais d'intervention réduits à 24 heures pour les messages haineux et à quatre heures pour les risques de sécurité. La flotte qui opérera pour poser ces panneaux sera 100 % électrique. Il s'agit donc effectivement d'un maintien d'un des dispositifs. Cela ne remet pas en cause, chère collègue et amie, la volonté de la Ville de Paris d'aller petit à petit vers moins de publicité, mais nous devons trouver un équilibre également. En l'occurrence, cette convention améliore les choses tout en la renouvelant pour le moment. Et donc, nous, nous voterons pour.

Monsieur le Maire : Il s'agit donc de votre réponse à Madame NIAKATÉ.

Monsieur SITBON (hors micro) : Nous pouvons savoir ce que vous allez faire ?

Monsieur le Maire : Vous allez le savoir puisque je vais passer la parole au rapporteur, Monsieur CANAL.

Monsieur CANAL : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous applaudissons évidemment à deux mains cette délibération – une fois n'est pas coutume – qui apportera dans les caisses de la Ville de Paris 4 millions d'euros. Ce n'est pas négligeable, 4 millions d'euros. C'est sûr que comparé aux dépenses de la Ville de Paris qui ont permis d'avoir 10 milliards de dettes, ce n'est rien ; il s'agit d'une goutte d'eau dans l'océan, j'en conviens. Mais généralement, les délibérations de la Ville de Paris, cela coûte toujours de l'argent aux contribuables. En l'espèce, pour une fois, cela rapporte. C'est la raison pour laquelle les verts ne la votent pas ; toute blague à part évidemment. Même si nous partageons certaines observations sur le consumérisme, il n'en demeure pas moins qu'il y a de très belles publicités dans la ville ; je pense à celle de Toulouse-Lautrec pour le Moulin-Rouge. Cela mérite quand même d'être signalé. Et puis il y a de très belles publicités de manière générale, donc pourquoi pas tout de même le signaler. Au demeurant, si nous rentrons dans le détail, même si mon collègue a déjà livré l'essentiel, cette délibération confirme

l'attribution à l'entreprise Decaux, qui est très professionnelle évidemment et qui a des capacités d'intervention – c'est marqué dans la délibération – sept jours sur 7, 24 heures sur 24 avec tout un cahier des charges très prescriptif en termes de vigilance sur les affiches sexistes, les comportements discriminatoires, etc. Franchement, toute la panoplie de prévention a été dûment déployée de telle sorte que tout le monde puisse être satisfait au plus grand large du panel politique. Il n'en demeure pas moins – et d'ailleurs Monsieur SITBON aurait pu le préciser – que 95 % des recettes sont garanties par l'entreprise Decaux, ce qui veut dire que même s'il y avait un déficit dans l'exploitation, ce que je ne crois évidemment pas, la Ville de Paris retrouverait ses petits et le contribuable parisien serait très certainement délesté de 4 millions à trouver ; cela n'est pas négligeable. Au demeurant, il y a toujours tout de même un contrepoint à observer : nous sommes, nous, attentifs que cet argent qui est récolté par la Ville de Paris, puisque cela se territorialise dans nos arrondissements, ne soit pas juste au bénéfice de la Ville de Paris. C'est la raison pour laquelle nous ferons des propositions au Conseil de Paris pour que les Mairies d'arrondissement puissent participer à ce gain d'efficience économique tel que nous le favorisons aujourd'hui et j'ose espérer que nous saurons faire entendre notre voix et nos propositions au Conseil.

Monsieur le Maire : Nous verrons la sincérité de la politique de territorialisation qui peut effectivement s'appliquer aussi sur le plan budgétaire. Vous avez la position, Monsieur SITBON, de notre majorité, donc de l'exécutif. Je vais donc soumettre cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour cette délibération ? Contre ? Les verts. Abstention ? Une abstention de Monsieur COSTAGLIOLA.

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

15. 2026 DEVE 31 – Subventions de fonctionnement et d'investissement à 28 associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative (93 313 €)

Monsieur Grégory MORIN-MARTIN ne prenant pas part au vote.

16. 2026 DEVE 40 – Subventions d'investissement à quatre associations pour des projets de végétalisation participative lauréats du budget participatif (76 200 €)

Monsieur le Maire : Il s'agit de la Station Brassens dans le 15ème. Madame NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, un mot rapide pour évoquer, si vous le permettez, deux délibérations – la DEVE 31 et la DEVE 40 – portant sur des subventions d'investissement et de fonctionnement au bénéfice de jardins partagés et de la végétalisation participative. Ces subventions permettront notamment de soutenir un projet de création d'un jardin partagé dans le 15ème arrondissement au bénéfice de l'association Station Brassens qui souhaite développer des ateliers pédagogiques destinés aux scolaires, notamment du sud du 15ème arrondissement. Elles permettront également de subventionner l'association Ombrelle & Coccinelle, association qui accompagne des enfants et des adultes en situation de handicap ou des personnes âgées en perte d'autonomie.

Les jardins partagés sont un formidable vecteur de lien social, de lien intergénérationnel pour tous les publics. Il s'agit également de réservoirs de biodiversité. Ils sont très plébiscités par les Parisiennes et les Parisiens. Ils sont généralement tenus par une communauté de personnes très engagées, que nous pouvons croiser dans nombre d'associations, dans les AMAP, dans les conseils de quartier. La Ville de Paris en compte 155 aujourd'hui et nous

comptons bien développer ces initiatives favorables à la nature en ville et à la biodiversité. Je vous invite donc à voter ces délibérations. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Puisque vous avez lié les deux délibérations, nous allons nous aligner sur votre proposition : la Station Brassens pour 1 500 € et l'association Ombrelle & Coccinelle pour 7 000 € dans le square Marie-Poussepin. Vous avez la parole.

Monsieur BOISSONNAT : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je ne vais pas paraphraser Aminata qui a tout dit. Il s'agit de deux délibérations qui soutiennent des associations qui portent des jardins partagés et de la végétalisation participative. Cela permet évidemment de créer de la biodiversité et d'avoir des espaces de nature dans l'arrondissement, mais ce sont aussi des choses qui créent du lien social dans le quartier. Comme ma collègue, je vous encourage donc à voter favorablement pour ces deux délibérations.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BOISSONNAT. Je vais maintenant passer la parole au rapporteur, Monsieur RACAPÉ sur les deux délibérations.

Monsieur RACAPÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, les jardins partagés, cela a été dit, sont des vecteurs de lien social et de biodiversité. Un existe déjà avec Ombrelle & Coccinelle, l'autre devrait voir le jour lors du premier semestre 2027. Pour toutes les raisons évoquées, nous voterons ces délibérations.

Monsieur le Maire : Je soumets cette délibération 15 à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif et un déport de Monsieur Grégory MORIN-MARTIN. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : La 16, DEVE 40 avec un déport de Madame BESNIER. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, Madame Selda BESNIER ne prenant pas part au vote.

17. 2026 DPE 36 – Conventions de subvention pour quatre projets auprès d'associations œuvrant pour la réduction des déchets

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'association Halte à l'obsolescence programmée pour 10 000 €. Madame Aminata NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Après j'ai fini, jusqu'au bout.

Monsieur le Maire : Non, non, vous êtes la bienvenue.

Madame NIAKATÉ : Après, ce seront mes collègues. Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous le savez, vous ne le savez peut-être pas, à Paris, chaque habitante, habitant jette en moyenne 450 kg de déchets par an, soit près de 973 000 tonnes de déchets. Cela est assez colossal. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés adopté par le Conseil de Paris fin 2024 a fixé des objectifs assez ambitieux : réduire de 100 000 tonnes la production annuelle de déchets à Paris d'ici à 2030 et tripler le taux de

valorisation des déchets collectés, notamment par le réemploi, le tri et le recyclage. Ces objectifs visent en cohérence avec ceux du dernier Plan climat à contribuer à la réduction d'ici 2030 d'au moins 32 % des émissions de gaz à effet de serre liées au traitement des déchets. Nul besoin de vous rappeler que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Or, la sensibilisation des citoyens et leur acculturation à ces enjeux sont un moyen de tendre vers ces objectifs. La délibération qui est soumise à notre examen propose de soutenir des associations dont les missions s'inscrivent dans cette démarche de réduction des déchets. Elle propose de soutenir notamment l'association Halte à l'obsolescence programmée, dont le nom est éloquent quant à sa mission, et l'association Aremacs, qui contribue depuis 20 ans à la transition écologique et sociale de la filière événementielle, culturelle et sportive, filière qui peut produire énormément de déchets. Il s'agit d'autant d'opportunités pour en réduire le volume. Elle intervient, par exemple, sur l'événement We love Green et mène de nombreuses opérations de sensibilisation. D'autres associations sont également soutenues par cette délibération. Nous vous proposons donc de soutenir ces associations et de voter cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Monsieur BOISSONNAT, vous avez la parole.

Monsieur BOISSONNAT : J'ai un rôle difficile en intervenant à chaque fois après Aminata qui précise tout très bien. Mais, en effet, de la même manière au nom de notre groupe, nous soutenons aussi cette délibération. Cent mille tonnes de production annuelle de déchets en moins d'ici 2030, il s'agit d'un objectif ambitieux et il faut donc que tout le monde y soit sensibilisé. Je vous encourage aussi à voter cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Pour répondre aux orateurs, Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous sommes forcément d'accord sur ce type de délibération et effectivement sur ces subventions. Comme vous l'avez dit, le meilleur des déchets est celui que l'on ne produit pas. Comme vous me donnez l'opportunité de parler sur cette délibération, j'ai juste une petite demande. Il serait bien que nous puissions avoir un petit compte rendu des actions passées parce que dans les délibérations, il y a tout un tas de lettres d'intention sur ce qui est à venir mais il est vrai que nous pourrions nous inspirer également de ce qui est fait dans certaines associations et peut-être, nous, le 15ème, solliciter ces associations afin qu'elles viennent dans l'arrondissement en fonction d'un certain nombre de souhaits que nous pouvons avoir puisque nous sommes aussi engagés sur la réduction des déchets. Toutefois, j'invite bien sûr mes collègues à voter cette délibération.

Monsieur le Maire : Que je soumets à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Monsieur Rodolphe VINCENT ne prenant pas part au vote.

18. 2026 DPE 37 – Reconfiguration du réseau d'assainissement de la rue Vasco de Gama (15e), pour la modernisation de la station de métro LOURMEL (ligne 8) – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la RATP

Monsieur le Maire : Monsieur KOCH a la parole.

Monsieur KOCH : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce délibéré pourrait à première vue sembler relever d'une question essentiellement technique, puisqu'il concerne la reconfiguration du réseau d'assainissement de la rue Vasco-de-Gama et de la signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la RATP, mais il est en réalité le signe très concret d'une transformation beaucoup plus importante pour notre arrondissement : la modernisation de la station de métro Lourmel et plus généralement de la ligne 8. Cette modernisation s'inscrit dans le vaste programme MF 19 porté par la Région via Île-de-France Mobilités et réalisé avec la RATP. Jusqu'à 410 nouvelles rames doivent progressivement être déployées sur huit lignes de métro parisien (les lignes 3, 3 bis, 7, 7 bis, 8, 10, 12 et 13). À terme, 103 km de lignes seront adaptés pour accueillir ce nouveau matériel. Il s'agit d'un effort d'investissement tout à fait considérable : près de 3 milliards d'euros sont consacrés à l'adaptation du réseau et des sites de maintenance, dont 1,4 milliard pour les seules lignes 8 et 13. La ligne 8 est directement concernée avec l'arrivée progressive des MF 19 prévue à partir de 2029. Il faut donc regarder ce délibéré pour ce qu'il est : une conséquence de cet investissement massif dans notre réseau de transport, mais aussi une opportunité pour notre arrondissement. Car lorsque l'on réalise des travaux aussi importants, lorsque l'on intervient sur les infrastructures et sur une station de métro, nous devons naturellement nous demander ce que nous pouvons faire au-delà du seul chantier technique pour améliorer également l'espace public, le cadre de vie et les usages du quartier. Il s'agit, me semble-t-il, d'une opportunité que nous devons saisir pleinement. Je souhaite donc que nous ouvrions aujourd'hui cette réflexion afin que cette modernisation des infrastructures de transport puisse être l'occasion d'un nouvel aménagement de l'espace public autour de Lourmel. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres intervenants ? Sinon je donne la parole à Monsieur PINET, rapporteur.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, tout a déjà été dit par notre collègue Pierre-André KOCH mais pour répondre à sa question et pour informer ce Conseil, il a bien évidemment été travaillé lorsque le projet est arrivé en présentation à la section territoriale de voirie en mairie afin de réfléchir à ce qui pourrait être fait. Déjà la partie de la rue Vasco-de-Gama où va être creusée cette nouvelle entrée, qui se situe entre l'avenue Félix-Faure et la rue de Lourmel, va être piétonnisée puisque dans le projet initial il ne restait que la voie de circulation qui n'avait plus de sens et donc nous piétonnisons. Et l'idée a été de travailler à une trame verte qui va partir de cette rue Vasco-de-Gama piétonnisée et aller jusqu'à la Seine en redynamisant à la fois l'espace de l'avenue Félix-Faure juste autour du métro Lourmel, le square Cocteau, les rues Jongkind et Modigliani qui nécessitent d'être un petit peu revues. Nous ajoutons à ce projet quelque chose qui a été présenté à Monsieur CHEVANDIER dernièrement, à savoir une rue aux écoles sur la rue Varet. Nous poursuivons, pour redynamisation, une réflexion sur le jardin Blanc, tout cela avec des traversées des grosses artères, qui ne peuvent pas être fermées, plus sécurisées pour arriver jusqu'au parc André-Citroën où nous avons également un bel espace arboré et poursuivre jusqu'à la Seine. Il y a donc une véritable réflexion qui a été menée. Nous l'avons, avec Philippe GOUJON, présentée aussi à Thomas CHEVANDIER dernièrement. Je profite de cela pour dire que j'espère que les crédits suivront parce que le 15ème a souvent présenté des projets, mais malheureusement les financements n'ont pas suivi et c'est ce qui a avorté. Il y a de la piétonisation, une rue aux écoles, de la végétalisation. Nous espérons donc que cela sera entendu du côté de l'hôtel de ville et je vous invite, bien sûr, à voter cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets cette délibération importante avec son annexe orale, si je peux dire, dont nous avons effectivement parlé avec l'adjoint compétent il y a quelques jours, à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

19. 2026 DDCT 113 – Subventions (209 500 euros) à 33 associations au titre du soutien à la vie associative parisienne

Monsieur le Maire : Monsieur COSTAGLIOLA, vous avez la parole.

Monsieur COSTAGLIOLA : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération soutient 33 associations parisiennes à hauteur de 209 500 € au titre de l'engagement citoyen et associatif. Cette somme permet à des associations de tenir, de se structurer et d'agir au plus près des habitants. Dans notre arrondissement, elle soutient notamment l'action Makabane des voisins à hauteur de 5 000 €. Installée dans le quartier Balard-Citroën, elle œuvre à renforcer le lien social entre les générations et entre les cultures. Elle multiplie les partenariats avec les collèges, les écoles, les associations et la bibliothèque du quartier et favorise le partage et la solidarité entre habitants. Elle joue aussi un rôle de lieu ressource. Elle accueille les activités de nombreuses associations et de collectifs d'habitants qui, sans cela, n'auraient pas d'espace où se réunir. Dans un quartier en pleine transformation, disposer de tels lieux ouverts et animés par celles de ceux qui y vivent est essentiel. Ce soutien s'inscrit dans une conviction que nous partageons : la démocratie locale ne se décrète pas, elle se construit au quotidien grâce aux bénévoles et aux militants associatifs qui font vivre la solidarité et la participation citoyenne. Nous voterons donc cette délibération et appelons à ce que le soutien de la Ville à la vie associative soit maintenu et amplifié. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Il n'y a pas d'autre intervenant, donc la parole est à Madame DOUCERÉ, rapporteure.

Madame DOUCERÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je souscris à ce qui vient d'être dit et tiens à saluer à mon tour les associations Makabane des voisins mais aussi la compagnie des Tropes. Makabane joue un rôle très concret, effectivement, dans le quartier Balard–Citroën. Elle crée des passerelles entre les générations, les habitants et les structures locales. Son rôle est également précieux car elle offre à d'autres associations et collectifs d'habitants la possibilité de trouver un point d'appui, un lieu où se réunir et développer leurs propres activités. Nous aurons l'occasion d'en reparler plus longuement à la fin de ce conseil, mais à défaut d'ouverture d'une antenne de la maison des associations dans ce secteur, c'est précisément ce type d'initiative locale qui permet de faire vivre le tissu associatif, d'animer un quartier et de maintenir des liens de proximité entre ses habitants. Je veux également insister sur le travail remarquable de la compagnie des Tropes et de sa créatrice Lucile ANDRÉ, spécialement pour l'initiative des Rencontres Assos'Mécènes 15. Cette démarche est particulièrement intéressante parce qu'elle permet également de créer des ponts cette fois entre le tissu économique du 15ème et de petites associations locales qui ont d'intéressants projets mais très peu de moyens pour les financer. Ce type de mise en relation peut réellement leur donner un coup de pouce décisif. Pour toutes ces raisons et conformément à ce qui vient d'être exprimé, je vous invite bien sûr à voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Que je soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

20. 2026 DDCT 189 – Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (150 000 euros) à 22 associations pour le financement de 22 projets dans les quartiers populaires parisiens

Monsieur le Maire : Madame ROY a la parole. Il s'agit de CREAT'EO IDF pour 5 000 € et du Rugby-club Paris 15 pour 2000 €.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, cette délibération nous propose un financement de l'appel à projets Action de remobilisation des jeunes qui a pour objectif de proposer à des jeunes de 16 à 25 ans une remise à niveau globale sur plusieurs semaines pour qu'ils puissent gagner en autonomie et aussi acquérir des compétences de base pour ensuite pouvoir rejoindre un parcours de formation plus classique. La Ville s'est engagée depuis 2022 pour ces appels à projets qui sont à destination, je le souligne, des jeunes des quartiers populaires parisiens et c'est l'occasion de rappeler aussi que la Ville de Paris accompagne les jeunes à travers d'autres dispositifs que celui-ci, notamment la mission locale de Paris qui accompagne des jeunes dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle au travers d'un accompagnement personnalisé afin qu'ils puissent construire un projet professionnel, accéder à une formation ou trouver un emploi, une alternance ou un stage. L'école de la deuxième chance de Paris s'adresse aussi aux jeunes entre 16 et 25 ans qui sont sortis du système scolaire, qui n'ont pas de diplôme et pas de qualification avec un objectif de construire avec eux un projet professionnel qui leur permettra ensuite d'accéder soit à une formation qualifiante, soit à une alternance ou à un emploi durable. Je pense qu'il est important qu'il y ait ces dispositifs puisque, malheureusement, le taux de chômage des jeunes en France reste élevé. Si nous regardons les statistiques de l'INSEE au deuxième trimestre 2026 pour les jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études, le taux de chômage était de 13 % alors que celui de la population active est à 8 %. Et nous savons d'ores et déjà que ce taux de chômage des jeunes pourrait encore être aggravé, notamment du fait de l'impact de l'intelligence artificielle sur certains métiers. C'est pourquoi il est important de soutenir ces associations – Monsieur le Maire, vous les avez citées – que sont CREAT'EO Île-de-France qui va mettre en place un programme de tutorat et de mentorat pour les jeunes du quartier des Périchaux, Open bar entrepreneur, une association qui interviendra dans le 14ème et le 15ème et qui mobilisera son réseau d'entrepreneurs, de partenaires associatifs pour offrir aux jeunes des opportunités de rencontres et aussi de mentorat, un peu comme ce qui sera fait par l'association CREAT'EO IDF et enfin le RCP 15, le club de rugby que nous connaissons tous, avec une initiative assez intéressante qui permettra au travers du rugby à cinq d'utiliser ce temps sportif pour réorienter des jeunes, les informer des aides qu'ils peuvent avoir et faciliter leur orientation vers l'agence France travail qui est partenaire. Je vous remercie et je vous incite bien sûr à voter cette délibération.

Monsieur le Maire : Que je soumets à votre vote. Non, avant je vais d'abord passer la parole à Madame CEYRAC, qui est rapporteure.

Madame CEYRAC : Je n'ajouterai pas grand-chose, Madame ROY a dit l'essentiel. Simplement, nous soutenons le Rugby-club 15 qui est effectivement un club extrêmement actif non seulement sur le rugby mais aussi pour les seniors et dans sa proposition pour aller vers le métier d'éducateur sportif pour les jeunes. Je trouve donc que cela est très intéressant. Quant à CREAT'EO, je n'ai pas grand-chose à rajouter si ce n'est qu'elle effectue

un travail assez important et même très remarquable dans le centre CDL Brancion qui a été créé par la Mairie du 15ème il y a quelques années. Nous ne pouvons donc que les soutenir.

Monsieur le Maire : Qui est pour cette délibération avec un avis favorable de l'exécutif ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

21. **2026 DGRI 37 – Renouvellement de bail et aide en nature (208.230 euros) à la Maison des Journalistes**

22. **2026 DAC 169 – Subventions (400.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique**

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'atelier des Artistes en exil pour 5 000 €, de l'Agence du court-métrage pour 4 000 €, de la compagnie des Tropes pour 5 000 €, de la Tornade pour 5 000 € et du théâtre Silvia-Monfort pour 5 000 €.

Monsieur SALETTES : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous voulions appuyer ce dispositif l'Art pour grandir qui nous semble très intéressant, notamment dans une visée éducative. Il permet de créer le lien entre les collèges parisiens et diverses institutions culturelles dont cinq dans le 15ème arrondissement, comme vous venez de le citer. Cela permet d'amener la culture vers un public d'adolescents ne fréquentant pas forcément les institutions culturelles parisiennes et notamment pour certains n'ayant jamais mis les pieds dans un théâtre ou dans une salle de concert, en particulier dans les quartiers populaires puisque les trois quarts des collèges situés en géographie prioritaire accueilleront ces résidences. Ces dernières ne sont pas uniquement des actions ponctuelles. Ce qui est intéressant, c'est le parcours avec l'artiste, les élèves, les équipes éducatives et les familles qui travaillent sur l'ensemble de l'année scolaire avec diverses disciplines (danse, musique, théâtre, cinéma, arts numériques et cultures urbaines par exemple). Chaque jeune voit mûrir sa création au fur et à mesure de l'année. Au-delà de cela, ces créations sortent de l'établissement puisque des restitutions ouvertes aux familles et aux habitants du quartier en font un rendez-vous culturel de proximité. Pour cela, nous vous appelons à soutenir ces subventions. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autre intervention, Madame RUISSEAU, rapporteure, pour répondre à l'orateur.

Madame RUISSEAU : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je pense que tout a été dit. Je vais être assez brève. Il s'agit pour le 15ème de quatre associations qui sont bien connues, qui contribuent de façon tout à fait connue aussi au développement culturel de notre arrondissement. Vous avez souligné, cher collègue, la diversité aussi dans les différents arts qui sont proposés. Je vous invite donc bien évidemment à voter favorablement cette disposition.

Monsieur le Maire : Je soumets donc cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. , Madame Isabelle ROY et Monsieur Arnaud LEHOUX ne prenant pas part au vote

23. 2026 DAC 171 – Subventions (148.500 euros) et conventions à 17 structures culturelles pour des projets dans le cadre de l'héritage olympique

Monsieur le Maire : Il s'agit du projet « Contre Ruck (Le rugby au féminin) » porté par la Cie Morbus Théâtre et l'artiste Guillaume Lecamus pour un spectacle au sein du Rugby-club du 15ème (RCP 15) pour 19 800 €. Monsieur SALETTES, vous avez la parole

Monsieur SALETTES : Oui, je reprends la parole. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues…

Monsieur le Maire : C'est votre droit le plus strict.

Monsieur SALETTES : (…) Au-delà du beau dispositif Paris sport vacances et culture avec des stages proposés dans le 15ème par l'Agence du court-métrage, nous voudrions surtout évoquer le projet culturel de création de spectacles autour du rugby féminin au sein du Rugby-club 15ème. Ce projet nous semble intéressant déjà pour visibiliser le rugby féminin et la féminisation de ce sport qui explose en France avec une équipe nationale qui a terminé six fois deuxième des Six nations ces dernières années et a même battu l'Angleterre en 2024, il me semble. Pourtant, ces joueuses restent invisibilisées, sous-financées, sous-médiatisées même si le service public de l'audiovisuel désormais diffuse l'ensemble des matchs et attire des millions de téléspectateurs. Il nous semble important de mettre en avant ces joueuses dans le 15ème qui se battent, existent et pratiquent ce sport souvent dans l'ombre et à travers elles, d'évoquer l'émancipation et le dépassement de soi à travers le sport et le fait de transgresser une certaine norme qui voudrait que le rugby soit un sport d'homme et souvent pratiqué uniquement dans le Sud-Ouest. L'occasion aussi de véhiculer également les belles valeurs du rugby que sont le respect, la solidarité et l'esprit d'équipe. Merci.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Est-ce que, Madame RUISSEAU, rapporteure, souhaite répondre ?

Madame RUISSEAU : Je n'aurai encore une fois rien à rajouter. Tout a été dit. Vous avez notamment bien souligné combien le Rugby-club au féminin nous est cher et j'invite bien évidemment à prendre un avis favorable sur cette disposition.

Monsieur le Maire : Je soumets donc à votre vote cette délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

24. 2026 DAC 219 – Subventions (9.000 euros) à trois associations organisant des prix littéraires (la Plume noire, l'association du prix Clara, Académie hors concours)

Monsieur le Maire : Il s'agit notamment de la Plume noire pour ce qui concerne le 15ème pour 3 000 €.

25. Communication de rentrée scolaire

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant aborder le gros morceau de bravoure de la séance avec la communication sur la rentrée scolaire. Tout le monde est prêt ? Tout le monde a des vitamines ? Je vais passer la parole pour commencer à Madame Chantal ROLGEN pour présenter sa communication sur la rentrée scolaire.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, le premier conseil d'arrondissement est traditionnellement l'occasion de faire un point sur la rentrée scolaire. D'habitude, je commence ce bilan de rentrée par les fermetures de classes, les départs et les arrivées de directeurs. J'y reviendrai, mais ce soir je souhaite commencer en évoquant ce qui me paraît le plus important, c'est-à-dire la situation de notre école publique qui a connu cette année à Paris des difficultés jamais rencontrées jusqu'alors avec le véritable séisme causé par la crise du périscolaire, avec la crise provoquée par la canicule et aussi par les difficultés rencontrées dans les établissements pour les remplacements d'enseignants absents. Oui, la situation est grave.

Évoquons d'abord la situation périscolaire. Les parents n'ont plus confiance. Il est absolument nécessaire pour rétablir cette confiance qu'ils comprennent les dysfonctionnements qui ont abouti à de telles situations, qu'ils obtiennent des garanties pour que tous les enfants du 15ème et autres arrondissements soient protégés. Pour rappel, depuis le début de l'année 2026 sur Paris, 195 agents ont été suspendus pour des suspicions de violences sexuelles ou autres et à la fin août, plus de 200 enquêtes pénales étaient en cours à Paris concernant des violences envers des enfants dans 121 écoles maternelles ainsi que dans des écoles élémentaires. Le 15ème n'est absolument pas épargné et malheureusement le climat n'est pas vraiment apaisé au vu des nombreuses situations pas encore réglées et dont les parents prennent connaissance lors des réunions publiques actuelles (au moins deux par semaine). Plusieurs signalements ont déjà eu lieu depuis la rentrée. Les écoles maternelles Volontaire et 72 Gutenberg ont été particulièrement impactées. Et actuellement, près d'une vingtaine d'écoles sont touchées de près ou de loin par ces problèmes. Certes, la Mairie de Paris, à grand renfort de panneaux d'affichage devant les écoles, a informé les familles des mesures prises, mesures avec lesquelles nous ne pouvons qu'être d'accord (par exemple : des animateurs en binôme, aménagement de toilettes adultes et enfants dans des locaux bien différenciés).

Toutefois, tout cela est-il vraiment effectif ? Non car il manque actuellement un grand nombre d'animateurs. Ce sont les responsables éducatifs ville qui eux-mêmes nous le disent et les travaux dans les toilettes dans les écoles ne sont pas toujours réalisables. Des problèmes matériels se posent, mais les promesses doivent absolument être tenues. De plus, la communication de la Mairie de Paris reste insatisfaisante. Des lettres d'information aux parents envoyées précipitamment déclenchent l'inquiétude. De mauvaises liaisons entre les services perturbent la clarté des informations. Ce n'est que par la réactivité entre les services et la transparence que la Ville de Paris pourra regagner la confiance des parents car oui, nous avons besoin du périscolaire et oui, il doit bien fonctionner.

Il faut aussi donner les moyens de ses promesses. Nous serons d'une exigence absolue face à ces engagements de la Ville de Paris. Nous veillerons, avec Monsieur le Maire et Rodolphe VINCENT, conseiller d'arrondissement dédié au périscolaire, au contrôle de moralité des animateurs lors de leur recrutement, au renforcement de leur formation. Nous veillerons également à ce que les diverses propositions des associations de parents ayant pris part à la convention citoyenne soient respectées, en particulier la demande à 77 % de la semaine de quatre jours. Oui, un moindre morcellement des temps et une journée entière de périscolaire permettront de rendre plus attractif le métier d'animateur et d'avoir ainsi du personnel plus engagé dans l'animation. Nous serons également très attentifs aux conclusions de la MIE menée par Madame de RAGUENEL et de la commission d'enquête sénatoriale par Madame EVREN.

En ce qui concerne la canicule, la situation chaotique du mois de juin montre qu'il ne peut plus y avoir d'improvisation. Nos écoles doivent être adaptées au changement climatique.

Les fortes chaleurs ne sont plus exceptionnelles. Il est impératif d'accentuer les rénovations thermiques des bâtiments, de poser des protections solaires, de prévoir des salles de rafraîchissement, d'équiper les écoles de brasseurs d'air, etc. À noter que la Mairie du 15ème a aussi permis l'achat en urgence de climatiseurs pour compléter la livraison totalement insuffisante de ces appareils dans les écoles cet été. Une réunion jeudi matin avec la première adjointe et tous les arrondissements a permis d'acter le calendrier des futurs travaux concernant le plan canicule. D'ici le 2 octobre, pour nous le 29 septembre, sera présenté aux maires d'arrondissement un plan de travaux pour les écoles. Il s'agira de créations de salles rafraîchies, de brasseurs d'air, de poses de volets, stores ou brise-soleil, de travaux pour les climatiseurs. Une première tranche se déroulera jusqu'en avril 2027, puis une autre en août 2027 et le reste en 2028. Il y aura des travaux en site occupé pour permettre que la prévision de ces travaux devienne réalité. Ceci nécessitera un accord avec l'éducation nationale car des classes devront déménager pendant la pose en particulier des brasseurs d'air.

Nous attendons impatiemment l'arrivée d'un chef de CASPE qui va reprendre en main cette circonscription des affaires scolaires en souffrance, malmenée par tous les problèmes inhérents au 15ème. Cette CASPE gère aussi les problèmes d'animation, les ATSEM, les ATE, les personnels en charge des soins et du ménage et les travaux. Donc la nomination d'une personne confirmée ayant connaissance de tous ces domaines est très attendue.

Autre difficulté majeure rencontrée par les écoles cette année : les remplacements. Ainsi, comment des élèves de CM2 peuvent rester sans enseignant pendant un demi-trimestre ? Comment des élèves peuvent avec trois ou quatre absents fonctionner sans remplaçant ? Comment l'école des Frères-Voisin, déjà très fragilisée par des affaires précédentes, n'a pas pu faire l'objet d'une attention particulière de la part du rectorat à la rentrée puisque la veille de celle-ci quatre enseignants n'étaient pas encore nommés ? Et depuis la rentrée, cette école a une classe PS-MS défaillante au point où il y a déjà eu un signalement sur les conditions de travail puisqu'il y a cinq enseignants qui sont passés. Les élèves ont besoin de continuité dans leurs apprentissages, de stabilité dans les classes. N'avait-il pas été dit d'ailleurs que les fermetures de classes permettraient d'améliorer la brigade de remplacement ? Nous n'en voyons pas beaucoup.

Cette année encore, beaucoup de fermetures dans le 15ème (17) et quatre ouvertures : Félix-Faure élémentaire, Amiral-Roussin maternelle, Convention maternelle et une classe à Brancion maternelle dans le cadre du dispositif D-3 qui permet l'accueil des enfants de deux ans. Ce chiffre de fermetures aurait pu être plus important si le rectorat n'avait pas été à notre écoute, ce qui a permis d'empêcher la fermeture d'un certain nombre de classes. Alors oui, on ferme des classes, mais en même temps cela est normal, la baisse des effectifs est impressionnante et nous devons nous rendre à l'évidence : les écoles de Paris se vident. Le 15ème accueille dans les écoles publiques 9 291 élèves répartis ainsi : 5 561 en élémentaire pour 253 classes et 3 618 en maternelle pour 167 classes et 52 élèves dans l'enseignement spécialisé. De nombreuses familles quittent Paris. La politique de la Ville de Paris sur les rythmes scolaires, la mixité sociale non maîtrisée, le logement n'y est pas pour rien dans cette perte d'élèves dans les écoles publiques. Mais il n'y a pas que des familles qui quittent Paris pour expliquer que les écoles publiques se vident. De nombreuses familles qui restent à Paris partent vers le privé, inquiètes des conditions de travail dans le public, inquiètes de voir des écoles accueillant des élèves en très grande difficulté venant de gymnases occupés, de centres d'hébergement d'urgence, de services de mise à l'abri sans aucun moyen supplémentaire pour aider les enseignants et ces familles. Car quoi que l'on en dise, le profil des écoles est modifié. Ainsi, 66 enfants ont été inscrits en quelques semaines cet été sur

des écoles de quartier déjà extrêmement fragiles, même si nous avons effectué un travail de répartition avec les inspectrices.

Soyons clairs : il ne s'agit pas de contester la présence de ces enfants dans les écoles et d'ailleurs, le 15ème accueille tous les enfants qui se présentent. Toutefois, cette scolarisation ne peut fonctionner que si elle s'accompagne de moyens. Où sont les médecins scolaires ? Où sont les assistantes sociales ? J'entends déjà des critiques sur le fait que l'on pose des questions sur la scolarisation de ces enfants puisque c'est la loi. Mais parlons un instant du bien-être de ces enfants. Où est leur chance de faire une bonne scolarité lorsque ces enfants arrivent, par exemple, de Meaux chaque matin ou d'autres banlieues lointaines comme cela est le quotidien des enfants en adresse administrative dépendants du Clos-Feuquières ou du foyer de l'Avre ? Imaginons la fatigue de ces enfants. Notre responsabilité d'élu est de demander une véritable coordination entre les services. L'accueil de ces enfants ne doit pas être improvisé mais anticipé. C'est seulement à cette condition que les écoles publiques resteront attractives pour tous.

L'école élémentaire 12 Saint-Lambert, les polyvalentes Dombasle et Frères-Voisin, la maternelle Mademoiselle ont vu l'arrivée de nouveaux directrices et directeurs. Dans les écoles privées, accueil de nouveaux directeurs primaires à Saint-Joseph et Sainte-Élisabeth. Puisque nous évoquons les directeurs, espérons que cette année verra un dénouement rapide du problème des décharges. Certes un décret paru semble rassurant. Certes, le Maire de Paris a voulu rassurer les directeurs lors de la réunion de rentrée à la Sorbonne. Cependant, des échos venus de çà et là semblent dire que l'accord financier n'est pas encore finalisé. Nous serons, là aussi, très attentifs à l'évolution de ces problèmes.

En ce qui concerne les autres personnels, une nouvelle fois il y a un manque cruel d'AESH accompagnant des élèves en situation de handicap. Lorsque l'accompagnement prévu par la MDPH n'est pas assuré, ce sont non seulement les enfants concernés qui en pâtissent mais également les enseignants et l'ensemble de la classe. Je vous rappelle qu'en plus de l'inclusion dans les classes normales d'enfants porteurs de handicap, des enfants peuvent être accueillis aussi en UEMA et UEEA, unités pour les enfants présentant des troubles autistiques en école maternelle ou en élémentaire. Le 15ème est très fier d'avoir pu obtenir ces classes pour l'Ouest parisien grâce à notre politique engagée pour l'inclusion. Le CLAP (centre de loisirs à parité), implanté à la maternelle Zola, est également une réussite pour laquelle il a fallu convaincre la communauté scolaire. Ce CLAP et l'école d'ailleurs vont bénéficier d'un restaurant inclusif grâce à la coordination de la caisse des écoles et des services des travaux.

Abordons maintenant les travaux dans les écoles. Bien évidemment, là encore, les travaux d'urgence sont liés au périscolaire, en particulier dans les toilettes où la notion d'intimité est impérative : pose de cloisonnettes, séparations, etc., suppression de toilettes adultes dans les toilettes enfants. De nombreux travaux ont eu lieu cet été. Il y en aura encore aux vacances de Toussaint. Des crédits, là aussi, ont été débloqués par la Mairie du 15ème pour faire accélérer ces travaux car nous n'avions pas beaucoup de visibilité sur les sommes exceptionnelles annoncées par la Mairie de Paris pour les toilettes et ceux pour la canicule. Le 15ème me semble être un peu le parent pauvre car ce qui a été installé cet été, ce sont uniquement six brasseurs d'air à Dupleix qui étaient prévus depuis deux ans, des films solaires sur cinq écoles accueillant des centres de loisirs et seulement au rez-de-chaussée parce que nous n'avions pas les moyens d'échafaudages. C'est peu. Des travaux seraient programmés aux vacances de la Toussaint. Espérons. Nous veillerons que les travaux évoqués précédemment pendant la canicule soient répartis de façon égale entre arrondissements en tenant compte du nombre d'écoles.

D'autres travaux ont été réalisés cet été : deux nouvelles cours oasis (celle de la maternelle Morillons et celle de l'élémentaire Lacordaire), des travaux de climat à Procession mais qui ne sont pas encore terminés ; ceux-ci durent depuis trois ans. Il en est de même pour la maternelle Gerbert où la façade côté rue Blomet devrait être posée en novembre. Magnifique réfection de la cuisine Corbon et de gros travaux d'amélioration pour les cuisines et réfectoires Violet Fondary, ce que nous espérions en fait puisque nous y sommes allés déjeuner avec Monsieur le Maire et il s'agit d'un véritable désastre. Travaux de menuiserie à la maternelle à Mademoiselle élémentaire, pose de panneaux solaires sur le groupe Varet Saint-Charles.

Nous sommes ravis de toutes ces réalisations, mais attention au coût onéreux de l'entretien de ces cours et de ces panneaux solaires, entretien qu'il reviendra à la Mairie du 15ème et non à la Mairie de Paris de régler. De plus, en ce qui concerne les cours oasis, elles ont toutes énormément souffert cet été. Les plantations, pour beaucoup, sont très endommagées et nous nous apercevons que leur durée de vie est d'environ cinq ans. Ainsi les cours oasis Vigée-Lebrun, Amiral-Roussin maternelle et même Émeriau maternelle nécessitent de grosses réfections. Il est à noter que certains plans d'urgence pour la canicule vont être mis en place mais qu'au vu des entreprises mobilisées, du temps nécessaire à la réalisation de ces travaux et peut-être aussi des crédits à débloquer, de nombreuses programmations vont être reportées et je crains une accélération de la dégradation du bâtimentaire des écoles.

Un autre sujet préoccupant est la tenue des points écoles. Je laisserai Monsieur PINET intervenir dessus, mais il en va vraiment de la sécurité des élèves. Il y en a 18 non pourvus.

En ce qui concerne les projets de la Mairie du 15ème en lien avec les écoles, nous poursuivons avec ma collègue en charge de la culture, Isabelle ROUSSEAU, l'opération Enlivrez-moi qui décerne le prix littéraire jeunesse. Cette opération permet aux écoles volontaires de plus en plus nombreuses de recevoir des lots de livres, de les lire, de les juger, d'argumenter pour un vote final qui décidera du prix jeunesse, distinction remise lors d'une magnifique cérémonie en salle des fêtes regroupant plus de 300 enfants. La participation des établissements scolaires aux différents événements tels que le salon de la généalogie, le forum du handicap avec Louisa FERHAT, le mini-rallye citoyen est également de plus en plus importante et nous devons refuser des classes pour chaque manifestation. Les écoles sont aussi de plus en plus nombreuses à participer aux cérémonies commémoratives. Il faut remercier les enseignants et professeurs de musique de la Ville de Paris pour la qualité de l'interprétation des chants mais à noter que trois écoles n'ont pas de professeur de musique Ville de Paris. Le prix des élèves méritants rencontre également le plus grand succès. Il s'agit toujours d'un moment très émouvant de voir la fierté des parents de toutes conditions sociales quand leur enfant est appelé pour ses progrès, sa ténacité ou autre critère proposé par les écoles. Nous travaillons également sur le futur conseil municipal des enfants.

Je conclurai cette intervention rentrée scolaire avant de passer à celle sur la caisse des écoles en rappelant que de la défiance nous devons passer à la reconquête de la confiance des parents face à l'école publique. Cette rentrée doit être une rentrée d'exigence face à la Ville pour la qualité du périscolaire et des bâtiments. Exigence aussi pour que chaque enfant puisse apprendre à l'école avec tous les moyens qui lui sont dus et être accompagné si besoin.

Passons maintenant à un point d'information sur l'activité de la caisse des écoles et sur les principaux enjeux qui accompagneront cette nouvelle année scolaire. Nourrir les nombreux élèves du 15ème de la maternelle au collège est une mission de la caisse des écoles, à savoir 10 597 élèves dont 5 159 en élémentaire, 3 428 en maternelle et 2 210 dans les collèges. Cela

nécessite un travail énorme de tous et je commencerai mon propos en remerciant tout le personnel présent dans les cantines, non seulement le midi mais aussi pour beaucoup très, très tôt le matin. Je remercie également le personnel administratif qui déploie des efforts énormes pour organiser les services de cantine, pour commander les repas, pour réparer le matériel, accueillir les familles. Un grand merci également à tous les agents mobilisés cet été pour offrir un service de qualité aux enfants présents dans les centres de loisirs ou par la préparation de repas chauds ou froids ou de pique-niques frais ou stabilisés selon la situation du jour. Pour ce faire, près de 310 des agents dans les cantines ou administratifs sont employés dans les caisses des écoles du 15ème. Cependant, nous ne pouvons nier que la situation est difficile en raison d'un manque de personnels pour la préparation des repas. Depuis la rentrée, près de 30 % d'absentéisme est constaté chaque jour. Des entretiens d'embauche sont fréquents et il y a même eu un forum d'embauche du personnel de restauration jeudi dernier qui a rencontré un très vif succès.

Un autre problème est celui du budget : les prix des repas augmentent du fait de l'augmentation des matières premières mais aussi par l'exigence de qualité – et cela est bien normal – : le pourcentage de produits durables, le bio, le végétarien. Je remercie ma collègue Laurence DESMETTRE pour son engagement vis-à-vis de l'alimentation durable. Nous prévoyons d'ailleurs en ce qui concerne le végétarien et pour avancer vers le repas alternatif quotidien, une formation des personnels pour de nouvelles recettes, de nouvelles filières d'approvisionnement, une amélioration de la qualité de certains produits.

Nous avons également à cœur de poursuivre nos engagements environnementaux : généralisation du tri des biodéchets, développement des produits de saison, réduction des emballages, nouvelles actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour réaliser tout cela, il nous faut une modernisation de nos cuisines et réfectoires. Cet été, ont été rénovés, entre autres, la cuisine Corbon, la laverie et les réfectoires Violet Fondary. Il y a eu aussi la réfection du sol du réfectoire Émeriau maternelle, la reprise du sous-sol Amiral-Roussin, la rénovation du réfectoire du collège Modigliani et de petits travaux réalisés par les équipes techniques de la caisse des écoles (exemple : des peintures de laverie à Mademoiselle, à Emile-Zola, etc.). Nous investissons aussi dans le renouvellement d'équipements de remplacement de matériels de cuisson ou de matériels de froid. Mais bien évidemment, nous sommes terriblement ralentis dans nos projets par une situation financière qui est chaque année plus difficile. Le passage à la gratuité des repas aux tarifs 1 et 2, soit l'année dernière 1 084 repas, devrait être compensé par des subventions de la Mairie de Paris car rien n'est jamais gratuit.

Pour affiner tous ces projets, nous comptons sur l'arrivée d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice qui devra renforcer l'attractivité de la caisse des écoles du 15ème et peut-être préparer le passage de celle-ci au système Paris famille. Nous travaillerons bien évidemment en concertation avec les membres du comité de gestion, les représentants syndicaux, etc. Nous renforcerons notre présence quotidienne au sein des équipes.

La caisse des écoles est également à l'initiative de nombreuses actions envers les élèves. Elle participe au mini-rallye citoyen organisé par la Mairie pour les écoles et centres de loisirs avec un stand tri des biodéchets, à l'événement Énergie des champions dans le cadre de l'équilibre alimentaire. Elle travaille aussi avec les collégiens dans le cadre de Tous au collège avec comme thématique Comportements alimentaires favorables à la santé ou dans le cadre de la semaine du goût avec des ateliers culinaires avec les écoles et les collèges. Toutes ces actions ne peuvent se dérouler sans l'intervention de la diététicienne en collaboration avec le personnel de cuisine. Les parents sont d'ailleurs invités à voir le travail effectué chaque jour par ces personnels lors des portes ouvertes. Ainsi 310 parents sont

venus déjeuner l'année dernière. Deux cent soixante-deux élèves ont participé à des préparations culinaires ou à des visites de cantine pour la découverte de produits frais ou de sensibilisation à l'anti-gaspi. Des menus à thèmes sont proposés, une newsletter et parution de la gazette, participation au forum des familles, à la fête de quartier Emeriau, aux kermesses, telles sont les principales actions de la caisse des écoles. Je vous invite aussi à participer au forum du goût qui se déroulera sur le parvis de la mairie toute la journée du 10 octobre et qui verra aussi la remise du prix J'aime ma cantine avec la collaboration du service communication de la caisse des écoles et des centres de loisirs. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation complète et exhaustive d'une rentrée scolaire à laquelle nous sommes effectivement très attachés et pour laquelle il y a eu beaucoup de travail. Je remercie l'adjointe et tous les services municipaux. Une rentrée au centre de laquelle, nous ne pouvons que déplorer le cataclysme qui a déferlé sur les écoles parisiennes en matière de violences sexuelles, qui donne lieu à un certain nombre de réformes avec pour objectif de renforcer plus que significativement la protection des enfants et surtout de restaurer la confiance des familles qui a totalement disparu quand nous voyons le nombre de violences qui continuent à nous être déclarées jour après jour par la CASPE et lors des réunions d'information qui ont lieu dans un très grand nombre d'écoles du 15ème. Il est vrai qu'il faut mieux articuler les temps de l'enfant à l'échelle de la journée, renforcer la continuité entre l'école et le périscolaire, professionnaliser le périscolaire, renforcer la place et l'information des familles. Il s'agit d'objectifs très importants comme réduire les inégalités d'accès aux activités, la professionnalisation et la fidélisation des équipes, l'amélioration de la gouvernance, le maintien d'une ambition éducative élevée. Toutefois, il s'agit d'objectifs qui souvent sont définis au niveau central – et je l'ai dit au maire de Paris d'ailleurs à plusieurs reprises et dans les réunions qu'il anime – mais qui parfois ne sont pas du tout appliqués au niveau local. Il s'agit donc d'un sujet supplémentaire dont il faut nous emparer, c'est-à-dire la distorsion entre les décisions qui sont prises au niveau central – et je ne conteste pas les propositions qui sont faites – que nous ne retrouvons pas, nous acteurs de terrain, école par école parce qu'il n'y a pas suffisamment d'animateurs, parce qu'il n'y a pas toujours les trombinoscopes, parce qu'il n'y a pas les travaux nécessaires qui sont réalisés dans les toilettes, etc. Il s'agit donc d'une difficulté majeure qui est l'application sur le terrain des mesures qui peuvent être décidées au niveau du Conseil de Paris et de la municipalité.

Il y a maintenant la présentation de la rentrée dans le secondaire et universitaire par Madame Inès de RAGUENEL.

Madame de RAGUENEL : Merci, Monsieur le Maire. Côté secondaire, nous avons accueilli cette année trois nouveaux chefs d'établissement : Madame CHALEIX à la cité scolaire Buffon, Madame de MONTAIGNE au collège de Staël et Monsieur de CHAMBOURCY au collège Citroën. Comme il est d'usage, nous leur souhaitons donc la bienvenue dans le 15ème et dans nos établissements scolaires. Dans l'ensemble, côté secondaire, la rentrée s'est bien déroulée. Nous avons eu quasi l'entièreté des professeurs, ce qui est à noter puisqu'il s'agit d'un fait rare, qui était présente dès les premiers jours et plusieurs principaux nous ont décrit un climat scolaire plus apaisé qu'auparavant, cette année. Je salue donc l'engagement des équipes qui permet ce climat. En revanche, à souligner, comme l'a dit Chantal ROLGEN également dans l'élémentaire, un manque criant d'assistantes sociales dans plusieurs établissements et il faut imaginer à quel point un grand nombre de familles

est pénalisé et fragilisé car ces assistantes sociales assuraient un suivi régulier, non seulement des élèves mais parfois de la famille derrière. Un gros problème sur ce point-là.

Le fait marquant, par ailleurs, est venu de l'été. Il y a eu une réforme, vous le savez, du brevet. Les épreuves finales pèsent donc aujourd'hui bien davantage. Avant, nous avions un socle commun qui permettait de gonfler un peu les notes artificiellement. Ce socle commun a disparu. Le résultat est assez clair : le taux de réussite national a baissé considérablement (de quatre points) pour tomber à 81 % cette année. Nos collèges, hélas, ont suivi cette pente nationale en passant, par exemple, à Camille-Sée de 90 à 85 et de 83 à 77 à Duhamel. Je tiens juste à souligner quand même que le collège Citroën est le seul du 15ème qui a quasi progressé dans cette épreuve du brevet. Les élèves ont assuré une très belle performance. Est-ce qu'il faudrait s'en alarmer ? Je ne pense pas. Un diplôme obtenu par plus de 9 élèves parisiens sur 10, je pense, ne disait pas grand-chose de leur niveau réel et les principaux le reconnaissent, il s'agit plutôt d'une bonne chose, ces résultats sont plus proches de la réalité. Cependant, cette exigence doit être cohérente jusqu'au bout parce qu'il se trouve qu'à Paris, l'affectation au lycée reste dictée, elle, par l'indice de position sociale du collège plutôt que par les notes des élèves. Cela n'est donc absolument pas méritocratie. À Camille-Sée, un dixième de point d'IPS au-dessus du seuil prive tous les élèves du bonus et donc du lycée de leur choix. Comment expliquer à une famille qu'un dixième de point de position sociale pèse plus lourd que plusieurs années de travail ? Nous l'avons dit ici en mai et je vous le redis : le mérite scolaire doit reprendre sa place dans Affelnet.

Sur le plan de l'école inclusive, cette rentrée est aussi marquée par une transition dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Il y a tous les acronymes qui sont liés à l'éducation nationale – et vous les connaissez – à la Ville de Paris. Nous sommes passés des PIAL au PAS. En gros, les équipes ont dû réorganiser la rentrée avec de nouveaux interlocuteurs, une nouvelle coordination plus étroite entre les établissements, mais le gros sujet du nombre d'AESH dans les établissements reste permanent. Il en manque dans tous ceux du 15ème et nous cessons de dire cela depuis de nombreuses années et nous continuerons à aider les établissements, notamment auprès de l'académie, pour faire en sorte que cela change. L'expérimentation de ce fameux PAS, hélas, va se terminer en 2027. Il y a donc une grosse incertitude, notamment pour les établissements du 15ème, puisque vous le savez peut-être le texte de loi a été rejeté à l'Assemblée en mai dernier et il n'y a donc plus de corps juridique derrière.

Concernant le bâti et la sécurité, il est de la responsabilité de la Ville. Pour vous donner déjà une idée du nombre de classes avant d'aborder le bâti : le 15ème a connu une fermeture et deux ouvertures cette année. Cela est très curieux parce qu'il y a des années où nous fermons à un endroit où l'on a ouvert l'année précédente. Il y a donc un petit jeu de chaises de divisions, si je puis dire. Et vous le savez, l'attractivité passe d'abord par le cadre de travail, donc ce fameux bâti, mais aussi évidemment par la capacité des établissements à créer une offre singulière. Je commence par une victoire avec le maire : après six ans de bataille, la cour du collège Apollinaire va enfin devenir une cour dite oasis – c'est bien grand mot –, végétalisée. Ce projet qui avait été abandonné l'année dernière par l'exécutif municipal, nous ne l'avons jamais lâché avec le maire, peu importe les mandats. Les élèves du collège qui sont tout de même ceux avec le plus faible IPS de tout l'arrondissement vont enfin pouvoir sortir de cet îlot de chaleur qu'ils ont à Beaugrenelle, mais je tiens à noter tout de même qu'il aura fallu six ans pour une cour, soit plus qu'une scolarité entière au collège.

Concernant ce même établissement, nous avons un deuxième cheval de bataille avec le maire. Il s'agit évidemment de le soutenir sur les trois dispositifs que contient ce collège. Il n'y a que deux établissements dans tous Paris qui ont trois dispositifs (Ulis, UPE2A et Segpa)

à la fois. Ces trois dispositifs dans le même établissement, cela est insoutenable. Ce n'est plus possible ni pour la communauté éducative, ni d'ailleurs pour les familles et les élèves et nous espérons donc que la Ville sera à nos côtés pour demander la suppression de l'un des trois dispositifs, d'autant plus que la nouvelle équipe éducative qui est arrivée il y a deux ans au collège Apollinaire a fait d'énormes progrès pour améliorer le climat scolaire.

Par ailleurs, un refus reste incompréhensible depuis plusieurs années ; je sais, nous avons des marottes : ce sont les caméras de vidéoprotection aux abords des collèges Apollinaire, de Staël, Debussy, Citroën. Tous les ont demandées et celles-ci ont été approuvées par les conseils d'administration de ces établissements. Il s'agit de caméras situées aux abords de leurs établissements, je le précise bien, et pas à l'intérieur. Les chefs d'établissement sont favorables, les enseignants, les parents et cela depuis plus de six ans. Eh bien figurez-vous que le Conseil de Paris continue de les refuser. Quand toute une communauté éducative demande à être protégée, je pense que le refus n'est pas entendable et c'est ce qui remonte du terrain.

Pour le reste, il y a eu un sacré nombre de signalements à la rentrée, notamment dûs à l'absence de travaux, travaux qui ont été minimisés cet été et l'été précédent. Je tiens tout de même à souligner qu'un sujet revient majoritairement notamment à Debussy et Duhamel, ce sont les créneaux de gymnases qui sont annulés au dernier moment sans prévenir les établissements de la part des services de la Ville. Nous attendons par ailleurs de l'exécutif pour cette nouvelle mandature des engagements chiffrés en termes de rénovation du bâti scolaire dès le collège puisque cela a tout de même été une grosse impasse sur la mandature précédente.

Enfin, je terminerai par une fierté : nos collèges et la communauté éducative sont dynamiques et cherchent à rendre leurs établissements plus attractifs. Ils vont de plus en plus à la rencontre des écoles primaires pour convaincre les familles de scolariser leur enfant dans les établissements publics et développent des projets qui attirent. Nous avons une section escalade formidable à Duhamel, une section internationale à Camille-Sée qui attire des élèves de partout, un programme Erasmus + à Modigliani et Duhamel, sachant qu'il n'y en a que quatre dans tout Paris, il y en a deux concentrés dans tout le 15ème. Par ailleurs, les élèves Duhamel sont qualifiés au niveau du concours national de la résistance et de la déportation, cette année. Ils seront donc reçus à l'Élysée. Nous espérons de tout cœur qu'ils gagneront. La citoyenneté se construit aussi hors de la classe et cette année, grâce à Jean-Yves PINET toujours, comme chaque année, nous renouvelons notre partenariat avec les militaires de Balard. Autour de la commémoration du 11 novembre, les élèves, cette année, du collège de Staël vont bénéficier d'une journée ludo-sportive avec les armées qui les accueillent. Ils vont donc rencontrer ceux qui servent le pays au moment où justement on honore ceux qui sont morts pour la France. Il s'agit d'une manière concrète de faire vivre la mémoire pour nos élèves du 15ème. Vous l'avez compris, les notions de transmission, de mémoire, d'exigence, c'est tout cela que nous défendons pour l'école. Avec le maire et comme chaque année, nous serons aux côtés des établissements tout au long de l'année. Nous souhaitons évidemment à tous les collégiens et les lycéens du 15ème une très belle année scolaire.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Nous nous joignons bien sûr tous ensemble à vos vœux. Une courte intervention de Monsieur PINET sur les points écoles.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, elle sera effectivement courte. La situation est encore plus catastrophique que l'année dernière. L'année dernière,

c'était 13 points écoles et nous avions largement débattu dans ce Conseil de cette problématique. Aujourd'hui, il y a 18 points écoles vacants à la rentrée. Un petit calcul rapide : à ce rythme, sachant que nous avons 32 points écoles, si nous en perdons cinq par an, à la fin de la mandature, il n'y aura plus aucun point école qui sera pourvu. Je crois qu'il est peut-être temps pour l'exécutif parisien de se rendre compte que ce système ne marche plus. Il en va de la sécurité des enfants. On ne peut pas se renvoyer la balle sans arrêt en trouvant des solutions ad hoc qui n'existent pas. Nous avons un problème de recrutement criant – cela est clair – peut-être sur des postes qui ne sont pas suffisamment attractifs. J'attire donc véritablement l'attention. Nous allons voir les parents d'élèves sitôt les élections passées. Il y a un moment donné où cela ne sera plus tenable. Il faut vraiment prendre à bras-le-corps ce sujet.

Je profite juste du micro pour remercier mes deux collègues Chantal ROLGEN et Inès de RAGUENEL pour le travail commun. Comme il a été évoqué le devoir de mémoire le 11 novembre, je souhaite aussi l'attirer l'attention de ce Conseil sur l'état déplorable de certains drapeaux tricolores au fronton des écoles. Nous l'avons signalé avec Chantal ROLGEN. Il y a des choses qui sont inadmissibles dans ce pays, comme de voir des écoles avec le drapeau tricolore qui ne ressemble plus à rien. Je pense qu'il y a un minimum de respect pour ceux qui se sont battus pour ce drapeau. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci de ce rappel très important. Il est vrai que j'ai proposé voilà quelques années un nouveau dispositif – complémentaire, en tout cas – de papys et mamies trafic qui est appliqué dans un certain nombre de villes et de capitales européennes et qui est d'ailleurs à l'étude dans les services de la police municipale depuis plusieurs années mais qui ne sort toujours pas. Or nous ne pourrons pas nous en sortir avec le dispositif actuel, comme l'a dit très justement l'adjoint. Le débat est maintenant ouvert. Je vois Madame ROY qui souhaite s'exprimer. Vous avez la parole.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Une remarque de forme : nous avons proposé un amendement qui faisait 15 lignes et nous avons là une communication extrêmement riche et intéressante d'ailleurs mais il serait bien de nous l'envoyer avant le Conseil d'arrondissement. Même si cela arrive tard, ce n'est pas grave, mais il est un peu compliqué de le découvrir le jour même ; je pense que vous l'admettrez. Nous l'avions déjà demandé aussi pour la communication sur le logement.

Pour cette rentrée 2026, la Ville de Paris a mis en œuvre plusieurs engagements avec notamment trois objectifs qui sont le renforcement de la protection des enfants dans le périscolaire parisien, l'amélioration du pouvoir d'achat des familles et bien sûr l'adaptation des écoles au dérèglement climatique après un été caniculaire qui restera historique. C'est avec, je crois, beaucoup d'humilité mais aussi de détermination et d'exigence qu'Emmanuel GREGOIRE a fait du périscolaire la priorité absolue de son début de mandat. Et c'est avec gravité que j'en parle parce qu'il s'agit de faits gravissimes de violences envers les enfants qui ont touché nos écoles, qui nous ont toutes et tous choqués. C'est pour cela qu'un plan d'action a été mis en œuvre et engagé dès avril 2026, donc dès son arrivée, pour garantir la sécurité des enfants et rétablir aussi la confiance des familles. Face à ces violences inacceptables, le plan mis en œuvre par Emmanuel GREGOIRE repose sur un seul principe qui est simple et exigeant : nous devons tout faire pour protéger nos enfants. Il est de notre devoir, de notre responsabilité de faire en sorte que chaque famille puisse confier son enfant à l'école ou au périscolaire avec confiance.

C'est pourquoi nous avons agi en deux temps : des mesures immédiates d'urgence pour renforcer les contrôles et mieux protéger les enfants ont été prises dans un premier temps et une réflexion plus en profondeur a été entamée, notamment avec la convention citoyenne, sur la protection et le temps des enfants à l'école avec notamment les parents, les professionnels, les équipes éducatives car nous souhaitons refonder plus en profondeur le périscolaire. Beaucoup de mesures ont été renforcées : un principe de précaution strict en cas de signalement pour violences sexuelles. L'agent concerné est immédiatement suspendu et le signalement est transmis au procureur de la République et une enquête administrative est engagée. Le principe de transparence est fondamental. Les familles sont informées rapidement, accompagnées tout au long de la procédure avec une cellule dédiée spécialisée au recueil de la parole et à la prise en charge des situations signalées et les échanges sont renforcés en cas de signalement avec restitution systématique des enquêtes administratives aux familles concernées. La Ville a aussi renforcé ses procédures de recrutement via un quadruple contrôle. Des contrôles sont aussi renforcés dans cette rentrée scolaire avec un nouveau service de 15 agents chargés notamment de contrôles inopinés dans les écoles et 10 millions d'euros sont consacrés à la sécurisation des espaces sensibles. Pour compléter ce dispositif, il est bien sûr interdit d'avoir des situations d'isolement entre un adulte et un enfant. Nous avons également agi sur la formation des équipes avec l'ouverture dès le mois de septembre de l'école du périscolaire pour renforcer la formation des professionnels. La Ville engage aussi la contractualisation de ses 2 000 animateurs et animatrices sur trois ans avec 35 éducateurs et éducatrices de jeunes enfants qui viendront renforcer les équipes, notamment en maternelle.

Cette rentrée est donc une nouvelle étape de la refonte engagée après la convention citoyenne. Bien sûr, nous allons, puisque cela a été une demande forte de cette convention, lancer une concertation sur les rythmes scolaires à l'automne avec l'ensemble des acteurs concernés. Toutes ces mesures, notamment aussi la création d'une commission indépendante, traduisent concrètement notre engagement total pour garantir la sécurité des enfants, empêcher toute forme de violence et restaurer la confiance des familles.

Nous agissons aussi pour soutenir les familles au quotidien avec plus de 17 000 enfants parisiens issus des familles les plus modestes qui ont la gratuité de la restauration scolaire dans les écoles, les collèges et les jardins d'enfants. Chaque élève de CP, soit près de 13 000 enfants, a reçu gratuitement des fournitures scolaires et nous sommes bien sûr engagés sur l'adaptation des écoles au défi climatique avec une enveloppe de 12 millions supplémentaires qui a commencé à être engagée dès cet été pour réaliser des travaux d'urgence dans les écoles afin de réduire les effets liés aux fortes chaleurs et avec l'objectif d'ici à l'été 2027 qu'il y ait des lieux rafraîchis dans chaque école parisienne. Bien sûr, ces travaux s'inscrivent dans une démarche à beaucoup plus long terme – nous en parlerons tout à l'heure – avec la rénovation progressive de l'ensemble des écoles et des crèches municipales parisiennes. Nous restons bien sûr mobilisés.

Vous l'avez rappelé, dans le 15ème arrondissement depuis trois ans, nous souffrons de suppressions de classes qui sont absolument inacceptables, en particulier dans les quartiers populaires et qui révèlent ainsi une politique éducative brutale guidée par des logiques purement comptables de la part de l'académie. Nous nous sommes mobilisés pour empêcher ces fermetures de classes car nous savons que la taille des classes est un élément déterminant, essentiel de la réussite scolaire. Année après année, ces fermetures répétées ont un impact direct sur l'augmentation des effectifs par classe au détriment du suivi individualisé des élèves, ce qui aggrave ainsi les inégalités d'apprentissage et dégrade aussi les conditions de travail des équipes éducatives. La baisse démographique est réelle mais ne saurait justifier cette suppression de moyens et au contraire devrait être saisie comme

une opportunité d'améliorer les conditions d'apprentissage et de renforcer l'accompagnement des élèves. Je suis bien d'accord sur les Frères-Voisin : nous avons aussi été sollicités par les parents d'élèves qui nous ont signalé le non-remplacement énorme du personnel dans cette école et cela est absolument inadmissible. Je pense que nous pouvons être mobilisés pour soutenir les équipes de ces écoles et les parents d'élèves.

En conclusion, je dirais que l'école publique est pour nous un pilier fondamental pour l'émancipation des jeunes et l'égalité républicaine, que la Ville de Paris a toujours montré son engagement constant en faveur de la réussite éducative, de l'inclusion scolaire et de la mixité sociale. Notre vision est bien celle d'une école protectrice attachée à l'égalité réelle, à la dignité de chacune et chacun. Dans le 15ème, nous serons pleinement mobilisés pour que les engagements pris sur le périscolaire se traduisent concrètement dans chaque école et nous resterons mobilisés aux côtés des parents élèves et des enseignants pour tout mettre en œuvre dans la mesure de nos moyens pour empêcher toute nouvelle fermeture de classe dans le 15ème et pour réclamer le remplacement des enseignants manquants. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : La parole est à Madame Élise BRUHAT.

Madame BRUHAT : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette rentrée scolaire s'est effectuée dans un contexte particulièrement difficile pour l'école publique parisienne avec de nombreuses fermetures de classes et suppressions de postes décidées par l'État. Dans ces conditions, la Ville de Paris a continué à agir dans le cadre de ses compétences pour que chaque enfant puisse être accueilli dans de bonnes conditions et pour lutter contre les inégalités. À ce titre, nous tenions tout d'abord à remercier l'ensemble des personnels éducatifs, des agentes et agents de la Ville et de la caisse des écoles dont l'engagement quotidien a permis d'assurer cette nouvelle rentrée. Cependant, l'action de la Ville ne s'arrête pas à organiser la rentrée, elle passe aussi par des mesures très concrètes pour les familles. Cette rentrée, 17 000 enfants bénéficient de la gratuité de la cantine, soit près de 2,5 millions de repas gratuits sur l'année. S'y ajoutent notamment la distribution d'un kit de fournitures à chaque élève de CP et la gratuité des transports pour les jeunes. Cette rentrée marque aussi une nouvelle étape pour le périscolaire avec un objectif essentiel : mieux protéger les enfants et améliorer la qualité de leur accueil. Cela passe notamment par un renforcement des contrôles, l'application systématique du principe de précaution et la mise en place d'un dispositif de signalement unifié via la mise à disposition d'un numéro vert et d'une adresse mail unique. Mais cela passe aussi par la formation renforcée de l'ensemble des équipes, le recrutement d'éducatrices et d'éducateurs de jeunes enfants et un renforcement de l'encadrement sur le temps de midi et de la sieste, notamment dans les écoles maternelles. L'ouverture de l'école parisienne du périscolaire constitue également une avancée importante pour professionnaliser les équipes et mieux préparer les agentes et agents qui interviendront auprès des enfants. Le périscolaire doit aussi être un véritable temps éducatif, c'est pourquoi les projets pédagogiques sont renforcés, le lien avec les familles développé et un conseil parisien des programmes périscolaires va permettre de travailler sur la qualité et la diversité des activités proposées.

Par ailleurs, après l'été que nous avons connu, l'adaptation de nos écoles au changement climatique est devenue incontournable. C'est pourquoi la Ville va accélérer l'installation de brasseurs d'air et de systèmes d'occultation avec l'objectif, à terme, de disposer dès que possible d'une salle rafraîchie dans chacune de nos écoles. L'ensemble de ces mesures continuera d'être construit avec les parents d'élèves et la communauté éducative afin

d'améliorer en continu le service public du périscolaire et de réfléchir collectivement à l'évolution de l'organisation des temps scolaires et du périscolaire avec une large consultation menée dès cette rentrée dans les conseils d'école en vue de la rentrée 2027. Notre responsabilité collective est de continuer à faire de l'école publique et de tous les temps de l'enfant des espaces d'égalité, de protection et d'émancipation pour toutes et tous et c'est avec cette boussole que nous poursuivons notre action à la Ville de Paris.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a encore du travail. Il y a encore beaucoup de travail. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame IBLED.

Madame IBLED : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste intervenir très rapidement sur les propos de nos collègues pour dire que, effectivement, tous ces beaux discours étaient très valorisants et nous espérons de tout cœur qu'ils seront mis en œuvre puisque je pense qu'ici nous avons tous à cœur que les enfants qui sont victimes dans le périscolaire puissent être entendus et qu'un jour la situation puisse aller mieux. Je voulais juste dire que pour l'instant, la situation était tout de même très loin d'être réglée. Nous le voyons au travers des auditions que nous avons au sein de la MIE sur le périscolaire à la Mairie de Paris mais également au sein de la commission d'enquête au Sénat. Il y a donc encore beaucoup à faire. Je trouvais que toutes ces mesures proposées ne représentaient pas la réalité. Je voulais en revanche vous rassurer sur le fait qu'en ce moment nous sommes en train de voter à l'Assemblée nationale une loi intégrale qui va pouvoir vous permettre, à la Mairie de Paris, de vous appuyer sur le législatif pour pouvoir mieux recruter, mieux évaluer, mieux suivre et mieux connaître les antécédents des éducateurs que vous pouvez recruter. Je voulais aussi dire que cela faisait des années que la situation est catastrophique et que nous ne la découvrons pas depuis un an et à l'occasion de la campagne des municipales.

Concernant le plan canicule, vous dites que 12 millions ont été ajoutés pour faire face à la canicule dans les écoles. Je vous rappelle que rien que dans le 15ème, il y a 430 classes. Je vous laisse donc faire le compte sur l'ensemble de la Ville de Paris. Je ne vois pas comment avec 12 millions, on peut remettre en état des écoles qui sont, pour certaines, dans un état absolument lamentable. Madame HIDALGO avait présidé la COP 2015 à grand renfort de presse et de communication sur la lutte contre le réchauffement climatique. Donc depuis 2015, on aurait pu tout à fait anticiper les travaux dans les écoles et il est tout de même bien dommage d'attendre 2026 et les quatre canicules successives pour prendre conscience de la situation déplorable dans les écoles. En tout cas, j'espère que tous ensemble nous allons réussir à avancer dans ce projet mais il y a encore beaucoup à faire comme le disait Monsieur le Maire il y a encore quelques minutes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci les uns et les autres. Cette communication sur la rentrée scolaire, s'il n'y a pas d'autres intervenants, démontre effectivement l'importance considérable des efforts à accomplir dans tous les domaines pratiquement. Nous serons donc là pour les soutenir en espérant qu'ils s'aboutiront dans la bonne direction. Il n'y a pas de vote, puisqu'il s'agit d'une communication. Merci de vos interventions.

Nous allons passer maintenant à toute une série de délibérations sur des subventions.

26. 2026 DASCO 66 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (15 450 euros), subventions d'équipement (11 900 euros) et subventions pour travaux (98 946 euros)

Monsieur le Maire : Il s'agit du collège Modigliani pour 2000 € (lutte contre les nuisibles) et André-Citroën (dépenses au titre de l'électricité) pour 3 500 €.

27. 2026 DASCO 73 – Collèges public parisiens – Dotations de la Ville de Paris (1 337 945 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2027

Monsieur le Maire : Il y a une information que Madame Inès de RAGUENEL souhaite délivrer par rapport à ce qui est supposé être une erreur dans cette délibération.

Madame de RAGUENEL : Supposé, je ne sais pas parce que je n'ai pas le fin mot de l'histoire. Nous avons interrogé la Ville de Paris. Il se trouve en effet que parmi les dotations, le collège Debussy reçoit une somme modique et très curieuse de quelques milliers d'euros alors même que ces dotations sont fondées sur un calcul très rationnel avec un coût par élève classique comme nous avons chaque année. L'ensemble des collèges du 15ème est autour de 10 000 € alors que le collège Debussy est à quelques centaines d'euros. Nous cherchons à avoir le fin mot de l'histoire sur cette situation qui alarme beaucoup en tout cas l'établissement et le principal qui n'a évidemment eu aucune information ni de la Ville, ni de quiconque. Il n'a pas été informé en amont. Nous serons vigilants pour avoir des informations complémentaires.

Monsieur le Maire : Si vous ne les avez pas d'ici le Conseil de Paris, vous y poserez la question.

Madame de RAGUENEL : Bien sûr.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets tout de même cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

28. 2026 DASCO 74 – Subventions d'investissement (438 975 euros) à 29 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges – Édition 2025/2026

Monsieur le Maire : Il s'agit du dispositif « Équiper la cour pour lire et jouer en société » pour le collège Camille-Sée pour un montant de 15 000 €.

29. 2026 DASCO 76 – Collèges publics autonomes – Dotations initiales de fonctionnement 2027 (7 004 843 euros)

Monsieur le Maire : Il s'agit de dotations initiales de fonctionnement pour le collège Modigliani de 58 039 €, Citroën 185 887 €, Debussy 76 943 €, Duhamel 71 780 €, Apollinaire 103 231 € et Staël 87 179 €.

30. 2026 DASCO 77 – Collèges publics imbriqués avec un lycée – Dotations initiales de fonctionnement 2027 (2 499 734 euros)

Monsieur le Maire : Pour Buffon 121 565 € et Camille-Sée 137 507 €, ce qui est d'ailleurs une diminution.

31. 2026 DASCO 89 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de la Ville de Paris (93 100 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2027

Monsieur le Maire : Il s'agit de Claude-Debussy pour 800 €.

32. **2026 DASCO 92 – Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2026**

33. **2026 DFPE 240 – Subventions (9 470 576 euros), avenants aux CPO passées avec des associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (plus de 100 places), subventions d'investissement (70 631 euros)**

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'UDAF de Paris pour le fonctionnement des crèches Necker et Falguière sur un montant de 2 148 730 € et APATE pour le fonctionnement de la crèche Sourire du chat dans 15ème pour 2 225 000 € pour toutes les crèches concernées.

34. **2026 DFPE 246 – Avenant n° 2 (325.068 euros) à la convention de transfert de Maîtrise d'Ouvrage confiée à Paris Habitat pour la création d'une crèche multi-accueil et d'un centre PMI au 155, boulevard Lefebvre (15e)**

35. **2026 DFPE 264 – Subvention (386 946 euros) à 4 associations et signature de 3 avenants aux conventions pluriannuelles et 2 conventions annuelles d'objectifs pour le fonctionnement de Relais Petite Enfance (RPE)**

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'association Crescendo pour le RPE itinérant les rendez-vous des assistantes maternelles pour 75 104 € et l'association ABC puériculture qui anime le RPE le Petit Jardin 9, rue Aristide-Maillol pour 62 761,50 €.

36. **2026 DFPE 265 – Subventions (204 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir**

Monsieur le Maire : Il s'agit de la crèche Convention associée à l'association Dites donc ! pour le projet « Babille, vocalise et polyphonie » et l'EAPE Falguière associé à l'orchestre de chambre de Paris pour le projet « Petites histoires en musique ».

37. **2026 DSOL 54 – Subvention d'investissement (50 000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association CLUBHOUSE FRANCE pour les travaux d'aménagement du nouveau Clubhouse « Paris Ouest » (15e).**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 50 000 €. Madame BRUHAT, vous avez la parole.

Madame BRUHAT : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, les personnes présentant des troubles psychiques peuvent parfois connaître des périodes d'isolement ou de rupture dans leur parcours de vie. Il est donc essentiel de pouvoir proposer des lieux d'accompagnement et de soutien dans la durée qui s'inscrivent pleinement dans leur parcours de soins. Pouvoir disposer d'un lieu où l'on peut échanger, rencontrer d'autres personnes, participer à des activités, prendre des responsabilités et créer des liens sociaux est une étape importante de ce parcours. C'est tout l'intérêt du modèle proposé par Clubhouse France : créer une véritable communauté fondée sur l'entraide et la participation pour lutter contre l'isolement et permettre à chacune et chacun de développer son autonomie et son pouvoir d'agir. L'arrivée de Clubhouse France dans le 15ème arrondissement est donc une excellente nouvelle. Elle vient renforcer l'offre des structures de proximité dont nous avons besoin pour accompagner les personnes vivant avec des troubles psychiques et favoriser leur réinsertion

sociale et professionnelle. Nous nous réjouissons donc de l'arrivée de ce nouveau lieu dans notre arrondissement et nous voterons favorablement cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour cette intervention. S'il n'y en a pas d'autres, Monsieur LORIAU, rapporteur.

Monsieur LORIAU : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, quelques mots simplement pour souligner peut-être un aspect qui n'a pas été suffisamment mis en avant par notre collègue qui est que ce que Clubhouse propose, c'est une offre qui permet de se rapprocher de la définition de la santé de l'OMS, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas uniquement du soin médical ou paramédical mais d'une prise en charge globale d'un patient dans toute sa globalité de vie et essayer de permettre de l'accueillir dans des domaines qui sont au-delà et différents du soin et pouvoir l'accompagner dans ces pratiques. Il s'agit de quelque chose de très innovant… Enfin, pas très innovant puisque Clubhouse a une très grosse expérience mais de très particulier. Nous avons la chance qu'ils viennent s'installer dans le 15ème. Cela fait longtemps qu'avec le maire, nous sommes en contact avec eux pour essayer de les aider parce qu'il y a eu pour cette installation pas mal de difficultés d'autorisations de travaux et nous avons fait tout ce que nous avons pu pour les soutenir et nous sommes extrêmement heureux que cela puisse voir le jour. Je souhaitais aussi souligner la participation certes significative de la Ville à hauteur de 50 000 €, mais il y a aussi d'autres partenaires qui soutiennent ce projet. Ils ont su, parce qu'ils ont une notoriété, un vrai savoir-faire, se faire accompagner par des investisseurs privés et des fondations ainsi que par la Région Île-de-France qui finance à hauteur de 90 000 €, ce qui est très significatif et je crois qu'il fallait aussi le souligner ce soir.

Monsieur le Maire : Merci. Bienvenue au Clubhouse au 54 rue de Dantzig. Je soumets cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

38. 2026 DSOL 61 – Subventions à 11 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 15 ESI à destination des personnes et des familles en situation de grande précarité. Conventions.

Monsieur le Maire : Il s'agit de Aurore au Clos-Feuquières pour 291 903 €, d'Emmaüs solidarité pour l'ESI Pitard familles (265 529 €) et Depaul France accueil de jour des Périchaux pour un fonctionnement en complément de la subvention 2026 de 10 000 €.

39. 2026 DSOL 119 – Subventions (47 500 euros) à vingt-deux associations et convention annuelle avec onze associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 15ème arrondissement 2026

Monsieur le Maire : Monsieur COSTAGLIOLA.

Monsieur COSTAGLIOLA : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, la délibération qui nous est soumise est importante pour la vie associative et la solidarité dans le 15ème arrondissement avec 47 500 € de subventions attribuées à 22 associations de terrain ; je ne vais pas toutes les citer parce qu'il est tard. À travers cette délibération, nous souhaitons saluer plus particulièrement le travail de l'association Aurore implantée dans le 15ème arrondissement qui bénéficie d'un soutien pour son projet Reprendre corps à destination des femmes victimes de violences. Les ateliers d'expression corporelle proposés par

l'association constituent un accompagnement essentiel dans le parcours de reconstruction. Derrière cette démarche, il y a une réalité souvent difficile : les violences laissent des traces psychologiques, sociales mais aussi physiques et il est indispensable de soutenir des dispositifs qui permettent aux femmes concernées de retrouver confiance, estime de soi et capacité à se reconstruire durablement. Le travail mené par Aurore dans notre arrondissement s'inscrit pleinement dans les priorités de solidarité, de prévention de l'isolement et d'accompagnement des publics vulnérables que nous devons continuer à défendre collectivement. Dans un contexte où les besoins d'accompagnement restent très importants, ce soutien financier de la Ville est utile et nécessaire. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci pour toutes ces associations et le travail considérable qu'elles effectuent. Madame CEYRAC veut dire un mot pour répondre à l'orateur.

Madame CEYRAC : Oui, je peux dire deux mots même peut-être.

Monsieur le Maire : Comme vous y allez !

Madame CEYRAC : Puisque mon collègue a parlé d'Aurore, nous connaissons effectivement bien cette association dans l'arrondissement. Celle-ci intervient dans beaucoup de secteurs différents : pension de familles, accueil de jour, hôpital thérapeutique et dans les deux CHRS Képes et résidence sociale Jacquard qui accueillent des femmes victimes de violences conjugales ou sociales. Cela dit, vous avez énormément d'autres associations, le terroir de notre arrondissement étant très riche. Elles sont toutes très utiles. Elles ont toutes des difficultés à toucher en général les sommes qui leur sont allouées dans le cadre du FAL solidarité de la DSOL. J'espère que cette année, cela ira un petit peu plus vite parce que sinon elles se retrouvent avec des actions effectuées et des financements qui arrivent bien après. Nous pouvons tout de même souligner quelques autres associations. Je voulais signaler Makabane dont nous avons parlé précédemment, mais il y a également une nouveauté avec Animômes qui va effectuer de la distribution alimentaire dans la rue, les Petits Frères des pauvres qui font un café mobile sur les marchés Saint-Charles et Falguière chaque semaine et qui rencontrent aussi beaucoup de gens. Un nouveau projet : l'école des grands-parents européens qui va organiser chaque mois un café des grands-parents où nous aurons donc des intervenants extérieurs qui parleront des relations entre les grands-parents, les parents et les petits-enfants parce qu'il y a souvent des problèmes aussi. Badeyen aussi qui veut organiser une sortie mer pour des femmes des Périchaux. Je ne peux pas toutes les citer puisque vous m'avez dit un mot. Je ne les ai pas toutes citées, mais seulement quelques-unes mais je voulais profiter de cette délibération pour remercier tous les bénévoles qui participent activement à ces associations et qui permettent auprès des professionnels de fonctionner, d'accueillir et d'aider tant de personnes en difficulté ou en précarité qui y trouvent soutien et espoir pour l'insertion sociale.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons donc voter cette délibération avec un certain nombre de déports, dont Madame CEYRAC et moi-même qui sommes membres du conseil d'administration d'Aurore ainsi que Madame BESNIER. Je soumets donc cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. , Mesdames et Monsieur Philippe GOUJON, Sylvie CEYRAC et Selda BESNIER ne prenant pas part au vote.

40. 2026 DSOL 137 – Subventions (59 650 euros) à 41 associations et conventions avec 25 d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre de la Quinzaine de l'Accessibilité.

Monsieur le Maire : Il y a une demande d'intervention de Monsieur LEHOUX.

Monsieur LEHOUX : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je voulais profiter de cette occasion pour saluer dans cette enceinte la toute première édition de la quinzaine de l'accessibilité sous l'impulsion de l'adjointe au maire de Paris en charge de l'accessibilité et de l'inclusion, Azadeh AKRAMI-CASTANON. L'objectif de cette quinzaine est de faire changer le regard sur le handicap à Paris grâce à une série d'événements ouverts au public et qui permettent notamment de faire connaître le travail des associations spécialisées. Dans le 15ème et c'est l'objet de cette délibération, il faut saluer le travail de l'association Autisme et piano thérapie éducative. Ce samedi au patronage laïc Jules-Vallès, l'association organisait un concert auquel nous avons eu le privilège d'assister avec certains élus de notre groupe, mettant à l'honneur deux artistes autistes : la pianiste virtuose Priscilla et l'auteur-compositeur interprète Neotiste. Tous les deux nous ont offert, je dois dire, un moment d'une grande beauté artistique et un témoignage vibrant sur leur parcours de vie respectif. Ils ont su faire vivre brillamment le titre qui avait été donné à l'événement, à savoir Quand le talent dépasse le handicap. Pour cela, je les en remercie chaudement.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Il s'agissait effectivement d'une très belle après-midi. La parole est à Madame FERHAT pour répondre à l'orateur.

Madame FERHAT : Merci. Tout d'abord, nous soutenons évidemment cette subvention qui a été attribuée à l'association APTE. Je tiens à préciser que c'est dans le cadre de la quinzaine de l'accessibilité mais, qu'à la base, nous avions, nous, organisé le forum des associations pour les personnes en situation de handicap en juin et je sais que beaucoup d'arrondissements n'avaient pas pu le faire du fait des élections. Nous les remercions évidemment pour leur travail qui est important dans cette quinzaine de l'accessibilité mais surtout dans le cadre des activités organisées pour leurs 10 ans sur le thème Le talent dépasse le handicap. Je remercie la fondatrice et présidente de l'association Françoise DOROCQ, ancienne collègue de cette assemblée, pour son énergie, son implication pour les jeunes suivis par l'association et qui viennent régulièrement se représenter en mairie du 15ème.

Monsieur le Maire : Merci à vous. Je vais soumettre cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

41. 2026 DSOL 139 – Subventions de fonctionnement (3 626 869 €) et d'investissement (1 521 616€) relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance dans des sites mis à disposition

Monsieur le Maire : Madame ROY.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Je l'avais déjà rappelé lors d'une intervention au mois de juin mais la Ville de Paris fait face à une situation de plus en plus dégradée du sans-abrisme. Lors de la dernière Nuit de la solidarité, nous avions décompté plus de 3 800 personnes à la rue. C'est plus 48 % depuis 2022 et 10 % par rapport à 2025. Nous ne pouvons accepter de laisser des femmes, des hommes, des jeunes, des enfants vivre et dormir dans

la rue. Il est donc urgent d'agir face à cette crise sociale, humanitaire mais aussi morale au nom de la dignité pour toutes et pour tous.

Il est urgent d'agir car l'État n'assume pas pleinement ses responsabilités. Rappelons que l'hébergement d'urgence relève d'abord de la responsabilité de l'État au nom du droit inconditionnel à un accueil. Cette situation est le résultat direct de deux effets qui se cumulent : le durcissement des critères de prise en charge prioritaire par l'État dont cela est la compétence et la baisse des crédits affectés à l'hébergement d'urgence de l'État de 10 % qui entraîne très concrètement des fermetures de places d'hébergement et malheureusement des remises à la rue que le 115 ne parvient pas à traiter en totalité. Il s'agit d'un véritable désengagement de l'État auquel nous assistons et d'ailleurs une mobilisation interassociative est en cours à l'initiative de la fédération des acteurs de la solidarité avec un appel à une mobilisation nationale prochainement au mois d'octobre. Selon les projections, si la baisse se confirmait, ce sont potentiellement plus de 4 000 places d'hébergement d'urgence qui pourraient être supprimées, soit autant de remises à la rue potentielles.

En responsabilité, la Ville de Paris va bien au-delà de ses compétences en hébergeant à ce jour et sur ses propres deniers plus de 2 300 personnes, dont 80 % en famille (753 enfants). Au total, si nous ajoutons celles en hébergement hôtelier financé par la Ville, cela représente plus de 3 000 personnes. Sur les cinq derniers mois depuis le début de la mandature, ce sont plus de 1 200 personnes en famille qui ont été prises en charge dans les mêmes structures municipales. Pour cette raison, dès son arrivée à la Mairie de Paris, Emmanuel GREGOIRE a engagé un plan pour créer 4 000 places d'hébergement supplémentaires pour répondre à cette urgence mais aussi pour structurer une réponse qui soit durable dans le temps. Les mesures phares sont bien sûr de mettre à l'abri tous les enfants qui sont aujourd'hui à la rue. Il s'agit d'une priorité. C'est pour cela que nous avons utilisé plusieurs dispositifs qui ont été ouverts pour procéder à des mises à l'abri d'urgence, notamment dans les gymnases de la Ville de Paris mais aussi grâce à de l'hébergement d'urgence avec les SMAP qui permettent de réaliser une évaluation, un accompagnement avant l'orientation vers des dispositifs de droit commun plus adaptés. Dans le cadre de ce plan 4000, les publics vulnérables dont les familles avec enfants sont évidemment ultra-prioritaires. La Ville prévoit d'ailleurs d'ici la fin de l'année l'ouverture de 1 500 places d'hébergement supplémentaires. Nous veillerons bien sûr à une juste répartition de ces sites sur l'ensemble du territoire parisien. Le SMAP Émile-Zola va accueillir une cinquantaine de jeunes en recours grâce à Emmaüs solidarité. Ce site avait déjà été mobilisé par l'État pendant quelques années pour un accueil identique de jeunes en recours jusqu'en 2023, période à partir de laquelle l'État s'est tout simplement désengagé de ce public en ne finançant plus aucun dispositif d'hébergement. Depuis lors, l'État continue d'assumer cette position ferme de non prise en charge des jeunes isolés alors que l'hébergement d'urgence inconditionnel relève de sa pleine compétence. La Ville, elle, en responsabilité assume donc seule l'hébergement de ces publics et finance sur ses deniers propres le site Emile-Zola et au total plus de 500 places pour les jeunes.

À travers cette délibération, c'est à l'évidence bien plus qu'une subvention que nous allons voter, il s'agit de permettre d'accueillir encore plus de jeunes et de les mettre à l'abri. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Il s'agit surtout de l'accueil inconsidéré de migrants, massivement. Il y a un certain nombre d'interventions, dont Madame TYSSANDIER notamment.

Madame TYSSANDIER : Merci, Monsieur le Maire. Je suis toujours très effarée d'entendre cela sur ces bancs du Conseil d'arrondissement, mais aussi au Conseil de Paris. Je crois, Madame ROY, que vous avez joué au pompier pyromane et vous êtes pris aujourd'hui à votre propre piège puisque, malheureusement, force est de constater que vous n'arrivez pas à accueillir dans des conditions dignes les personnes qui sont aujourd'hui à la rue. Vous l'avez rappelé, il s'agit en priorité d'une compétence de l'État, mais malheureusement je crois que par votre inaction, en tout cas votre volonté forcenée de faire beaucoup de communication sur ces sujets, vous mettez des bâtons dans les roues depuis plusieurs années au travail de l'État et notamment dans quelque chose qui est important : la lutte contre l'immigration illégale. Je crois aussi malheureusement que – vous l'avez rappelé, vous l'avez dit – qu'il ne s'agit pas d'une compétence de la Ville. Il ne s'agit effectivement pas d'une compétence de la Ville. Il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire. Mais s'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire de la Ville, laissez ce genre de choses à des professionnels car, malheureusement, force est de constater que nous avons de plus en plus de personnes qui dorment dans des conditions indignes, à la rue, des personnes qui ne sont absolument pas soutenues, qui ne sont absolument pas accompagnées et malheureusement malgré le travail d'un certain nombre d'associations – et il faut reconnaître ici que la plupart font un travail absolument conséquent et majeur – certaines font aujourd'hui juste de la gestion de la misère et les travailleurs sociaux, Madame ROY, le savent pertinemment et en sont d'ailleurs très démunis et très désespérés. Parce que quand vous avez des personnes à la rue dont vous devez vous occuper, notamment des femmes et des enfants, ne pas pouvoir leur donner un hébergement digne, ne pas pouvoir ensuite les aider dans leur quotidien, il s'agit de quelque chose d'absolument désastreux quand vous voulez consacrer votre vie aux autres et au social. Je crois qu'il ne s'agit pas d'une compétence de la Ville de Paris. En tout cas, vous le faites mal. Il n'y a aucun indicateur d'impact. Je lis juste l'article 20 sur l'évaluation. Il s'agit de trois lignes. Trois lignes, Madame ROY. Donc comment voulez-vous évaluer vos politiques qui depuis plus de 10 ans sont absolument indignes ? Comment voulez-vous évaluer des politiques sans aucun indicateur d'impact, sans indicateur de suivi, de réinsertion ? Malheureusement, je crois qu'au-delà de tout cela, tout ce que vous faites a des conséquences extrêmement lourdes aussi sur les citoyens de nos arrondissements et mes collègues le rappelleront dans quelques instants. Faire de l'hébergement d'urgence dans des endroits qui ne sont absolument pas adaptés pour faire de l'hébergement d'urgence, par là même mal accueillir les personnes qui devraient être accueillies, des personnes qui devraient être mieux accueillies dans des endroits indignes et parallèlement priver de gymnase des jeunes, des associations, des personnes en situation de handicap mais pas que, cela n'est pas correct. Nous avons encore des collèges qui sont privés d'activités sportives alors que nous savons que les jeunes doivent faire des activités physiques aujourd'hui. Il ne s'agit pas, en tout cas, d'une politique que nous attendons. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Madame FERHAT.

Madame FERHAT : Monsieur le Maire et chers collègues, j'en ai un petit peu marre d'entendre que nous n'aurions pas, nous, le sens de la solidarité, ni de l'humain. Tout d'abord, je ne l'accepte pas parce que j'ai passé ma vie à ne faire que cela. Il y a donc une chose qui me gêne, c'est que déjà nous mettions des jeunes, que nous mettions des personnes migrantes, dans des gymnases où ils n'ont pas de structures décentes pour se laver, aller aux toilettes. De plus, il y a des enfants. Moi, j'ai un minimum de respect pour ces enfants qui après viennent au sein de nos écoles. Nous ne pouvons pas accepter que de

jeunes enfants se retrouvent avec des hommes migrants, je ne sais pas combien, alors qu'ils ne disposent que de deux toilettes. Moi, je ne sais pas ce qui s'y passe et j'ai vu une fois un gymnase avec des personnes migrantes qui dormaient pratiquement sur le sol. J'ai été extrêmement choquée. J'avais l'impression d'être dans un zoo…

Exclamations d'une partie des élus.

Madame FERHAT : (…) Pour moi, cela n'est pas tolérable. Vous le tolérez, je ne le tolère pas ! C'est tout et c'est mon droit. C'est mon droit de ne pas le tolérer !

Interpellations d'une partie des élus.

Monsieur le Maire : Pas d'interpellation, s'il vous plaît, Mesdames, Messieurs. Mes chers collègues, chacun s'exprime à son tour.

Madame FERHAT : Je termine. C'est mon droit de ne pas le tolérer. De plus, je tiens à signaler que nos gymnases sont systématiquement réquisitionnés – c'est une espèce de jeu sur le 15ème arrondissement par rapport à l'hôtel de ville ; je le reçois comme cela – ce qui fait que nous n'avons pas de créneaux. J'ai 350 associations, fondations de personnes en situation… Pas 350, je me suis trompée, 331 associations qui ont besoin de créneaux dans les gymnases. Est-ce que les personnes en situation de handicap ont le droit de bénéficier des gymnases autant que les écoles, que les collèges ? Parce que nous n'avons plus de créneaux pour pouvoir les recevoir. Je suis obligée de dire non et je n'accepte pas cela non plus. Et nous ne parlons pas de handicap juste pour parler de handicap. J'ai le droit à deux minutes. Je tiens à préciser que j'ai le droit à un tiers de temps supplémentaire, au cas où, parce que j'ai une situation de handicap. OK ? Que cela plaise ou que cela ne plaise pas.

Monsieur le Maire : Merci, ce n'est pas le sujet. Merci. Je vais passer la parole à Madame ORAKCI sur le problème des gymnases notamment.

Madame ORAKCI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a eu des mots très, très forts. Je voudrais simplement souligner un point dans cette délibération qui concerne, en effet, directement le sport et la jeunesse. Évidemment, personne ici – je pense que tout le monde l'a entendu – ne conteste la nécessité de mettre à l'abri des familles et des jeunes qui dorment dans la rue. Mais cette délibération nous montre justement qu'il existe aussi une autre voie que celle que nous dénonçons depuis des mois et qu'il est possible de faire autrement. Tout à l'heure, Madame ROY soulignait le manque de budget. Vous avez tout de même ici un texte qui finance plus de 5,1 millions d'euros, ce qui n'est tout de même pas rien – on ne donne pas cet argent aux autres associations, par exemple –, de fonctionnement et d'investissement pour des dispositifs de mise à l'abri. Surtout, ils viennent pérenniser des sites de mise à l'abri provisoire (SMAP) dans plusieurs arrondissements parisiens. Et un gymnase, ce n'est pas un centre d'hébergement. Ce n'est ni digne pour les personnes que l'on accueille – je remercie ma collègue Madame TYSSANDIER de l'avoir très fortement souligné – et ce n'est ni soutenable pour les scolaires, les clubs sportifs et les associations que l'on prive parfois pendant des mois de leur équipement. La Ville de Paris, elle-même, reconnaît désormais par cette délibération et par les échanges que nous avons eus avec l'exécutif parisien que cette solution n'est satisfaisante pour personne. Il faut donc aller au bout de cette logique, investir dans des solutions adaptées pour tous les Parisiens et sortir définitivement les gymnases de la politique structurelle de mise à l'abri. Je rappelle que dans le 15ème, sur la saison sportive passée (2025–2026), par exemple, nous avons eu systématiquement un gymnase réquisitionné à tour de rôle et nous venons seulement de voir libérés les gymnases Keller et

Olivier-de-Serres. Alors oui, j'espère que nous sommes ici tous alignés sur l'idée d'une solidarité, mais j'espère une solidarité digne, anticipée et qui ne consistera plus à sacrifier une politique publique pour pallier les insuffisances d'une autre. Je sais que notre collègue rapporteure Madame CEYRAC saura porter ce sujet avec toute l'attention et la conviction qu'il mérite. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Pour répondre aux orateurs, Madame CEYRAC. Excusez-moi, mais votre groupe s'est déjà exprimé par la personne de Madame ROY. Je vous laisse la parole mais rapidement, alors.

Monsieur LEHOUX : Écoutez, Madame, je vais vous faire le crédit… À mon avis, vous n'avez pas bien mesuré ce que vous étiez en train de dire quand vous avez comparé les sites d'hébergement d'urgence à un zoo. Nous trouvons cela…

Propos hors micro de Madame FERHAT.

Monsieur le Maire : Non, laissez parler l'orateur.

Monsieur LEHOUX : Il est absolument choquant d'entendre cela, d'employer ces mots. Ce que nous vous proposons, c'est de les retirer. Avec le signalement que nous vous faisons, vous réalisez peut-être à quel point cela est choquant. Peut-être que vos collègues aussi peuvent intervenir et vous le dire. Nous vous proposons de les retirer. Autrement notre état de choc et de sidération va demeurer.

Monsieur le Maire : Merci. Madame FERHAT a sans doute employé ce terme avec une autre signification que celle que vous pensez, donc elle accepte de le retirer. La parole est à Madame CEYRAC, rapporteure. Ah, Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je ne sais pas mais je ne crois pas qu'il y ait une seule intervention par groupe. Si ?

Monsieur le Maire : Allez-y, alors, Monsieur SITBON. Vous avez la parole.

Monsieur SITBON : Je vais me joindre aux mots de mon collègue. Vous pouvez souffler et trouver cela bizarre.

Monsieur le Maire : Non mais le problème a été réglé.

Monsieur SITBON : Mais il n'est pas réglé parce que les mots ont été prononcés et qu'il n'y a pas eu que ces mots de prononcés. Il y a le mot de zoo. Laissez-moi développer. Il y a ce mot de zoo qui compare les êtres humains à des animaux. C'est cela que veut dire le mot de zoo. Cela est extrêmement choquant. Je ne vois pas ce que cela peut vouloir dire d'autre, mais vous éclairerez.

Monsieur le Maire : Cela veut dire que ces personnes dans ces établissements sont traitées comme des animaux dans un zoo. C'est ce que cela voulait dire. Il y a donc eu incompréhension sur ce terme et puisqu'il y a eu incompréhension…

Monsieur SITBON : C'est choquant ! C'est choquant ! Par ailleurs, vos interventions, Mesdames et Messieurs de la droite, parlent de dignité sans cesse, mais qu'est-ce que vous proposez, en fait ? Vous proposez que nous laissions ces gens dehors et vous insinuez que c'est parce que nous aurions fait des appels d'air que ces pauvres gens, que ces pauvres enfants se retrouveraient à la rue ! Et quand bien même nous ne sommes pas d'accord sur

les politiques à mener en matière d'immigration, aujourd'hui qu'ils sont là dans notre 15ème, dans nos écoles, nous devons les laisser crever de faim ? Nous devons les laisser crever à la porte ? Mais qu'est-ce que sous-entendent vos mots ? Qu'est-ce que vous proposez ? Que nous les laissions crever pour que nos enfants à nous puissent aller faire du sport ? Bien sûr que je préférerais que nos enfants…

Monsieur le Maire : Mesurez également vos propos lorsque vous dites que nous voulons que ces enfants et ces personnes crèvent. Mesurez vos propos. Je pense que c'est de la même…

Monsieur SITBON : Bah, les gens meurent de froid quand ils sont dehors, donc nous préférons les mettre dans un gymnase. Donc ouvrez les yeux. La lucidité est la blessure la plus rapprochée du soleil disait René CHAR. Il faut regarder. Il faut regarder. Soyez lucides. Parce qu'il ne suffit pas de dire il est triste que nos gymnastes soient occupés pour nos petits-enfants. Bien sûr que c'est embêtant que nos gymnastes soient occupés pour nos petits-enfants. Qu'est-ce que nous faisons ? Que faisons-nous que l'État ne fait pas ? Et quand Madame TYSSANDIER souligne le fait que ce ne sont pas nos missions, que cela n'est pas dans nos prérogatives, oui, ce n'est pas dans nos prérogatives. Il est dans nos prérogatives de protéger l'ensemble de la population parisienne et que sur notre sol, à Paris, terre de liberté, avec les valeurs de Paris, nous ne laissions pas les enfants mourir de faim aux portes des gymnases pour que nos enfants à nous puissent faire du volley-ball. Votre attitude sur la question est extrêmement choquante. Et décevante parce que je pensais que nous n'en étions plus là.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur SITBON, de votre intervention. Nous allons passer la parole à Madame CEYRAC, l'adjointe chargée de cette délibération.

Madame CEYRAC : Je préfère intervenir calmement après tout ce que j'ai entendu ; cela est vraiment révoltant. À l'occasion de cette délibération qui concerne l'ouverture d'un SMAP Emile-Zola, je souhaite rappeler qu'en mars et avril dernier, ont ouvert au 99 rue Olivier-de-Serres un SMAP de 75 places, au 101 rue Olivier-de-Serres le foyer Nazareth pour femmes sortant de maternité (une vingtaine) et des mineurs non accompagnés, au 36 rue de Vouillé, un immeuble de 220 personnes pour femmes seules, des familles et des mineurs non accompagnés et un accueil de jour rue Violet. Puis en juillet, au 99 bis, donc entre le 99 et le 101, le gymnase Olivier-de-Serres a une nouvelle fois été réquisitionné, alors que le gymnase Keller l'était déjà. Depuis août 2026, il y a eu l'ouverture d'un SMAP de 56 places avenue Émile-Zola en intercalaire en attendant sa transformation en logements sociaux par Paris habitat, objet de cette délibération. Il y a également la crèche Frédéric-Mistral transformée en centre d'hébergement pour 70 personnes et on nous a annoncé ce week-end l'ouverture d'un nouveau centre d'hébergement pour 234 familles et mineurs non accompagnés dans le 15ème.

À la rentrée scolaire de septembre dernier, nous avons accepté toutes les demandes d'inscription et scolarisé 65 enfants de ces centres, ce qui n'est pas le cas de tous les arrondissements qui évitent de les scolariser dans leur arrondissement et qui les refilent aux copains ; ou pas aux copains d'ailleurs. Ces structures récentes viennent en complément des 2 200 places sociales ou très sociales pérennes que j'ai souvent énumérées au Conseil d'arrondissement. Je vous les rappelle : pensions de famille, résidences sociales, foyers, domiciliations administratives, bagageries, centres de petits soins, accueils de jour, vestiaires, repas, distributions alimentaires, etc. Le 15ème a une tradition de solidarité que personne – personne – ne peut nier, même vos collègues de la Ville de Paris. Il prend sa part largement et accompagne chacune des structures dans leurs besoins qui peuvent relever

de la Mairie d'arrondissement. Je me rends dans chaque foyer et ils savent qu'ils peuvent toujours m'appeler s'il y a un problème que nous, Mairie d'arrondissement, nous pouvons régler.

Toutefois, ce soir, je voudrais dire que l'accueil en gymnase se fait dans des conditions précaires. Pouvons-nous encore accueillir davantage de personnes ainsi ? J'ai un souvenir de mois d'août, pas cette année mais une précédente, au gymnase Croix-Nivert où il y avait des femmes avec des enfants. Les enfants avaient droit à un verre rempli de poudre de lait le matin pour la journée. Ils avaient deux couches par jour et les parents dormaient sur des lits Picot avec leurs enfants dans un gymnase où il faisait une chaleur considérable. Quel que soit leur statut, ces personnes doivent être traitées dignement, je le répète comme mes collègues, et ce n'est pas la réalité.

Interpellation hors micro d'un élu.

Madame CEYRAC : L'occupation des gymnases doit cesser. Je ne vous ai pas interrompu lorsque vous parliez et que vous criiez. L'occupation des gymnases doit cesser. Cela crée des situations injustes pour tous les sportifs, les scolaires, les jeunes et leurs associations empêchés de pratiquer leur sport, sans compter l'état de certains équipements à leur libération. L'accueil dans les classes, et malgré une répartition fine au cas par cas, ce qui n'est pas le cas dans tous les arrondissements – donc je répète 65 à la rentrée – peut provoquer aussi un déséquilibre dans les effectifs, une absence de mixité et créer aussi des situations injustes. J'ajoute que souvent le voisinage qui se voit imposer l'installation de structures dans son quartier se trouve confronté à des situations d'incivilité, de propreté ou plutôt de saleté, et même d'obscénité comme en témoignent les multiples courriers ou mails reçus à la mairie. Quant aux opérateurs choisis par la Ville, ils sont de qualités diverses, même si je connais leurs difficultés à recruter dans ce secteur, et je peux regretter le choix de certains intervenants dans le 15ème.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, soucieuse de la cohésion du 15ème, ce soir, je dis avec gravité le 15ème peut-il accueillir sur son territoire toujours plus de ces nombreuses personnes en grande précarité et fragilité alors que la Ville n'est pas en mesure de l'assurer dans des conditions dignes, respectueuses pour celles-ci et justes pour les citoyens ? Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Je soumets cette délibération à votre vote avec une position d'abstention et le déport de Monsieur RACAPÉ. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. Monsieur Laurent RACAPE ne prenant pas part au vote.

42. 2026 DSOL 150 – Subventions de fonctionnement (204 000 euros) pour 23 associations mettant en place des actions d'aide à l'utilisation aux outils numériques auprès de personnes et de familles démunies. Conventions.

Monsieur le Maire : Il s'agit du foyer de Grenelle et de l'action d'aide aux outils numériques auprès de personnes précaires pour 15 000 € et également les Jardins numériques pour 11 500 €, de Pimms Médiation pour tout Paris pour 30 000 € et de Reconnect pour tout Paris, 8 500 €.

43. 2026 DSOL 152 – Subventions (1 073 000 euros) à 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté. Conventions et Avenant.

Monsieur le Maire : Il s'agit d'ARC-EA pour 58 000 € et le centre d'action sociale protestant pour 97 400 €.

44. 2026 DSP 39 – Subventions (191 380 euros) et convention avec LIRE pour la promotion de la lecture dans les centres de PMI, un CAPP, les RPE, les bibliothèques et les quartiers politiques de la Ville

45. 2026 DSP 66 – Conventions avec l'ARS et la DRAJES pour le financement des 4 Maisons Sport Santé (Recette : 158.000 euros) et subventions (165.000 euros) et conventions avec 16 associations en Sport Santé

Monsieur le Maire : Il s'agit de Hustle Paris pour 6 000 € et de la maison de l'activité physique adaptée pour 8 000 €.

46. 2026 DSP 90 – Avenant à la convention avec l'ARS au titre du Fonds d'Intervention Régional 2026 pour le financement supplémentaire d'un poste de coordonnateur local de santé mentale (Recette : 33.000 euros)

Monsieur le Maire : Il y a une intervention de Madame BRUHAT. Vous avez la parole.

Madame BRUHAT : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, le conseil local de la santé mentale joue un rôle essentiel pour réunir les professionnels, les associations, les institutions et les personnes concernées par les enjeux de la santé mentale. Il s'agit d'une structure précieuse pour mieux faire connaître les ressources existantes, développer des actions de prévention et améliorer les parcours des personnes concernées. Dans le 15ème, plusieurs actions ont déjà été menées par le CLSM, notamment de sensibilisation auprès des acteurs locaux et du grand public, mais aussi d'actualisation du guide de la santé mentale en cours de finalisation qui permettra de mieux orienter les habitants et habitantes vers les ressources et les parcours de soins adaptés. La pérennisation d'un poste de coordination grâce au financement par l'ARS est donc une très bonne nouvelle pour le CLSM et pour notre arrondissement. Cependant, suite au départ de la précédente coordinatrice il y a peu, nous sommes maintenant dans l'attente d'une nouvelle personne qui reprendra ce poste afin de poursuivre et renforcer ce travail dans notre arrondissement et ce dès que possible. Afin de continuer à développer les actions consacrées à la santé mentale et de répondre au mieux aux besoins de notre arrondissement, le renforcement des moyens consacrés à la santé mentale sera un axe prioritaire de la Ville de Paris tout au long de ce mandat. Nous voterons très favorablement cette délibération. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur LORIAU pour répondre à l'oratrice

Monsieur LORIAU : Monsieur le Maire, je suis très embêté parce que je ne sais qu'ajouter au concert de louanges de l'action que vous menez en faveur de la santé mentale dans le 15ème depuis toutes ces années. Je crois que tout a été dit. Effectivement, dans le 15ème, nous avons été les pionniers. Un des premiers conseils de santé mentale de Paris a été créé dans le 15ème il y a des années de cela. Petit à petit, les moyens s'ajoutent. Nous sommes partis de pas grand-chose. La Ville n'avait pas beaucoup de moyens. Il n'y avait pas de direction de la santé publique. Maintenant, l'action est effectivement beaucoup plus soutenue. Pour dire la qualité de l'animatrice qui était avec nous jusqu'à récemment, elle poursuit son action en faveur de la santé mentale et elle a même été recrutée par l'OMS, il s'agit donc d'un gage

de qualité. Les travaux pour pourvoir à son remplacement sont en cours et nous sommes en contact permanent avec la DSP pour pourvoir à son remplacement et nous avons bon espoir que cela arrive très prochainement. En tout cas, il n'y aura pas de carence puisque nous avons d'ores et déjà convoqué une assemblée plénière du conseil de santé mentale très prochainement. Cette assemblée se tiendra quoi qu'il arrive. Tout cela est organisé avec les services de la Ville en coordination avec la Mairie du 15ème. Nous allons donc continuer sur le même chemin.

Monsieur le Maire : Merci pour ce double concert de louanges. Je soumets cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

47. 2026 DAE 154 – Conventions et subventions (94.500 euros) à 14 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2026

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'association Le Village pour 6 500 €. Monsieur LEHOUX, vous avez la parole.

Monsieur LEHOUX : Merci. Monsieur le Maire. Chers collègues, qu'est-ce qui n'a pas déjà été dit à propos du Village, du travail remarquable de l'association ? Je vais donc faire très court. Cette fois-ci, Le Village est lauréat d'un des trophées de l'économie sociale et solidaire qui, comme chacun sait, récompensent par un prix et un soutien financier des activités en phase d'émergence qui présentent un fort impact social et/ou environnemental positif. Notre groupe est donc une nouvelle fois extrêmement fier que la Ville de Paris accompagne et soutienne Claire, Johanna et toute l'équipe du Village dans le 15ème. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Nous nous associons aussi à ces louanges avec une réponse de Madame DOUCERÉ.

Madame DOUCERÉ : Merci. Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous pouvons effectivement nous réjouir de voir Le Village distingué parmi les lauréats des trophées de l'ESS 2026. Cette reconnaissance met en lumière un travail très concret, utile aux habitants et profondément ancré dans le secteur Brancion Périchaux. J'espère que d'autres structures du 15ème pourront, elles aussi, être distinguées dans les années à venir. Notre arrondissement compte de nombreux acteurs engagés dans l'économie sociale et solidaire, souvent très innovants et qui méritent d'être davantage connus et soutenus. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de mettre à nouveau en valeur cette dynamique lors du forum de l'ESS du 15ème au printemps prochain. Pour toutes ces raisons, je vous invite, bien sûr, à voter favorablement cette délibération.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vais maintenant soumettre à votre vote les délibérations qui n'appellent pas de discussion. Je vous invite donc à un vote positif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX

Monsieur le Maire : Nous passons à la deuxième partie de notre Conseil avec les vœux et questions.

48. V152026034 – Vœu au Maire de Paris relatif au renforcement des effectifs de la Police municipale la nuit dans l'arrondissement et à garantir une présence de proximité effective déposé par Philippe GOUJON, Catherine IBLED, Grégory CANAL, Agnès EVREN, Daniel-Georges COURTOIS, Anthony SAMAMA, Remi TREGUER et les élus de la majorité du 15e

Monsieur le Maire : Madame IBLED le présente.

Madame IBLED : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le 15ème est comme nous le savons tous ici un des arrondissements les plus peuplés de Paris avec…

Monsieur le Maire : Non, le plus peuplé ! J'y tiens.

Madame IBLED : Le plus peuplé de Paris, tout à fait. (…) Le plus peuplé de Paris avec plus de 230 000 habitants et donc des espaces publics très fréquentés en soirée comme la nuit avec également des zones touristiques. Nos concitoyens ont donc le droit à la tranquillité et ce droit ne s'arrête pas à la tombée du jour. Je veux d'abord saluer l'excellent travail de nos agents de la police municipale du 15ème. Sur le terrain, ils font preuve d'un engagement remarquable, d'un vrai sens du service public et d'une parfaite connaissance de nos quartiers. Ils travaillent en bonne intelligence avec la police nationale, chacun dans le cadre de ses compétences. Et cette coopération est précieuse pour notre arrondissement. Ce vœu n'est évidemment pas une critique de leur action mais bien au contraire un soutien, car il faut leur donner les moyens d'effectuer pleinement leur travail car les chiffres sont là : sur les huit premiers mois de 2026, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont augmenté de 3,5 %, les violences sexuelles de 14 %, les dégradations et incendies volontaires de 8 %. Nous avons Beaugrenelle, le front de Seine, la place du Commerce, la rue de la Convention, la gare Montparnasse, Balard et j'en passe. Autant de secteurs où nos habitants nous alertent soir après soir sur les difficultés et l'insécurité. Face à cela que fait la Ville de Paris ? Eh bien la Ville de Paris centralise. Elle disperse les divisions de nuit sur tout le territoire au lieu de garantir une présence identifiable dans chaque arrondissement. Résultat, la police municipale peut parfois être moins réactive, moins visible et donc avoir un sentiment d'abandon. Il s'agit d'une défaillance d'autant plus incompréhensible que la Ville a étendu les terrasses éphémères jusqu'à 23 heures sans même imaginer adapter les moyens de tranquillité qui vont avec. Nous demandons donc deux choses simples : nous vous demandons, Monsieur le Maire de Paris, de renforcer les brigades de soirée du 15ème, d'octroyer les heures supplémentaires permettant de patrouiller jusqu'à 2 heures du matin parce que la sécurité de nos habitants n'est pas une variable d'ajustement budgétaire, il s'agit de la première des libertés et c'est la responsabilité pleine et entière de la Mairie de Paris. En centralisant les moyens de nuit, vous avez fait un choix politique. Ce choix, ce sont évidemment les habitants du 15ème qui en payent le prix. Nos habitants ne demandent pas des promesses, ils demandent des agents sur le terrain. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. La réponse par Monsieur SAMAMA, adjoint compétent.

Monsieur SAMAMA : Merci beaucoup. Effectivement face à une insécurité croissante dans Paris et particulièrement dans le 15ème arrondissement, nous avons accompagné la création de la police municipale en 2021 et avons désormais dans le 15ème arrondissement une

direction de la police municipale qui compte près de 160 agents, dont 80 policiers municipaux stricto sensu. Sur ces 80, 17 occupent aujourd'hui les effectifs de soirée à partir de 20 heures jusqu'à minuit et les heures supplémentaires leur permettent de dépasser ce minuit pour atteindre les 2 heures du matin. Le vœu de Catherine IBLED va en ce sens, pour renforcer les effectifs de police municipale en soirée, là où se concentrent le plus clair des problèmes de sécurité et de tranquillité publique que rencontrent les habitants de l'arrondissement, mais aussi de pouvoir leur accorder davantage d'heures supplémentaires – on n'en a que trop peu aujourd'hui – pour aller jusqu'à effectivement 2 heures du matin et répondre aux attentes des habitants plutôt que de devoir quitter la division territoriale du 15ème arrondissement vers 23 h 30, heure à partir de laquelle nous devons faire appel aux effectifs en central qui sont par ailleurs très mobilisés sur d'autres arrondissements. C'est pourquoi il nous semble aller, je crois, dans le sens de ce qu'attendent les habitants que de renforcer les effectifs de soirée. Cela a d'ailleurs été annoncé par Lamia EL AARAJE. Je crois que face à la taille et aux problématiques que rencontre le 15ème arrondissement, il est indispensable de lui accorder tout le poids nécessaire que la situation mérite. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a une demande d'explication de vote par Monsieur SALETTES.

Monsieur SALETTES : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous avons lu attentivement votre vœu et ce que nous défendons comme vous, c'est que toutes et tous puissent profiter de la vie nocturne tout en garantissant une certaine tranquillité pour les riverains. Cela peut effectivement passer par une augmentation des effectifs de la police municipale qui est en réalité une brigade de tranquillité publique de proximité du quotidien et visible sur le terrain mais cela ne peut pas être la seule réponse. Nous défendons également d'autres mesures comme des campagnes de sensibilisation contre le harcèlement de rue, la révision du plan d'éclairage des espaces publics conçus pour la sécurité de toutes et tous, des transports nocturnes pour rentrer facilement chez soi, notamment via une offre de bus adaptée en particulier les Noctiliens. Au-delà de cela, deux conditions sont nécessaires au renfort de la police municipale selon nous : qu'elle reste déjà dans son champ de compétence, c'est-à-dire une brigade de tranquillité publique et non une police qui joue les cow-boys comme certains le souhaiteraient et surtout qu'elle ne serve pas à compenser le désengagement de l'État envers les collectivités locales. Or ce vœu dépasse ces deux conditions. La source des chiffres évoqués dans votre vœu est produite par la préfecture de police et non par la police municipale. Leur origine montre qu'ils relèvent donc du champ de compétence de l'État. Justifier un renfort de la police municipale par des chiffres de la police nationale, c'est demander à la Ville de compenser ce qui relève de l'État. Ensuite, votre vœu parle de lutte contre les trafics et contre la délinquance. Lutter contre ces faits est bien sûr primordial, mais cela relève de l'enquête judiciaire, de l'interprétation, de l'élucidation, donc une prérogative de la police nationale. Pour conclure, si jugez ce sujet prioritaire et inquiétant pour le 15ème, pourquoi n'avez-vous toujours pas réuni le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance, qui n'a toujours pas été convoqué ni vu le jour depuis le début de ce mandat ? Ainsi, nous voterons contre votre vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Juste une précision, c'est que pour réunir le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, il nous faut un coordinateur nommé par la Ville de Paris et la coordinatrice précédente a été affectée dans un autre arrondissement et nous nous retrouvons sans pour le moment pour préparer cette instance. Dès que le coordinateur sera nommé, le CLSPD se réunira. Il y a aussi une explication de vote de Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, en tant que membre de la majorité municipale de la Ville de Paris, je déduis de votre vœu une adhésion de la majorité municipale du 15ème arrondissement aux réformes déjà engagées aux travaux préparatoires budgétaires en cours de la première adjointe qui est chargée de la sécurité du quotidien en tant qu'autorité politique dirigeant l'action de la police municipale et en application du programme sur lequel l'actuelle majorité municipale a été élue. En effet, depuis son élection le maire, Emmanuel GREGOIRE, et sa première adjointe, Lamia EL AARAJE, en charge de la sécurité du quotidien, et plus largement la nouvelle majorité municipale sont pleinement engagés dans le renforcement de la police municipale avec notamment la création de brigades spécialisées pour les interventions nocturnes, réforme déjà en cours de déploiement. Par ailleurs, cette évolution s'inscrit dans une réforme structurelle de la police municipale qui englobe les sujets d'organisation et de rémunération qui ne peut reposer que sur les heures supplémentaires et qui se déploiera dans le cadre du plan d'investiture de la mandature qui arrive et qui est en discussion. Enfin, il ne faut pas décorréler l'action répressive de l'action préventive et il convient de saluer les médiateurs de la direction de la police municipale et de la prévention qui contribuent eux aussi à la réduction des nuisances en application du credo « prévenir, apaiser, sanctionner, contrôler ». Enfin, l'action nocturne des divisions d'appui mais plus globalement toute l'action de la police municipale dépend d'une adaptation en continu aux besoins du terrain sur l'ensemble du territoire de Paris et pour cela, l'organisation repose sur l'autorité hiérarchique du directeur de la police municipale et de la prévention qui transmet ses instructions aux chefs des divisions territoriales selon les besoins opérationnels sous l'autorité politique de la première adjointe. Toute altération de cette chaîne de commandement mettrait en péril la bonne réponse aux demandes des Parisiennes et des Parisiens et c'est pour cela que nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. Vous auriez pu ajouter aussi, pour faire bonne mesure, que pendant 20 ans, la majorité municipale a refusé la police municipale que j'avais inscrite dans les programmes électoraux en 2001. Tout le monde se souvient, mais il s'agit juste d'un oubli de votre part, j'en suis sûr. Nous allons maintenant mettre ce vœu au vote avec un vote défavorable du groupe écologiste et abstention du groupe socialiste. Qui est pour le vœu ? Qui est contre ? Les verts. Qui s'abstient ? La gauche. Merci.

Le vœu est adopté à la majorité.

49. 152026035 – Vœu au Maire de Paris relatif à la reprise des recommandations de la mission d'information et d'évaluation « Paris à 50°C » et à leur suivi territorialisé dans le 15e déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Catherine IBLED, Mathieu LUINAUD, Chantal ROLGEN, Charlotte DESROUSSEAUX, Sylvie CEYRAC et les élus de la majorité du 15e

Monsieur le Maire : Monsieur CANAL le présente.

Monsieur CANAL : Merci, Monsieur le Maire. En effet, voici trois ans, le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité les recommandations de la MIE qui étaient au nombre de 85. Les événements climatiques de ces dernières années et singulièrement de cet été nous ont tout de même témoigné que la Ville de Paris était totalement inapte à gérer des canicules de cette ampleur et qu'en réalité la transition écologique avait encore de beaux jours devant elle, à telle enseigne que nous avons passé l'été avec des solutions palliatives plus que des solutions structurelles. C'est la raison pour laquelle il nous a paru opportun de rappeler

l'ensemble de ces recommandations et d'attirer l'attention de la Ville de Paris pour leur mise en œuvre car nous n'avons absolument aucune visibilité sur leur traduction concrète depuis donc trois ans.

En l'espèce, il y a évidemment une première série de mesures qui a été apportée cet été, nous en convenons, mais il faut tout de même bien reconnaître qu'il s'agit de rustines sur une tumeur et qu'elles sont très, très loin de pouvoir correspondre aux attentes des Parisiens. Le deuxième élément tel qu'il figurait d'ailleurs dans ces recommandations, ce sont des adaptations particulièrement structurelles des bâtiments publics et surtout leur connexion au réseau de froid parisien. Je rappelle d'ailleurs à cet égard que l'ancienne concession, celle de 2021, permettait le raccordement à 300 équipements publics et nous ne savons pas en l'état actuel des travaux, ce qu'il en est. Il s'agit d'un grand défaut qu'il conviendrait de corriger rapidement. Et surtout, en projection plus lointaine, il conviendrait de s'interroger tout d'abord sur le bilan de la gestion de l'épisode caniculaire de cet été, notamment sur la distribution des climatiseurs (est-ce qu'ils ont été suffisants ? Est-ce que les autres mesures d'accompagnement ont été à la hauteur ?) et de disposer à terme d'un indicateur de performance thermique pour l'ensemble des bâtiments publics et au-delà du parc social parisien qui, je le rappelle, sur ces 15 dernières années, n'a pas fait l'objet d'une très grande évolution puisque nous parlons à peu près d'une quinzaine de pourcentages du parc social qui a été rénové. Enfin, pour finir, j'attire l'attention sur notre souhait de pouvoir disposer chaque année devant le Conseil de Paris et devant les Conseils d'arrondissement concernés d'une évaluation concrète à date des mesures qui sont préconisées dans cette MIE. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir respecté vos deux minutes de temps de parole, Monsieur le premier adjoint. La réponse, Monsieur LUINAUD.

Monsieur LUINAUD : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous l'avons rappelé toute la soirée et nous l'avons tous vécu, Paris se réchauffe à vitesse grand V et les scénarios noirs que l'on envisageait il y a trois ans pour 2050 se rapprochent des réalités d'aujourd'hui. L'idée d'une MIE Paris à 50° sous la précédente mandature était certes une intention louable mais comme trop souvent avec nos collègues de l'exécutif municipal, c'est l'affichage politique qui prime sur le concret et sur l'opérationnel. Ma crainte, mes chers collègues, c'est que soit venu le moment pour la Ville de payer la facture. Pas la facture financière puisque nous n'avons plus les moyens de nous en acquitter, mais bien la facture climatique et avec elle la facture sanitaire. Parce que l'impréparation de ces derniers mois est le symptôme d'une atrophie générale de la capacité d'action de la Ville. Les caisses sont vides et les marges de manœuvre le sont d'autant plus que les priorités politiques de l'exécutif penchent ouvertement du côté des communistes, qui demandent toujours plus de logements sociaux, que du côté des écologistes. Ah ça, c'est sûr que pour préempter à tour de bras, l'argent magique jaillit de la corne d'abondance de la Ville de Paris et son hôtel de ville quand nos publics les plus fragiles – enfants, crèches, écoliers et résidents d'EHPAD – sont abandonnés aux vagues de chaleur.

Je dis abandonnés, mais c'est sans compter sur le sens des responsabilités qui nous anime dans les arrondissements, ces villages d'irréductibles élus de proximité et de bon sens où nous nous sommes démenés pour acheter en urgence des solutions de climatisation pour compléter les dérisoires 1 200 climatiseurs commandés par la Ville et son manque de planification. Car cela fait des années maintenant que l'opposition demande à l'exécutif de diagnostiquer les besoins et de planifier l'adaptation de nos bâtiments, y compris nos équipements municipaux, et malheureusement autant d'années que nos collègues socialistes s'y opposent et votent contre nos propositions. Mais que trépasse si je faiblis, mes

chers collègues ! Et si l'exécutif nous refuse une vision d'ensemble, une vision structurelle de la lutte contre le réchauffement climatique à Paris, peut-être qu'elle va nous le concéder au nom des Parisiens les plus fragiles si nous procédons petit bout par petit bout. Et il s'agit d'un des objets de ce vœu qui nous propose d'axer nos efforts immédiats sur les infrastructures accueillant les publics les plus fragiles en complément d'un suivi plus complet de la mise en œuvre des 85 préconisations de la MIE.

Il nous reste peu de temps pour faire en sorte que les atermoiements d'hier ne se transforment en victimes de demain et c'est pourquoi nous voterons bien évidemment ce vœu qui est un vœu de pragmatisme et de pilotage climatique. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des explications de vote ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : D'abord, cela me réjouit de vous voir en irréductibles écolos, maintenant. Nous nous souvenons tout de même de pas mal de choses de la précédente mandature où cela était moins le cas. J'ai fait partie de cette mission Paris à 50° et je veux d'abord rappeler une chose : ce travail avait été transpartisan, sérieux. Ces 85 recommandations avaient été adoptées à l'unanimité et ce rapport était finalement en deçà de ce qui s'est effectivement passé cet été. Personne ici ne peut se satisfaire d'une salle de classe à 36° ou de logements sous les toits à plus de 40°. Réellement, qui n'a pas été particulièrement surpris par la rapidité du cauchemar annoncé par ce rapport mais qui le situait un petit peu plus loin dans le temps ? Depuis, Paris a planté 150 000 arbres, aménagé 100 rues aux écoles, réalisé plus de 200 cours oasis, développé les fontaines, les brumisateurs, les ombrières, commencé à créer des espaces rafraîchis dans les écoles et les crèches. Nous rénovons également 5 000 logements sociaux par an. Cet été encore, le plan canicule a permis l'ouverture nocturne de nombreux parcs, la mobilisation de salles rafraîchies, le contact quotidien de 10 000 personnes âgées inscrites sur le fichier Réflex. Et vous, les Mairies d'arrondissement, vous avez fait votre boulot. Vous avez été dans l'hyper proximité et cela est normal et cela est très bien et je vous en félicite également. Je pense que toute la Ville s'est démenée pour faire face à cela et qu'il ne faut pas opposer les choses.

Par ailleurs, il y a un campus de la résilience porté conjointement par la Ville de Paris, la brigade des sapeurs-pompiers et la protection civile qui va ouvrir prochainement ses portes dans le 15ème, rue Balard, qui permettra d'aller vers l'adaptation. Il y a un plan de mise en sécurité climatique de la Ville dont la gouvernance se met en place qui va s'enclencher au cours de quatre comités de pilotage (les bâtiments s'adaptent, l'espace public s'adapte, le service public s'adapte, la résilience du territoire s'organise) et qui traiteront l'ensemble des sujets pointés dans la communication du maire. Et il y a un retex canicule de l'été du point de vue des Mairies d'arrondissement qui est en cours de préparation. Un questionnaire commun DTEC service de gestion de crise va être adressé aux DGS et un temps d'échange sera organisé au campus de la résilience courant novembre. Surtout, les enseignements de notre MIE n'ont pas été rangés dans les tiroirs. Ils ont nourri le Plan climat 2024–2030 qui comporte près de 400 actions et pour la première fois, un volet local dans chaque arrondissement qui prévoit – pardon – un cœur piéton dans chaque arrondissement et nous vous avons de nombreuses fois interpellé dans la précédente mandature pour savoir où vous voulez le réaliser. Peut-être qu'un jour vous nous le direz. Car il faut à la fois voir à longue échéance et évidemment également, nous l'avons vu, parer au plus pressé et c'est pour cela que nous avons mis en place des climatiseurs. Il faut pour l'été prochain que des mesures d'adaptation plus nombreuses soient mises en place mais cela ne remplacera jamais le long terme et le long terme, j'ai l'impression que parfois vous y êtes opposés dans cette assemblée. Si vous avez changé, je m'en réjouirai. Donc oui au suivi, oui à l'évaluation, oui à l'accélération mais partons de ce qui a été fait pour aller plus loin plutôt que de faire

croire que Paris aurait attendu cet été pour découvrir l'urgence climatique. Nous nous abstiendrons donc sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Monsieur COSTAGLIOLA.

Monsieur COSTAGLIOLA : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Montjoie ! Saint Denis ! Nous vous remercions pour ce vœu qui permet de remettre au cœur de nos débats un sujet absolument central après l'été que nous venons de vivre. Les épisodes de chaleur extrême de 2026 ont confirmé une chose : ce que nous appelions encore récemment des scénarios prospectifs constitue une réalité concrète pour les Parisiennes et Parisiens, notamment pour les publics les plus vulnérables. Nous partageons donc pleinement l'objectif d'accélération et de transparence porté dans ce texte. Mais il faut aussi rappeler que la Ville n'a pas attendu cet été ni ce vœu pour agir. La mission Paris à 50° lancée justement à l'initiative du groupe de mes collègues écologistes lors du précédent mandat a constitué un travail pionnier et transpartisan avec 85 recommandations adoptées à l'unanimité. Depuis 2024, nombre de ces préconisations ont été intégrées au Plan climat de Paris qui dispose déjà d'outils de suivi publics et actualisés. Un premier bilan a d'ailleurs été présenté en huitième commission et de nouvelles mesures ont encore été adoptées cet été au Conseil de Paris à partir du retour d'expérience des directions, des Mairies d'arrondissement et des établissements scolaires. Sur les outils de suivi eux-mêmes, là encore, Paris dispose d'outils démocratiques avancés : tableau de bord de la transition accessible en ligne, rapport annuel Paris demain, travaux en cours sur de nouveaux indicateurs croisant justice sociale et environnementale. Concernant les écoles, chaque établissement est désormais équipé d'outils de mesure thermique. Des travaux ont été engagés dès cet été dans les bâtiments les plus exposés. Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des directions d'école afin de croiser les données techniques avec le sentiment des usagers. Enfin, sur le réseau de froid, la programmation est engagée. Paris fait ici un choix structurant, celui d'un réseau mutualisé piloté dans l'intérêt général plutôt qu'une multiplication des climatisations individuelles énergivores. Nous regardons donc ce vœu avec intérêt dans un esprit constructif, mais la question n'est pas de savoir s'il faut agir ou suivre l'action publique – celle-là est déjà engagée –, mais plutôt de savoir comment continuer à améliorer collectivement la lisibilité et l'évaluation de ces politiques essentielles pour l'avenir de notre ville. Les intentions derrière votre vœu, telles que révélées par votre explication de vote, nous appellent nécessairement à nous abstenir. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets donc ce vœu à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? La gauche.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

50. 152026036 – Vœu au Maire de Paris relatif à la rénovation urgente du bâti scolaire parisien, au lancement d'un audit indépendant et à la sanctuarisation des investissements nécessaires déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Catherine IBLED, Inès de RAGUENEL, Mathieu LUINAUD, Chantal ROLGEN et les élus de la majorité du 15e

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN le présente.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, le problème des travaux dans les écoles a été longuement évoqué lors de la communication sur la rentrée scolaire mais il me semble utile d'insister sur ce sujet car si en effet un plan de travaux canicule va nous être proposé pour un budget de 60 millions d'euros sur plusieurs années, cela ne doit pas nous

faire oublier que les écoles ont besoin d'un entretien suivi afin que le patrimoine bâtimentaire scolaire ne subisse pas des dégradations qui s'aggravent d'année en année et deviennent irréversibles. L'état de nos écoles est évalué chaque année lors de la visite d'architecture. Après ces visites sont établis les besoins de chaque établissement, besoins qui feront l'objet d'une programmation, ou pas d'ailleurs, en fonction du budget alloué. Il est à noter que ces budgets investissement ont chuté de 50 % depuis 2014, qu'il n'y a quasiment plus de budget de fonctionnement depuis plusieurs années et que les écoles ne peuvent plus être repeintes. Bien évidemment, nous ne pouvons que nous réjouir de travaux envisagés pour le plan canicule, mais en réalité, beaucoup de travaux, dont certains programmés depuis trois ans, ne pourront être effectués. Or il ne suffit pas de rafraîchir les écoles, il faut aussi les entretenir. Il est donc impératif de concilier ces deux problématiques si importantes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. La réponse de Monsieur LUINAUD.

Monsieur LUINAUD : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, tout a été dit sur ce qu'ont vécu les écoles cet été. À plusieurs reprises, des températures de plus de 36° ont été relevées dans nos salles de classe, forçant de nombreux établissements à aménager leurs horaires. Or passé 32°, plusieurs études scientifiques montrent une dégradation des fonctions cognitives et de la performance des écoliers. Il s'agit donc de conditions de scolarisation qui sont totalement inacceptables, pas seulement parce qu'elles révèlent une impréparation structurelle de l'exécutif, mais aussi et surtout parce qu'elles mettent en danger le confort et la santé des écoliers parisiens. Cela fait pourtant des années maintenant que nous connaissons les enjeux de la transition climatique mais tout autant d'années que les réponses concrètes de l'hôtel de ville se font attendre. Ma collègue Chantal ROLGEN l'a rappelé, la réalité – la même d'ailleurs que celle que j'évoquais pour notre précédent vœu – , c'est que les caisses de la Ville sont vides. Nous le voyons au quotidien. Il n'y a déjà plus d'argent pour rénover et faire des cours oasis dans les écoles, alors je ne parle même pas des rénovations structurelles. Mais lorsque l'on est bon gestionnaire et que l'on ne peut pas tout rénover d'un coup, on planifie, on met en place des programmations. Et là aussi, cela fait des années que nous demandons à l'exécutif de planifier, mais visiblement pour la gauche, la planification est un juron, chers collègues. Il est vrai, après tout, pourquoi prendriez-vous le risque de bloquer des fonds pour rénover une école si cela vous fait courir le risque de manquer d'argent pour une énième préemption de plus ?

Alors nous avons un plan à proposer aux Parisiens au travers de ce vœu pour lancer dès maintenant la planification de la rénovation du bâti scolaire parisien : grâce à un audit indépendant pour cartographier le patrimoine scolaire et ses besoins de mise en accessibilité et conformité énergétique et climatique notamment. Cet audit nous permettra d'anticiper les coûts d'investissement pour la décennie à venir et donc de prioriser les rénovations nécessaires. Mais les audits ponctuels ne vont pas suffire. Paris doit se moderniser, se doter des outils nécessaires au vrai pilotage de nos infrastructures scolaires. C'est pourquoi notre plan prévoit le déploiement de nouvelles technologies qui nous permettront un audit permanent pour surveiller de manière prédictive quels sont les besoins de modernisation des établissements et j'entends malheureusement presque déjà nos collègues de l'opposition me traiter, comme la dernière fois, de techno-solutionniste mais contrairement à vous, lorsque nous identifions la menace, nous cherchons à mettre toutes les chances de notre côté sans dogmatisme avec pour seul impératif la qualité de vie des Parisiens, y compris des plus jeunes d'entre eux. C'est donc grâce à ces outils de diagnostic et de pilotage que nous pourrons réellement planifier les rénovations/modernisations du bâti à venir. Des investissements que nous vous proposons

d'ailleurs de sanctuariser dans un fonds d'urgence sur la durée de la mandature qui les protégera des arbitrages politiques annuels. Et je sais, chers collègues, qu'offrir aux écoliers parisiens des conditions d'accueil et d'apprentissage dignes de ce nom ne peut être qu'un objectif transpartisan, partagé par tous et c'est pourquoi je vous appelle à voter unanimement en faveur de ce vœu. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des explications de vote ? Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, vous avez raison, c'est bien du technosolutionnisme dont vous nous parlez et détrompez-vous, nous ne sommes pas réfractaires à la planification pluriannuelle de cette politique publique. Vous dire que si nous partageons le constat de l'urgence de la rénovation thermique du bâti et de la nécessité d'une stratégie pluriannuelle transparente, nous avons toutefois quelques regrets concernant ce vœu quelque peu partial. Nous regrettons qu'il ne fasse aucune mention dans ses considérants de ce que l'exécutif a déjà entrepris dès la fin mai 2026, notamment en réponse aux canicules, à savoir un questionnaire transmis aux personnels de direction des crèches, des écoles et des collèges pour cartographier les besoins et les bonnes pratiques mises en place. Il s'agit d'un dispositif plus rapide et plus opérationnel que l'audit demandé puisqu'il s'appuie directement sur l'expertise d'usage des personnes qui fréquentent quotidiennement ces établissements. Ce vœu aurait également pu évoquer que l'exécutif a lancé un classement de vulnérabilité des établissements municipaux, classement co-construit avec l'Apur et les directions concernées pour identifier les sites prioritaires à rénover. Il aurait également pu mentionner que des travaux d'adaptation ont déjà été réalisés dès cet été dans des écoles. Je signale plus de 35 cours oasis, plus de 252 brasseurs d'air, des protections solaires dans 22 écoles et des menuiseries changées dans 28 établissements. Pour mémoire, plus de 230 cours oasis ont été créées entre 2018 et 2026 et nous en projetons 360 à horizon 2030. Vos chiffres auraient également pu être un peu plus complets sur la réalité du financement de cette politique publique par la Ville dont vous évoquez les investissements tout en faisant l'impasse totale sur l'évolution des dépenses au cours du dernier mandat, dépenses qui ont augmenté de 35 % dans le 15ème arrondissement par rapport au mandat précédent. Outre la sanctuarisation des crédits de la Ville, vous auriez pu mentionner la nécessité du rétablissement des financements du fonds vert qui ont été rognés budget après budget par vos alliés du gouvernement. Et vous vous gardez bien de rappeler dans ce vœu que vos amis du gouvernement, dans la torpeur et la fournaise estivale ont décidé de couper 40 millions sur près de 60 millions d'euros annoncés rien qu'en juillet 2026 – c'était donc assez fulgurant comme désengagement – pour la rénovation énergétique d'urgence dans les écoles suite aux canicules. Et vous qui êtes si prompts à donner des leçons de budget et de dette publique, vous devriez savoir que transformer tout le bâti scolaire d'ici l'été prochain est matériellement vertigineux, pour le dire sobrement. Pour mémoire, la rénovation globale d'une école prend en moyenne sept années et vous n'êtes pas sans savoir que même le Sénat évalue les besoins nationaux de rénovation du bâti scolaire à 40 milliards d'euros sur 10 ans et aucune collectivité de France ne pourra porter seule ce chantier. Outre la municipalité dont les capacités financières ne sont pas sans limite, n'hésitez pas à interpeller vos amis du gouvernement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Si je me souviens bien, vous n'avez pas censuré le dernier budget présenté par le gouvernement. Mais bon, il s'agit juste d'un détail. Madame ROY.

Madame ROY : Très rapidement parce que je suis complètement en phase avec ce que vient de dire ma collègue Aminata NIAKATÉ. Si nous pouvons partager avec vous les questions qui sont posées, cela arrive un peu avec six mois de retard sur l'action puisque nous n'avons pas attendu les canicules de 2026 et encore moins fin septembre–début octobre…

Monsieur le Maire : Bah, cela ne se voit pas !

Madame ROY : (…) pour proposer une démarche qui va bien plus loin que ce que demande ce vœu. Ma collègue a parfaitement expliqué tout ce que le vœu ne mentionnait pas en termes d'action : le questionnaire auprès des directeurs d'école, le classement de vulnérabilité, les travaux d'adaptation qui ont déjà été réalisés dans les écoles prioritaires. Et elle a parfaitement rappelé aussi le désengagement de l'État sur le fonds vert. Si vous voulez que nous allions plus vite, n'hésitez pas effectivement à nous aider à solliciter le gouvernement pour qu'il rétablisse le fonds vert qui permettra de financer les travaux dont vous parlez et même d'aller plus loin sur d'autres bâtiments publics comme les hôpitaux, les hébergements d'urgence ou les résidences seniors. Merci.

Monsieur le Maire : Je ne peux que répéter ce que j'ai dit : vous n'avez pas censuré le budget du gouvernement tel que vous le critiquez aujourd'hui. Mais enfin, on peut être dans l'incohérence, ce n'est pas grave.

Monsieur SALETTES : Nous l'avons censuré !

Monsieur le Maire : Je répète que nous avons organisé une réunion retex avec toutes les directions déconcentrées de la Ville dans le 15ème et il est vrai que pour le moment, je le concède, c'est encore un petit peu flou pour ce qui concerne l'organisation des actions structurelles qui seront menées tout au long de cette année. Il y a des réunions qui ont lieu mais pour le moment nous sommes encore un petit peu dans le flou. Ce que nous savons, c'est que cet été l'action de la Ville a été d'installer six brasseurs d'air dans l'école Dupleix. Voilà, il s'agit du seul bilan de l'été. Je ne parle, bien sûr, pas des climatiseurs. Enfin bon. Je vais tout de même mettre ce vœu au vote avec évidemment un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? La gauche est contre.

Le vœu est adopté à la majorité.

51. V152026037 – Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique – Le 15e est à vous ! et du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15e relatif à la gestion et l'animation du comité vélo dans le 15e arrondissement

Monsieur le Maire : Madame ROY le présente.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement ce vœu est déposé conjointement par nos deux groupes. Je rappelle que lors de la précédente mandature, c'est notre groupe Paris en commun qui a proposé la création d'un comité vélo en septembre 2020 parce que pour nous il s'agit d'une instance extrêmement importante qui doit être un espace de dialogue entre les usagers et les associations, les habitantes et les habitants et la Mairie du 15ème sur les déplacements à vélo et les aménagements cyclables dans l'arrondissement. À noter d'ailleurs que malgré notre demande commune et conjointe à nouveau, les élus de l'opposition ne peuvent pas y siéger parce que vous n'avez pas accepté. Notre vœu porte donc sur la réactivation de ce comité vélo qui ne s'est pas réuni depuis janvier 2025. Il porte également sur des modalités pratiques telles que l'horaire. À 16 heures, il est difficile d'avoir

les personnes qui travaillent alors que l'objectif est de réunir le plus de personnes possible, surtout si l'on souhaite débattre et se concerter. L'idée est aussi de garantir un suivi régulier et transparent des actions qui sont menées en faveur des déplacements à vélo dans le 15ème arrondissement. Nous savons effectivement que vous êtes en train de désigner pour chaque conseil de quartier un référent comité vélo. Il s'agit d'une bonne chose. D'où aussi le vœu que nous présentons aujourd'hui. Nous considérons bien sûr que la concertation et l'implication de toutes les personnes que nous avons citées (les usagers, les associations, les habitants) sont des facteurs essentiels de réussite et d'acceptation des projets d'aménagement sur la voirie. L'idée est aussi d'avoir un suivi régulier de ce qui se passe dans le 15ème. C'est pourquoi nous vous demandons de réactiver durablement ce comité vélo du 15ème arrondissement avec au moins deux réunions par an, d'organiser les prochaines séances à des horaires qui permettent d'avoir le maximum de participation de la part des habitants, d'expliciter aussi comment est composé ce comité vélo, comment on y participe, comment sont prises les décisions en garantissant la participation de tous les acteurs qui sont volontaires et que cela permette vraiment de contribuer à l'amélioration des aménagements existants, à l'identification des besoins des cyclistes et à un suivi des projets cyclables dans le 15ème. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame LESENS pour répondre.

Madame LESENS : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je suis toujours perplexe lorsque régulièrement la gauche réclame un comité vélo. Je me demande à chaque fois pourquoi vous y revenez si souvent avec autant de persévérance et j'ai, là-dessus, des hypothèses. J'en ai deux. La première, c'est que vous souhaitez que le vélo progresse dans le 15ème. Il est possible que ce soit la raison. Mais alors je ne comprends pas pourquoi vous n'utilisez pas aussi les autres moyens à votre disposition et là je m'adresse d'ailleurs plutôt aux associations dont vous vous faites le porte-parole : courrier, signalement, présence dans les réunions, intervention dans les conseils de quartier, attitude constructive auraient pu créer depuis longtemps un espace de dialogue bien plus fluide que toutes les réunions programmées à date fixe et quelle que soit l'actualité. La seconde hypothèse, c'est que cela est devenu pour vous un hochet, une façon de nous titiller, un jouet finalement et surtout un moyen de montrer que vous agissez, associations comme élus d'opposition et en cas de réussite, cela serait un moyen pour vous de pouvoir dire ah, nous sommes reçus en mairie, oh nous avons enfin obtenu ce que nous voulions, nous les avons fait plier ! Nous sommes des gens importants ! Pensez ce que vous voulez. Je m'explique. Le réaménagement de la rue de la Croix-Nivert ne figurait nulle part, n'était annoncé par personne. Nous y avons travaillé et Monsieur PINET a, notamment, réussi à trouver l'argent. Trois réunions publiques ont eu lieu pour affiner les détails. Il s'agit d'une réussite incontestée. Il n'y avait pas de comité vélo. Je rappelle aussi la transformation de la rue Lecourbe – c'est un peu ancien, bien sûr – où j'avais dû lourdement, mais lourdement, insister pour que l'association de cyclistes soit présente aux réunions publiques, mais dont les avis très complets avaient été minutieusement pris en compte. Il n'y avait toujours pas de comité vélo et pourtant nous avions très bien travaillé ensemble et le résultat est là.

Je m'interroge donc encore sur les motivations de ce vœu alors que les associations en savent en général bien plus que nous. Les associations ont un comité vélo à l'hôtel de ville dont le rôle est stratégique puisque, ainsi que nous l'avons découvert, leur avis l'emporte toujours sur celui des élus d'arrondissement. Pourquoi les associations n'ont-elles même pas le réflexe de nous informer de leur avis ? Mais puisqu'il a été décidé que chaque conseil de quartier allait avoir un délégué pour le vélo, je propose qu'il s'appelle référent vélo plutôt que référent comité vélo, ce qui est finalement restrictif, à moins que décidément vous

érigiez ce comité au centre de la politique du vélo. Cependant, je dois vous faire savoir plusieurs choses : c'est que nous ignorons encore s'il y aura un Plan vélo sous le mandat de Monsieur GREGOIRE. Nous ignorons quelles seront les ambitions concrètes de la nouvelle équipe et en tout état de cause, nous n'avons toujours pas reçu la visite de Monsieur LERT. Cela fait un peu court pour parler de projets. Et en réalité, je vous avoue que c'est nous qui aurions dû faire un vœu pour être informés de ce qui se décide au comité vélo. En conséquence, nous ne pensons pas utile de créer un comité qui serait vide de sens et nous restons ouverts, comme nous l'avons toujours été, à toute question ou remarque ou contribution. Merci.

Monsieur le Maire : Ce qui est vrai, c'est que les projets nous parviennent souvent de l'hôtel de ville en cascade – je parle sous le contrôle des adjoints compétents – avec 24 ou 48 heures pour donner une position, et que souvent des projets nous viennent, alors qu'il y en a des consensuels comme celui de la Croix-Nivert ou de la rue de Vaugirard, qui lui ne l'était pas du tout, sans aucune concertation, ni information de la Mairie d'arrondissement, des projets dogmatiques en quelque sorte. On ne nous demande pas que ces projets passent au comité vélo, qui est un groupe de travail finalement qui n'est pas un organe statutaire, dont la création n'a pas fait l'objet d'une délibération. Il s'agit d'une instance qui permet à l'ensemble des associations de discuter avec l'exécutif municipal et que nous avons élargie aux conseils de quartier comme vous le dites. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce vœu que je soumets à votre vote. Qui est pour ? Qui est contre ?

Le vœu est rejeté à la majorité.

52. V152026038 – Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! et du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15e relatif à la journée mondiale de lutte contre le SIDA du 1er décembre

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON le présente.

Monsieur SITBON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 1er décembre ne doit pas devenir une date rituelle que l'on coche chaque année dans nos agendas parce que le VIH est toujours là. À Paris, 612 personnes ont encore découvert leur séropositivité en 2024 et surtout trop de diagnostics restent tardifs. Pourtant, nous avons aujourd'hui des outils extrêmement efficaces : le dépistage, les préservatifs, la PrEP, le traitement post-exposition. Nous savons aussi qu'une personne sous traitement avec une charge virale indétectable ne transmet pas le VIH. Mais encore faut-il que chacun et chacune ait accès à cette information, à la prévention, au dépistage. Élus contre le sida, l'association dont je fais partie avec beaucoup d'autres élus de tous bords confondus, le rappelle depuis des années : les élus locaux ont un rôle essentiel à jouer parce que nous sommes au plus près des habitants. C'est tout le sens de ce vœu : faire du 1er décembre dans le 15ème un vrai moment de mobilisation avec un stand visible, des associations, du matériel de prévention, de l'information et de l'orientation, et ne laisser personne de côté, ni les jeunes, ni les personnes âgées, ni les personnes migrantes ou en situation de précarité.

Et pendant que nous faisons à Paris le choix de maintenir la prévention et d'aller vers celles et ceux qui ont le plus besoin, l'État fait un choix tout différent. La campagne nationale de prévention du VIH autour du 1er décembre ne sera malheureusement pas déployée en 2026. Les associations le dénoncent alors même que la France s'est fixé l'objectif de mettre fin à la transmission du VIH d'ici 2030 et que les contaminations ne diminuent plus. Il faut le dire, quand on prétend vouloir en finir avec le VIH, on ne commence pas par économiser sur la prévention. C'est pourtant le choix de ce gouvernement soutenu ici par vous-même,

Monsieur le Maire, et bon nombre de votre majorité. Alors à Paris nous faisons le choix inverse. Nous continuerons à financer la prévention parce qu'une politique de santé publique ne se résume pas à des objectifs affichés dans une feuille de route. Elle suppose des moyens, de la présence et de la constance. Le VIH n'a pas disparu. La prévention ne doit pas disparaître avec lui.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Monsieur LORIAU pour répondre.

Monsieur LORIAU : Merci, Monsieur le Maire. Je vous propose à cette heure tardive de recentrer le débat sur le 15ème arrondissement et de ne pas revenir sur les critiques d'une politique gouvernementale. Nous pouvons partager avec Monsieur SITBON, les mauvais résultats de la prévalence du sida et la réémergence de nouveaux cas à Paris. Et nous partageons tous la volonté que les moyens de l'hôtel de ville soient déployés au maximum pour lutter contre le sida. Nous savons que beaucoup est fait mais qu'encore beaucoup peut être fait et que parfois les groupes d'opposition à l'hôtel de ville ont proposé des choses qui ont été repoussées par la Ville alors qu'il me semble qu'elles étaient tout à fait pertinentes.

Mais revenons au 15ème. Je vous rassure, dans le 15ème, nous n'allons pas lâcher un quelconque pouce de terrain et nous allons poursuivre ce que nous faisons depuis 15 ans. Depuis 15 ans, le 15ème est pleinement mobilisé pour soutenir tous les moyens de lutte contre le sida. Depuis 15 ans, nous travaillons avec les établissements d'enseignement supérieur de l'arrondissement, avec le Crips qui nous aide beaucoup, avec la Région Île-de-France avec toutes les structures de lutte contre le sida. Des actions de sensibilisation sont menées très régulièrement avec les établissements d'enseignement supérieur. Aucun des rendez-vous annuels phares que sont le Sidaction ou la journée mondiale de lutte contre le sida du 1er décembre ne sont manqués. Il y a toujours des événements en mairie avec, comme vous l'appelez de vos vœux, des opérations interactives où nous accueillons du public, des temps de sensibilisation, des expositions, des campagnes de prévention. Aucune des grandes campagnes de prévention n'est non plus omise et elles sont systématiquement relayées sur la newsletter, sur le site de la Mairie du 15ème. Le 15ème est donc un acteur hyperactif de la lutte contre le sida et nous allons continuer. Je peux d'ores et déjà vous annoncer que pour le prochain 1er décembre, le rendez-vous est anticipé et il y aura un nouveau format pour cette journée avec un ciné prév qui consiste en une projection en mairie d'un film qui sera suivi d'un débat pour les classes de première et comme chaque année on aura la possibilité aussi en mairie de réaliser des tests de dépistage en partenariat avec un laboratoire.

Là où, pour terminer, vous pouvez nous aider, Monsieur SITBON, et tous les collègues de l'exécutif parisien, c'est que le 15ème arrondissement n'a plus qu'un seul centre de santé sexuelle depuis la défection des autres centres. Il s'agit de quelque chose, qu'avec le maire, nous avons souligné auprès de l'adjoint au maire chargé de la santé et aujourd'hui nous n'avons pas de réponse. Dans un arrondissement qui est le plus peuplé de Paris, il est inadmissible qu'il n'y ait qu'un seul centre de santé sexuelle pour lutter contre ce type de problème. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Donc vous demandez le retrait du vœu ?

Monsieur LORIAU : Dans la mesure où le vœu est d'ores et déjà satisfait, oui je pense que l'on peut le retirer.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON ?

Monsieur SITBON : Non, nous allons le maintenir et votez-le puisqu'il est soi-disant satisfait.

Monsieur le Maire : Vu l'importance du sujet, nous allons voter ce vœu. Je le soumets donc à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

53. V152026039 – Vœu déposé par les élu.e.s du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15e et par les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique – Le 15e est à vous ! relatif à la préservation et au renforcement du patrimoine arboré parisien face aux vagues de chaleur

Monsieur le Maire : Monsieur SALETTES le présente.

Monsieur SALETTES : Merci, Monsieur le Maire. Pour rappel, nous avons connu un été historiquement chaud en France et en particulier à Paris. Il se peut bien que ce soit l'été le plus frais du reste de notre vie. Au-delà de la chaleur, nous connaissons une sécheresse historique en région parisienne puisque les épisodes de pluie depuis le mois de juin se comptent sur les doigts d'une main, même si nous avons eu des averses ce matin. Ces épisodes de chaleur sécheresse ont un impact sur les végétaux et en premier lieu les arbres qui sont les meilleurs climatiseurs possible pour limiter l'effet de la chaleur durant ces longs épisodes caniculaires d'été, sans oublier les fortes tempêtes orageuses qui endommagent couramment ces arbres durant les étés. Il nous semble primordial de réaliser un bilan sur l'impact de cet été sur nos arbres et à partir de ce constat, il nous semble également essentiel de travailler à la préservation du patrimoine arboré de notre arrondissement et à le développer et l'adapter aux nouveaux étés parisiens. Nous souhaitons aussi qu'un renfort du patrimoine arboré soit effectué partout où cela est possible avec de nouvelles plantations, premièrement pour créer de véritables continuités écologiques et deuxièmement avec des essences moins demandeuses en eau et résistantes aux fortes variations de température et troisièmement de prioriser les îlots de chaleur urbains et les quartiers les plus carencés en végétation, en particulier les quartiers populaires. Pour réaliser tout cela, nous demandons un renfort des moyens humains, techniques et financiers dédiés au suivi, à l'entretien et la préservation de ce patrimoine arboré du 15ème arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je regrette que vous ne soyez pas conseiller de Paris parce qu'il s'agit d'un vœu à déposer au Maire de Paris en Conseil de Paris.

Monsieur SALETTES : La majorité d'entre nous sommes élus d'arrondissement et nous parlons au nom du 15ème.

Monsieur le Maire : Oui mais tout ce que vous dites dans votre vœu, c'est un peu notre combat de tous les jours par rapport aux moyens demandés à la Mairie centrale qui est un peu chiche là-dessus. Mais je passe la parole à Monsieur PINET pour répondre.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Monsieur le Maire, vous avez lancé le sujet. Je pense que je vais faire un petit peu rire cette assemblée mais en lisant ce vœu, je me suis imaginé le 28 mars dernier et que nous avions gagné les élections parisiennes. Très franchement, quand j'ai lu votre vœu, j'ai cru que nous étions la majorité et que vous étiez l'opposition à la Ville de Paris. Et comment ne pas penser cela en parcourant les considérants et en terminant par ce que vous avez demandé et que vous

avez rappelé dans votre vœu ? Ce vœu, je le rappelle, émane des groupes écologiste, socialiste et Place publique. Sauf erreur de ma part, c'est bien vous qui êtes aux manettes depuis mars 2026 et en ce qui concerne les écologistes, socialistes et communistes – on va mettre Place publique à part –, depuis mars 2001. Je pense qu'historiquement, je ne me suis pas trompé. Bien évidemment comment ne pas être d'accord avec votre vœu ? Mais enfin, qui décide sur le sujet comme l'a rappelé Philippe GOUJON, si ce n'est le conseil de Paris et donc la majorité municipale parisienne qui n'est autre que celle qui dépose ce vœu ? Inclure la Mairie du 15ème dans votre vœu, je l'ai vu un peu comme inclure le Maire du 15ème, c'est-à-dire demander au Maire du 15ème de réaliser un bilan sur les impacts des vagues de chaleur et de la sécheresse à l'été 2026 sur le patrimoine arboré parisien. Cela n'a pas de sens. Cela n'a franchement pas de sens. Ce n'est peut-être pas au Maire du 15ème qu'il faut s'adresser mais au Maire de Paris. Et curieusement, vous marquez la Ville de Paris. Peut-être que vous voulez éviter de froisser la majorité parisienne et l'intéressé.

Les élus de gauche demandent aussi dans ce vœu que la Mairie du 15ème, indirectement le maire, renforce les moyens humains, techniques et financiers dédiés au suivi et à l'entretien et la préservation du patrimoine arboré parisien. On ne va parler que du 15ème. J'ai l'impression que vous vous moquez de nous parce que les moyens, ce n'est pas nous qui les décidons. Ils sont attribués aux arrondissements et je peux vous assurer que le 15ème, son premier magistrat, les adjoints compétents et il y en a un certain nombre, se battent pour avoir plus de budget et pas simplement sur l'arboré. Oui, les manettes, vous les avez depuis 2001 et les budgets, nous aurions pu les avoir. Petite information : savez-vous que lors de la dernière grosse tempête, nous avons eu énormément de dégâts sur les arbres. Le 15ème n'a bénéficié que de simplement deux bûcherons. Nous aurions peut-être pu en avoir plus pour le plus gros arrondissement de Paris. Vous osez parler d'augmentation de moyens, mais qu'attendez-vous pour les augmenter et pas seulement dans le service de l'arbre mais aussi sur les jardiniers, dans les parcs et l'espace public parce que nous avons un mal fou à les entretenir ? On a fait de belles jardinières un peu partout grâce effectivement à certains budgets qui sont arrivés, mais en fait nous n'arrivons pas à les entretenir faute de personnel.

Vous demandez aussi à la Mairie du 15ème et donc à son maire, qu'il développe le patrimoine arboré parisien et crée des continuités écologiques favorables à la biodiversité, amplifie l'adaptation des pratiques de plantation aux nouvelles conditions climatiques, notamment par la diversification des essences plantées et priorise les nouvelles plantations dans les quartiers les plus carencés en végétation et les plus vulnérables aux îlots de chaleur urbains. Commencez déjà par nous financer, par exemple, la rénovation de la place de Panama. Il y a une quinzaine d'arbres qui pourraient être plantés, quelles que soient les essences, et nous avons même vu que nous pouvons en mettre d'assez intéressantes. Que dire des EVQ sous la précédente mandature qui n'ont pas pu se terminer, faute de moyens humains pour travailler sur les plans ? Il y avait dans ces projets des centaines de nouvelles plantations. Le 15ème n'a jamais bloqué les nouvelles plantations, bien au contraire. Il a été force de proposition mais il serait bien temps de faire réaliser une carte des sous-sols parisiens car c'est bien là aussi la cause : des cartographies des réseaux mal identifiées. Par exemple, sur le projet de la Croix-Nivert, nous sommes passés de 60 arbres à 39 tout simplement parce que nous avons découvert des réseaux qui n'étaient pas sur les plans. Comme je l'ai dit précédemment, il a été présenté aussi plusieurs projets dernièrement à Thomas CHEVANDIER, dont une trame verte qui partira de la rue Vasco-de-Gama jusqu'à la Seine en dynamisant un certain nombre de rues, de parcs et en créant une rue aux écoles. Présenter des projets, c'est bien, nous sommes ravis de le faire, tout le monde y travaille, mais le financement c'est mieux et en matière de financement, c'est bien la majorité municipale parisienne qui a créé le budget.

Encore une fois, sur le fond de ce vœu, nous ne pouvons que souscrire à vos souhaits mais nous ne pouvons pas le voter en l'état parce que vous incluez la Mairie du 15. C'est la Ville de Paris. Je veux bien que vous ne mettiez pas le maire mais ne laissons que la Ville de Paris et tout ce Conseil votera à l'unanimité votre vœu. C'est la seule petite chose que je vous demande. Mais, effectivement, sur le fond, nous sommes entièrement d'accord.

Monsieur le Maire : Quelle est votre réponse, Monsieur SALETTES ?

Monsieur SALETTES : OK pour nous.

Monsieur le Maire : Bien. Nous le soumettons donc à ce Conseil avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

54. V152026040 – Vœu déposé par les élu·es du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15e relatif au lancement d'une expérimentation inspirée de la Sécurité sociale de l'alimentation dans le 15e arrondissement pour un véritable droit à une alimentation saine, de qualité, durable et choisie

Monsieur le Maire : Monsieur LEHOUX.

Monsieur LEHOUX : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, tout le monde connaît la Sécurité sociale, ce conquis social qui fait la fierté de la France à l'international et dont la paternité est communément attribuée au communiste Ambroise CROIZAT. Ce qui est moins connu pour le moment, c'est l'idée que nous portons au sein de notre groupe et que la gauche unie a porté pendant la campagne municipale, à savoir l'intégration de l'alimentation comme nouvelle branche du régime général de la Sécurité sociale, respectant les trois piliers fondamentaux qui sont les siens depuis 1946, à savoir l'universalité d'accès, le conventionnement des professionnels et le financement par la création d'une cotisation sociale à taux unique. Un principe général qu'il est possible de résumer par l'adage bien connu selon lequel chacun contribue selon ses moyens et chacun bénéficie selon ses besoins.

Dans un contexte de crise agricole caractérisée notamment par le déclin de la rémunération des producteurs, leur surendettement et les risques qui pèsent sur leur santé, par les émissions de carbone liées au transport des marchandises et les pollutions des sols, par les risques qui portent sur la santé des consommateurs et la contraction de leur pouvoir d'achat, dans ce contexte qui révèle que le système de l'agro-industrie est à bout de souffle et source de violences alimentaires et que la place donnée à l'alimentation dans le budget des ménages est réduite à une simple variable d'ajustement, dans ce contexte nous avons urgemment besoin d'une transformation profonde de ce système et d'inverser la logique sur laquelle il repose. C'est justement ce que propose le concept révolutionnaire de la Sécurité sociale de l'alimentation. Il s'agit d'instaurer un cercle vertueux qui permet de sanctuariser le budget alimentaire des ménages en le finançant, en leur donnant accès à une alimentation de qualité auprès de professionnels bien sélectionnés puis conventionnés et ainsi correctement rémunérés. Évidemment et je vous vois venir, Paris et le 15ème ne peuvent pas, seuls, instaurer la SSA. Nous sommes bien d'accord. Cependant, il est possible de lancer des expérimentations et c'est d'ailleurs un point essentiel car pour fonctionner, le dispositif a absolument besoin d'expérimentations dans les territoires et de retours d'expérience. La Ville de Paris s'est d'ailleurs déjà engagée dans cette voie avec des expérimentations lancées dans le 14ème, le 18ème et le 20ème arrondissement. Nous proposons

donc que le 15ème soit moteur dans cette transformation en se portant candidat à une expérimentation de la SSA et s'engage pleinement dans ce projet d'avenir. Nous vous invitons donc à voter ce vœu avec enthousiasme. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : La réponse par Madame DESMETTRE.

Madame DESMETTRE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, rappelons en introduction que votre vœu concerne la mise en œuvre de l'idée d'une Sécurité sociale de l'alimentation dont quelques expérimentations ont été proposées dans trois ou quatre arrondissements, me semble-t-il, que vous avez cités. Bien que la situation alimentaire parisienne soit, et notamment dans le 15ème, plus favorable concernant la sécurité et la qualité alimentaire, votre vœu s'inscrit dans une démarche globale d'intérêt pour le bien manger et le développement de l'alimentation durable mais aussi par le souci de diminuer les risques d'obésité et de dysfonctionnements alimentaires et ainsi contribuer à l'égalité des chances. Oui, le sujet reste majeur pour la Mairie du 15ème car elle pourrait, à terme, se porter candidate à une expérimentation dans ce domaine après une étude approfondie des conséquences financières puisque le modèle repose sur le financement du projet à 80 % par la Mairie de Paris en investissement comme en fonctionnement et par ailleurs, après une définition précise des modalités de sa mise en œuvre. Or à ce stade – et le groupe Changer Paris avait marqué en 2023 un intérêt de principe –, il reste à préciser les modalités effectives pour promouvoir le bien manger dans le cadre du plan régional pour une alimentation locale durable et solidaire. Produire en Île-de-France, distribuer les produits aux Franciliens et assurer une alimentation durable et solidaire s'inscrit dans votre souci d'expérimentation. Le choix quasi-exclusif du financement par la Ville de Paris montre que le partage de la charge suppose un approfondissement du sujet, mais également une analyse afin d'éviter les effets d'aubaine ou de fraude. Or ces garanties n'ont pas été explicitées dans le vœu que vous avez déposé. Le cadre d'un budget participatif paraît mieux adapté. De même que pour le fonctionnement du comité citoyen, les ressources et les moyens sont difficiles à préciser et doivent à tout le moins comprendre un rôle réel pour les élus d'arrondissement. Ainsi, après avoir réfléchi dans un esprit d'ouverture à vos préoccupations, je vous propose de prendre contact avec les élus en charge pour parvenir dans un délai raisonnable à un nouvel examen de ce projet. C'est donc un vote défavorable en conclusion.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais donc soumettre ce vœu à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ?

Monsieur SITBON : Très rapide explication de vote pour dire que nous allons nous abstenir sur ce vœu. Nous sommes pour sur le principe, mais il nous faut d'abord faire les évaluations des expérimentations qui sont déjà en cours. Il s'agit de quelque chose d'assez complexe. Nous nous abstenons donc sur ce vœu.

Monsieur le Maire : Je reprends le vote. Qui est pour ? Les verts. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté.

Le vœu est rejeté à la majorité.

55. V152026041 – Vœu des des élu·e·s du groupe Écologiste et Solidaire de Paris 15e relatif à l'identification de nouveaux locaux associatifs et au renforcement de leur maillage dans le 15e arrondissement

Monsieur le Maire : Madame BRUHAT le présente.

Madame BRUHAT : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, comme chaque année, le forum des sports et le forum des associations nous ont une nouvelle fois permis de mesurer la richesse du tissu associatif de notre arrondissement. Mais ces temps de rentrée sont aussi l'occasion de constater une difficulté qui revient régulièrement dans les échanges avec celles-ci : le manque de locaux et d'espaces adaptés pour pouvoir se réunir, organiser des permanences, des ateliers ou simplement faire vivre leurs activités. La maison de la vie associative et citoyenne joue évidemment un rôle essentiel pour le tissu associatif local, mais elle ne peut pas répondre à elle seule à l'ensemble des demandes. Dans un arrondissement de près de 230 000 habitantes et habitants, avec un tissu associatif particulièrement riche, nous avons besoin d'une offre de locaux à la hauteur de ces besoins et surtout d'une offre mieux répartie dans les différents quartiers. C'est pourquoi ce vœu vous propose d'aller regarder très concrètement ce qui existe déjà : les espaces publics, les équipements municipaux, les écoles, les équipements sportifs ou culturels, mais aussi les tiers lieux afin d'étudier les espaces qui pourraient être davantage mutualisés mais aussi les possibilités de créer de nouveaux lieux associatifs dans notre arrondissement. Par ailleurs, pour répondre au mieux aux besoins, il nous semble essentiel de partir des associations elles-mêmes en engageant une concertation pour identifier les secteurs géographiques où le manque est le plus important et le type d'espace dont elles ont réellement besoin. L'objectif de ce vœu est donc assez simple : mieux connaître l'offre existante, mieux répondre aux besoins et renforcer le maillage des lieux associatifs dans l'ensemble du 15ème. Nous vous invitons à soutenir ce vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation. C'est Marie-Caroline DOUCERÉ qui vous répond.

Madame DOUCERÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je salue également le formidable dynamisme du tissu associatif du 15ème : des milliers d'associations, plus de 125 présentes au forum des sports et près de 250 au forum des associations encore cette année. Ces associations apportent une vitalité essentielle à notre arrondissement, souvent avec des moyens très loin d'être à la hauteur de leur engagement et c'est précisément pourquoi ce vœu, je dois le dire, me stupéfie. Il émane d'un groupe appartenant à la majorité parisienne depuis des années mais qui semble découvrir sur ce sujet, comme sur d'autres ce soir, les besoins et les difficultés que rencontrent les associations. Vous évoquez le forum des sports, parlons des interpellations répétées d'Ozlem ORAKCI et Valentin ROUFFIAC face aux réquisitions de gymnases décidées par la Ville sans concertation avec la Mairie du 15ème et au détriment direct des associations sportives. Vous demandez une antenne de la maison des associations. Là encore, quelle surprise ! Nous la réclamons depuis presque 20 ans, Monsieur le Maire. Le 61 rue Violet avait précisément été identifié comme un site particulièrement adapté, complémentaire de la maison des associations rue de la Saïda. Qu'a fait la Ville il y a quelques mois ? Elle lui a choisi une autre destination : un accueil de jour provisoire pour mineurs avec pas moins de 173 000 € de travaux.

Les associations et les habitants du 15ème doivent connaître ces chiffres. Ils illustrent parfaitement le décalage total entre les intentions que vous affichez aujourd'hui et les décisions que vous soutenez à l'hôtel de ville. Nous le martelons : ce que les associations réclament avant tout, ce sont des espaces à loyer modéré, quasiment introuvables même dans le parc social que vous pilotez en grande partie, et des lieux modulaires permettant de mutualiser les ressources qu'elles pourraient faire vivre. Ce qui est attendu de la majorité parisienne, c'est qu'elle innove plutôt que de multiplier les annonces. Quant au recensement que vous réclamez, la majorité à laquelle vous appartenez a créé justement le dispositif de multi-usage des bâtiments publics dont l'objet est précisément d'identifier et

de mettre à disposition de nouveaux espaces. Demander aujourd'hui ce qui a déjà été décidé avec vous laisse pour le moins perplexe. Ce dispositif reste d'ailleurs complexe à mettre en œuvre par les services, notamment dans les établissements scolaires dans le contexte de crise très grave que connaît le monde éducatif parisien.

De notre côté, nous agissons avec les moyens dont nous disposons : créneaux à la mairie et à la maison communale, liens resserrés avec le centre de développement local, le centre Paris Anim', le patronage laïc Jules-Vallès, le tiers lieu de la CAF, les grandes associations qui accueillent les plus petites, etc. Partout aux quatre coins de l'arrondissement avec le maire, mes collègues et les acteurs associatifs eux-mêmes, nous recherchons des créneaux, des espaces et des solutions concrètes. Alors oui, ce vœu reprend des préoccupations qui sont les nôtres, mais vous les découvrez bien tard et vous demandez surtout de faire ce que votre propre majorité aurait dû engager depuis longtemps. Et il est dommage que notre collègue Anouch TORANIAN, élue du 15ème, qui a porté cette délégation pendant six ans à l'hôtel de ville, ne soit pas là pour entendre vos revendications. Nous ne voterons évidemment pas contre les objectifs affichés de ce vœu, mais nous vous demandons son retrait. À défaut, nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Votre réponse.

Madame BRUHAT : Nous maintenons le vœu.

Monsieur le Maire : Vous le maintenez avec une abstention de l'exécutif. Je le soumets à votre vote. Madame ROY pour une explication de vote.

Madame ROY : Merci. Nous partageons, bien sûr, entièrement les considérants qui ont été relevés sur la nécessité de disposer d'espaces et de lieux pour les associations mais pourquoi pas aussi pour des collectifs d'habitants. Toutefois, avant de créer une deuxième maison des associations qui engendrerait des coûts d'investissement et de fonctionnement, nous avons une piste alternative qui nous semble devoir être explorée prioritairement : il s'agit de la piste du multi-usage qui serait une alternative que nous pourrions mettre en place très rapidement et qui répond d'ailleurs à l'un des considérants. Il s'agit d'une délibération que nous avons votée en 2023. Il s'agit pour les Mairies d'arrondissement de mettre à disposition des associations des espaces dans des locaux municipaux aux horaires où ceux-ci ne sont pas occupés. Cela permet ainsi d'optimiser l'occupation et le partage des espaces publics qui sont gérés soit par la Ville de Paris soit par les Mairies d'arrondissement pour valoriser et donner de nouveaux locaux aux associations parisiennes et des arrondissements. C'est d'ailleurs à la charge des Mairies d'arrondissement d'identifier ces lieux, ces salles, ces équipements qui sont disponibles en dehors de leur usage régulier avec un objectif très pragmatique d'établir une sorte de catalogue de salles et d'équipements pour ce multi-usage associatif avec, pour chaque lieu, l'indication des capacités d'accueil de la surface, de ce qui peut être accepté en termes d'activité ou des conditions d'utilisation. Ce multi-usage permettrait de ce fait de ne pas avoir à recourir à des investissements supplémentaires. Nous nous abstiendrons donc sur ce vœu. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Je pense que vous n'avez pas écouté la réponse de Madame DOUCERÉ car c'est exactement ce que nous nous efforçons de réaliser depuis que ce dispositif est en place et que nous avons adopté ici avec les plus grandes difficultés, parce qu'il s'agit un peu d'une usine à gaz. Il y a déjà un certain nombre d'associations qui ont réussi à passer des conventions, mais cela est très difficile pour des raisons dans le détail desquelles je ne rentrerai pas. Toutefois, nous nous acharnons vraiment là-dessus et nous

le développons auprès de toutes les associations. En revanche, quand le 61 rue Violet est fléché pour une annexe de la maison des associations et que nous apprenons par la Ville de façon un peu abrupte qu'il a été réquisitionné pour accueillir 150 mineurs non accompagnés, nous sommes un petit peu déçus. Il ne faut pas trop se foutre de nous, tout de même. J'en profite pour dire aussi et j'étais présent avec deux adjoints au maire de Paris la semaine dernière dans un établissement qui s'appelle les Étincelles qui va devoir bientôt peut-être être désossé, démonté et qui fait 600 m² et que nous pouvons, avec l'appui de la Ville, restituer aux habitants du quartier de Balard.

Je soumets donc ce vœu à votre vote avec abstention de l'exécutif et du groupe socialiste. Qui est pour ? Il sera voté avec quatre voix. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

QUESTION

Monsieur le Maire : Nous avons deux questions orales pour terminer ce Conseil évidemment trop court.

56. Q152026002 –Question orale au Maire du 15e des élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique – Le 15e est à vous ! relative à la journée du 25 novembre et à la lutte pour l'élimination des violences faites aux femmes

Monsieur le Maire : La question sera lue par Madame BESNIER et c'est elle qui apportera la réponse.

Madame BESNIER : Merci, Monsieur le Maire. « *Monsieur le Maire, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes le 25 novembre, les élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique – Le 15e est à vous ! souhaitent vous interroger sur les actions que la Mairie du 15ème arrondissement entend mettre en place pour sensibiliser les habitants à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles afin de mieux faire connaître les dispositifs d'aide aux victimes et contribuer à la prévention de ces violences. Alors que les féminicides restent à un niveau très élevé en France (96 féminicides recensés depuis le début de l'année 2026 selon le collectif Nous toutes) et que de nombreux élus locaux sont mobilisés en faveur d'une proposition de loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles, cette journée constitue un temps fort pour rappeler l'urgence de la lutte contre ces violences et la nécessité de renforcer la prévention et l'accompagnement des victimes. À l'échelle locale, les Mairies d'arrondissement ont un rôle important à jouer pour informer les habitants, rendre visibles les dispositifs d'aide et soutenir les associations qui accompagnent les victimes. Aussi, les élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique – Le 15e est à vous ! demandent au Maire du 15ème d'indiquer à notre Conseil les actions que la Mairie du 15ème prévoit de mettre en place à l'occasion du 25 novembre 2026, notamment l'organisation d'un ou plusieurs événements de sensibilisation et d'information en lien avec les associations spécialisées dans la lutte contre les violences faites aux femmes, les moyens de communication que la Mairie prévoit de mobiliser pour informer les habitants de ces actions et des dispositifs d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des victimes, notamment via sa newsletter hebdomadaire, son site Internet et ses réseaux sociaux. Et enfin, les actions que la Mairie entend mettre en place pour inscrire la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la durée au-delà de la seule journée du 25 novembre. Nous vous remercions, Monsieur le Maire, pour les réponses que vous pourrez apporter à notre Conseil.* ».

Monsieur le Maire : Maintenant merci d'apporter la réponse de l'exécutif.

Madame BESNIER : Monsieur le Maire, chers collègues, la Mairie d'arrondissement autour de Philippe GOUJON est très fortement mobilisée contre toute forme de violence et toute discrimination. Comme le signalent de nombreux rapports, la violence à l'égard des femmes, hélas, perdure. De surcroît ce sinistre bilan présente un aspect quelque peu oublié dans votre question mais essentiel aux yeux de la majorité du 15ème : les mineurs constituent le plus grand nombre de victimes de violences sexuelles. Il convient donc de rappeler les actions et dispositions mises en place depuis des années par Philippe GOUJON et toute l'équipe de la Mairie du 15ème. Ainsi, Monsieur le Maire a veillé à ce que le commissariat central se dote d'une brigade spécialisée pour accueillir les femmes victimes de violences, les écoute, les protège, les oriente vers des services et associations idoines. Deux foyers d'hébergement d'urgence abritent dans le 15ème ces femmes avec leurs enfants afin de rompre tout contact avec leur ex-conjoint, l'un de 34 places, l'autre de 25. Pour compléter cet ensemble, la Mairie du 15ème et le commissariat se sont coordonnés avec l'Ordre de Malte pour mettre à disposition un appartement exclusivement alloué aux victimes en situation d'extrême urgence. Des subventions locales sont accordées à plusieurs associations spécialisées : Elles imaginent, Art et Thérapie et Aurore pour son projet Reprendre corps. Monsieur le Maire a également veillé à créer un réseau d'aide aux victimes qui réunit des professionnels, des associations, des travailleurs sociaux, des services municipaux, l'éducation nationale, des médecins et des psychologues pour qu'ils identifient les situations, partagent des informations essentielles et coordonnent les actions. Actuellement trois axes sont prioritaires : les violences physiques, les violences économiques et le harcèlement de rue. Dans la mesure où une grande partie des victimes de violences sexuelles sont des mineurs, nous suggérons aux membres de travailler sur les traumatismes qui concernent ces mineurs et les mesures d'accompagnement qui pourraient être mises en place auprès des familles du 15ème.

Quant aux événements organisés le 25 novembre, la Mairie d'arrondissement proposera aux habitants la projection du film *La Véritable Precious Jones* suivi d'un débat. Durant toute la journée du 25 novembre sera installé dans le hall de la mairie un point d'information animé par des associations. D'ailleurs pour la Mairie du 15ème, le 25 novembre, c'est toute l'année. Aussi d'autres réalisations sont-elles en préparation. La Mairie du 15ème a toujours veillé à soutenir les victimes. Une de mes premières actions sur le terrain en qualité d'élue fut de rencontrer les responsables des foyers, de les écouter et de comprendre leurs besoins. Le premier de ceux-ci est la discrétion. Le second est de tout mettre en œuvre pour que les hébergés retrouvent leur équilibre et leur liberté d'agir dans la quotidienneté. En concertation avec mes collègues, nous veillons à répondre à leurs attentes dans certains domaines spécifiques. De plus, nous élaborons un nouveau projet autour du bien-être qui se déroulerait dans les structures du 15ème autres que sociales afin de conforter leur épanouissement psychologique.

Quant à votre dernière interrogation, plusieurs permanences juridiques gratuites contre les violences faites aux femmes sont mises en œuvre par des avocats du barreau de Paris. Nous comptons les solliciter pour que le bus de la solidarité dédié aux femmes jusqu'alors uniquement cantonné au Nord-Est soit stationné certains mercredis dans le 15ème. Ces nombreux éléments attestent depuis des années et encore aujourd'hui de l'engagement déterminé de Monsieur le Maire et de son équipe pour éliminer les violences faites aux femmes, sans oublier les mineurs qui représentent le plus grand nombre des victimes. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Pas de réplique, merci. Madame ROY.

Madame ROY : Juste pour vous remercier de nous avoir éclairés sur ces différentes actions puisque l'idée n'était pas tant de recenser toutes les aides et les équipements dont vous avez parlé et dont nous connaissons bien sûr l'existence mais il s'agissait de surtout savoir en termes d'événements et de sensibilisation ce qui était prévu et je crois que vous avez bien répondu à notre question. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame

57. Q152026003 – Question orale au Maire du 15e des élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique – Le 15e est à vous ! relative à la mise en place des conseils citoyen

Monsieur le Maire : La question va être lue par Monsieur Grégory MORIN-MARTIN qui apportera également une réponse dans la foulée.

Monsieur MORIN-MARTIN : Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire. Je vais donc lire la question de mes collègues. « *Monsieur le Maire, concernant la mise en place des conseils citoyen sur les deux QPV de l'arrondissement, nous savons la complexité de la mise en place de ces instances notamment par l'appel à projets et l'installation du prestataire Optima dans l'écosystème local. Cependant, les inscriptions au conseil citoyen étant closes depuis le 31 juillet 2025, nous sommes fin septembre 2026, plus d'un an après, sans avoir une vision claire de cette démarche. Il me paraît essentiel de donner un droit de suite au dispositif participatif car c'est notre responsabilité en tant qu'élus afin d'éviter toute ambiguïté quant à notre volonté de rendre l'action publique de notre arrondissement plus transparente, accessible et participative. Aussi les élu·e·s du groupe Socialiste et Place Publique – Le 15e est à vous ! demandent au Maire du 15ème de fournir à notre conseil un point d'étape de la mise en place des conseils citoyen des quartiers Falguière et Brancion Périchaux. Est-ce qu'un retour a été fait aux volontaires depuis la fermeture de la campagne d'inscription ? Quelles modalités de sélection des candidats ont été fixées ? Quand a été tenue la première réunion ? Quel est le calendrier des réunions prévues ? Quels sont les sujets abordés et les projets prévus ? Pouvez-vous vous engager à faire un bilan annuel des conseils citoyens à notre Conseil ?* ».

Monsieur le Maire : Maintenant, la réponse.

Monsieur MORIN-MARTIN : Cette question de nos collègues nous permet de revenir sur cette modalité de concertation citoyenne qui a émergé dans notre arrondissement depuis les classements des secteurs Falguière et Brancion Périchaux en QPV fin 2023. Pour rappel, ce classement a été obtenu à l'issue d'une longue bataille menée par la Mairie du 15ème afin d'aligner pleinement la géographie prioritaire de la politique de la ville pour qu'elle reflète pleinement la réalité socio-économique de ces secteurs. Depuis 2014, la loi Lamy a fait des conseils citoyens l'instance de démocratie participative privilégiée dans les QPV avec pour objectif de faire des habitants des quartiers prioritaires des acteurs à part entière de la politique de la ville. Dans le 15ème, il n'y a pas deux conseils citoyens mais un seul qui est commun aux QPV Falguière et Brancion Périchaux. Il s'agit d'un choix qui a été effectué collectivement par la Mairie du 15ème, par la Mairie centrale ainsi que la préfecture de région Île-de-France compte tenu de la taille réduite de ces deux QPV : 4 000 habitants au total. Je rappelle qu'en moyenne, la taille d'un seul QPV à l'échelle du territoire métropolitain est précisément autour de 4 000.

S'agissant des modalités de sélection du collège habitants, il est réservé évidemment aux résidents des quartiers concernés désignés par tirage au sort. Or notre appel à candidatures relayé dans la newsletter de la Mairie et dans *Paris 15 Mag* a suscité une quarantaine de

candidatures dont sept émanaient de citoyens qui sont effectivement domiciliés dans ce secteur. Nous sentons donc un intérêt réel pour ce dispositif, mais force est de constater qu'il dépasse largement l'emprise territoriale de ces deux QPV. Cette difficulté n'est pas propre au 15ème. La mobilisation reste mitigée dans tous les arrondissements parisiens. Le Maire du 15ème l'a rappelé jeudi dernier au comité de pilotage des quartiers prioritaires du 15ème en demandant à la quarantaine de partenaires présents de travailler à l'élargissement du conseil citoyen. Nous allons donc relancer la mobilisation à destination des citoyens en renouvelant l'appel à candidatures et en investissant aussi de nouveaux vecteurs de communication pour cibler prioritairement les premiers intéressés. Plus largement, c'est bien toute la palette des outils de la politique de la ville qui est en gestation dans ces secteurs. Sylvie CEYRAC et Guilad SILVER, qui suivent ces dossiers, pourraient vous le confirmer. Je prends, par exemple, le fonds de participation des habitants qui est abondé dans le cadre des contrats de ville pour permettre justement de soutenir financièrement des projets portés par les habitants. Ces projets sont encore en instruction par le centre socioculturel Maurice-Noguès dans le 14ème. Il est question dans un second temps qu'ils soient instruits par une structure de notre arrondissement.

Pour ce qui est des travaux du conseil citoyen, une première réunion d'accueil des membres s'est tenue le 2 décembre 2025. Elle a permis de présenter le dispositif ainsi que le périmètre des deux QPV. Les participants ont fait remonter à cette occasion les préoccupations qui sont récurrentes dans ces secteurs sur la sécurité routière, en matière également d'aménagement de l'espace public.

Vous l'aurez compris, cette nouvelle instance de participation a connu pour le moment une occurrence. Elle est encore en phase de développement et nous allons rendre régulièrement compte de ses activités au sein de notre Conseil. La Mairie du 15ème reste pleinement mobilisée pour faire vivre cette instance dans un écosystème parisien de participation citoyenne qui est déjà singulièrement dense, parfois – il faut le dire – difficilement lisible pour les citoyens. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Madame ROY.

Madame ROY : Merci pour ces informations qui sont très utiles pour notre Conseil. En revanche, ce qui nous interpelle, c'est tout de même la faiblesse des candidatures dont seulement sept, de plus, qui sont vraiment concernées par le périmètre. Cela pose question tout de même et cette question ne s'adresse pas qu'à vous mais elle est beaucoup plus générale pour voir ce que nous pouvons mettre en œuvre pour faire en sorte qu'il y ait plus de personnes qui candidatent. Si j'ai bien compris, vous allez relancer un appel à candidatures, ce qui me paraît être une bonne chose car…

Monsieur le Maire : En essayant d'élargir d'ailleurs.

Madame ROY : (…) Sept, c'est tout de même très, très peu. C'est très faible. Peut-être en passant par la mobilisation, je ne sais pas, des conseils de quartier ou par les structures associatives qui sont dans ces quartiers.

Monsieur le Maire : Cela a déjà été fait, mais nous allons le refaire parce que cela n'est pas satisfaisant.

Madame ROY : Non, ce n'est pas satisfaisant mais merci en tout cas pour ce point.

Monsieur le Maire : Nous poursuivons le même objectif et nous essayons de l'atteindre. Merci.

Quelques informations diverses pour conclure, notamment les prochaines dates des Conseils d'arrondissement qui auront lieu le lundi 9 novembre, 7 décembre, 1er mars, 10 mai et le mardi – attention, c'est un mardi – 22 juin.

Les conseils de quartier :

- Vaugirard/Parc des Expositions, le 2 novembre ;
- Cambronne/Garibaldi, le 2 novembre ;
- Violet/Commerce, le 4 novembre ;
- Dupleix/La Motte-Picquet, le 4 novembre ;
- Alleray/Procession le 5 novembre ;
- Saint-Lambert, le 12 novembre ;
- Georges-Brassens, le 12 novembre ;
- Pasteur/Montparnasse, le 16 novembre ;
- Citroën/Boucicaut, le 16 novembre ;
- Émeriau/Zola, le 18 novembre.

Merci de votre attention.

La séance est levée.

Maire du 15e arrondissement	Philippe GOUJON	
Secrétaire de séance	Valentin ROUFFIAC	
Secrétaire de séance	Élise BRUHAT	